

Rapport Annuel du Délégataire 2010

Siaep de la Région d'Ancenis

Service de l'Eau

Production et distribution d'eau potable

Protection des ressources

Service aux clients

Sécurité sanitaire

Assainissement

Exploitation



Siaep de la Région d'Ancenis

Service de l'Eau

Synthèse du Rapport Annuel du Délégué 2010

L'essentiel de l'année



Faits marquants:

En 2010, le SIAEP d'ANCENIS a vu son nombre de clients progresser **de + 1,3 %** par rapport à 2009, légèrement supérieur à l'année passée, (+1,1%).

Les consommations des clients domestiques **ont diminué de 1,02%% par rapport à de l'année 2009**. Les volumes Gros consommateurs ont aussi baissé de + 3,97%% par rapport à 2009, tout comme les volumes municipaux (-3,15% par rapport à 2009).

Les ventes d'eau à d'autres services d'eau potable ont progressé de 10% par rapport à 2009, notamment les ventes au SIAEP de Saint Sulpice et au Siaep de Nort-sur-Erdre.

Le taux de mutation des clients est stable par rapport à 2009 à 10,83% pour 11% en 2009 et le taux de clients prélevés poursuit sa progression à 55,9% (contre 53,7% en 2009).

L'unité de production d'Ancenis **a diminué sa production de -3,9%** (soit - 180 000 m3 environ). Cette unité assure l'autonomie du syndicat et l'export vers 6 syndicats voisins. Cette baisse s'explique par la diminution des volumes consommés, mais surtout l'amélioration du rendement de réseau.

Pour la 4^{ème} année consécutive, le taux de conformité du contrôle Sanitaire et de la surveillance du délégué atteint 100%. Ce taux de conformité reflète une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Le linéaire de réseau de distribution se développe de 0,1% en 2010 (soit + 789 ml). Le linéaire de réseau renouvelé en 2010 est de 5 923 ml.

L'année 2010 est marquée par une **nette amélioration du rendement du réseau** à 88,8% par rapport à 2009 (85,2%), et un indice linéaire de perte de 1,33 m3/j/km contre 1,82 m3/j/km.

Il faut aussi noter **une augmentation très substantielle du nombre de fuites réparées en 2010** : + 15,3% de fuites réparées sur les conduites, et + 28,6% sur les branchements. 22 fuites sont issues de la recherche de fuites.

Les essais sur le Lac Bleu se sont poursuivis en 2010 : mensuels pour le renouvellement de l'eau dans la canalisation et semestriels pour l'essai de production industrielle.



Les propositions d'améliorations de l'exploitant

Une étude globale de la filière de traitement démarrée en 2011. Dans ce cadre là le syndicat va explorer :

- L'extension de la filière à 1 450 m3/h

- Les liaisons internes « éternet » pour les automates

- Le dimensionnement d'un futur ozoneur en remplacement d'un existant : Veolia Eau a réalisé une étude sur le redimensionnement du nouvel Ozoneur en 2007, étude qui a été remise à jour en 2011.

Le syndicat a entrepris début 2011 les réfections d'étanchéité de certains locaux d'exploitation de l'usine.

Dans le local CAG de l'usine, les murs sont dégradés par l'humidité malgré la présence de déshumidificateurs, un faïençage permettrait de résoudre cette problématique.

Le remplacement du Réservoir d'Ancenis est prévu dans les années qui viennent. Le syndicat va prendre toutes les mesures afin de sécuriser l'ouvrage. Le passage de piétons et la présence d'habitations au pied de cet ouvrage rendent le site très dangereux. Il y a un fort risque de chute de béton. Le syndicat va faire installer un filet de protection en 2011 en attendant sa démolition.

INDICATEURS DU SERVICE

Le service		Producteur	Valeur
	Nombre de communes	Délégataire	22
	Nombre d'installations de production	Délégataire	1
	Capacité totale de production	Délégataire	21 000 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	5
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	13 100 m ³
Le prix du service		Producteur	Valeur
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,19 €/m ³
Les services aux clients		Producteur	Valeur
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,10 u/1 000 abonnés
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	6,65 u/1 000 abonnés
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,01 %
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	
FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Oui
FP2E	Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non
FP2E	Existence d'une convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Oui
Les abonnés et la consommation d'eau		Producteur	Valeur
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	45 545
	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	20 436
	Abonnés domestiques	Délégataire	20 407
	Abonnés non domestiques	Délégataire	21
	Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	8
	Volume vendu	Délégataire	3 895 755 m ³
	Volume vendu aux Abonnés domestiques	Délégataire	3 051 102 m ³
	Volume vendu aux Abonnés non domestiques	Délégataire	0 m ³
	Volume vendu à d'autres services d'eau potable (B)	Délégataire	844 653 m ³

Le bilan d'exploitation		Producteur	Valeur
	Volume prélevé	Délégataire	5 199 925 m ³
	Volume produit (C)	Délégataire	4 461 413 m ³
	Volume acheté à d'autres services d'eau potable (D)	Délégataire	1 758 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	3 618 518 m ³
	Volume de service du réseau	Délégataire	41 463 m ³
	Volume consommé autorisé 365 jours (A)	Délégataire	3 117 341 m ³
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (A+B)/(C+D)	Délégataire	88,8 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	1,46 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	1,33 m ³ /jour/km
	Energie relevée consommée	Délégataire	kWh
La qualité de l'eau		Producteur	Valeur
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %
La gestion du patrimoine		Producteur	Valeur
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	90
	Longueur de réseau	Délégataire	1 185 km
	Longueur de canalisation de distribution	Collectivité (2)	1 032 km
	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,11 %
	Nombre de branchements	Délégataire	20 350
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	11
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	181
	Nombre de compteurs	Délégataire	21 514
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	1 463
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	246
La performance environnementale		Producteur	Valeur
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	50 %
FP2E	Obtention de la certification ISO 9 001 (version 2008)	Délégataire	Oui
FP2E	Obtention de la certification ISO 14 001 (usine)	Délégataire	0 unité(s)
FP2E	Obtention de la certification ISO 14 001 (réseau)	Délégataire	Non
FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire.

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport.

- Les [numéros] renvoient à la référence de l'indicateur donnée par l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques).
- Les indicateurs grisés ne sont exigibles dans le décret du 02 mai 2007, que pour les collectivités ayant une CCSPL.
- L'annotation FP2E indique qu'il s'agit d'un indicateur dont la publication est recommandée par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E).
- Le glossaire situé en annexe présente une définition détaillée de chaque indicateur de performance, et de certains termes ou expressions techniques utilisés dans le présent rapport.

PREAMBULE

Le présent rapport annuel est établi conformément au Code général des collectivités territoriales codifiant les dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 dite « loi Mazeaud ».

Il comporte également un certain nombre d'indicateurs utiles à votre Collectivité pour la production du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Il ne nous appartient toutefois pas de publier directement ces indicateurs sans demande explicite et contrôle préalable de votre part : il convient donc de contractualiser par avenant le rôle demandé à ce titre au délégataire.

Au-delà des informations techniques et financières sur votre service, ce document nous donne l'occasion de mettre en lumière certains faits majeurs de l'année 2010.

Le 12 juillet, a été votée la loi « Grenelle II » de mise en œuvre de la loi d'orientation Grenelle I de 2009. Elle vise en particulier à réduire les pertes en réseau, valoriser les eaux pluviales, promouvoir l'agriculture biologique sur les zones de protection des captages, accélérer l'atteinte du bon état écologique des eaux, ... Sur votre service, face à ces nouvelles exigences, VEOLIA EAU est prête à mobiliser ses équipes et ses capacités d'innovation (aide à la gestion patrimoniale, conventions de mise en œuvre des bonnes pratiques pour la protection des captages signées avec les Chambres d'Agriculture, solutions de gestion des eaux pluviales adaptées localement...).

En septembre, le droit à l'eau a été officiellement reconnu par les Nations Unies. Pour assurer à tous une eau potable, disponible et à un coût abordable, les pouvoirs publics peuvent s'adresser à des opérateurs privés, publics ou des ONG. Sur votre service, VEOLIA EAU agit concrètement, chaque jour, en apportant des solutions personnalisées (chèques eau, conventions VEOLIA – FSL, correspondants « Solidarité » dans nos agences...).

En juillet, l'AFAQ a remis le Label Diversité à VEOLIA EAU. Ce label récompense les engagements concrets pris par l'entreprise en faveur de la prévention des discriminations, de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité. Là encore, ces engagements sont appelés à se décliner localement sur chaque service, conformément à notre politique de développement durable.

A vos côtés, nous espérons ainsi toujours mieux répondre à votre attente et encore davantage mériter votre confiance.

A votre convenance, nous serions heureux de vous commenter de vive voix ce rapport annuel.

TABLE DES MATIERES

Chapitre I. Le service	9
I.1. L'objet du service	9
I.2. Le contrat	9
I.2.1. Historique de la délégation	9
I.2.2. Engagements vis-à-vis des tiers	10
I.3. Le prix du service	10
Chapitre II. Le client au cœur du service	11
II.1. Les services aux clients	11
II.1.1. Principaux services	11
II.1.2. Nos engagements de qualité de service	13
II.1.3. Continuité du service	14
II.1.4. Gestion clientèle	15
II.1. Les abonnés et la consommation d'eau	16
II.1.1. Evolution du nombre d'abonnés	16
II.1.2. Evolution du volume vendu	17
Chapitre III. L'exploitation et la gestion du patrimoine	20
III.1. Le bilan d'exploitation	20
III.1.1. Origine de l'eau	20
III.1.2. Prélèvement et production par installation	29
III.1.3. Echanges d'eau	30
III.1.4. Performances du réseau	32
III.1.5. Adéquation des capacités aux besoins	33
III.1.6. Bilan énergétique	37
III.1.7. Bilan des consommations en réactifs de traitement	38
III.2. La qualité de l'eau	39
III.2.1. Contrôles de l'eau	39
III.2.2. Conformité de l'eau	41
III.2.3. Composition de l'eau du robinet	45
III.3. La gestion du patrimoine	45
III.3.1. Maintenance des installations	45
III.3.2. Connaissance et maintenance du réseau	48
III.4. Les travaux	49
III.4.1. Travaux de renouvellement	49
III.4.2. Travaux neufs	50
Chapitre IV. La performance environnementale	52
IV.1. La protection des ressources	52
IV.2. La sensibilisation du public	53
IV.3. La maîtrise des impacts de l'exploitation	53
IV.3.1. Réduction des consommations d'énergie électrique et des réactifs – optimisation des déplacements	53
IV.3.2. Réactifs de traitement	54
IV.3.3. Gestion des déchets	54
IV.3.4. Réalisation d'audits « assurance »	54
IV.4. La certification environnementale (ISO 14 001)	55
IV.4.1. Audits de conformité juridique	55
IV.4.2. Certifications ISO 14 001	55
IV.4.3. Achats éco-responsables	56
IV.4.4. Accréditation « analyse de la qualité de l'eau »	56
Chapitre V. La gestion financière et patrimoniale	57
V.1. Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	57
V.2. Le patrimoine du service	57
V.2.1. Variation du patrimoine immobilier	57
V.2.2. Inventaire des biens	57
V.2.3. Situation des biens	58

V.1. Les investissements et le renouvellement.....	58
V.1.1. Investissements de 1 ^{er} établissement.....	58
V.1.2. Renouvellement	59
V.2. Les engagements à incidences financières.....	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre VI. Les annexes financières	64
VI.1. La facture type.....	64
VI.2. Les tarifs	72
VI.3. Le CARE	76
VI.3.1. CARE	76
VI.3.2. Etat détaillé des produits.....	77
VI.3.3. Modalités d'établissement du CARE.....	78
VI.4. Le compte de surtaxe	79
VI.5. L'état justificatif des non-valeurs	86
VI.6. Récupération de la TVA	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre VII. Les annexes techniques	90
VII.1. Les données détaillées	90
VII.1.1. Données par commune.....	90
VII.1.2. Volume mensuel.....	92
VII.2. La pyramide des compteurs.....	96
Chapitre VIII. Les autres annexes.....	125
VIII.1. Le délégataire	125
VIII.1.1. VEOLIA ENVIRONNEMENT Centre-Ouest.....	125
VIII.1.2. VEOLIA EAU Ouest	125
VIII.1.3. Centre Opérationnel et Agence.....	127
VIII.1.4. Fonctions supports.....	135
VIII.1.5. Certification « Assurance qualité ».....	135
VIII.1.6. Hygiène-sécurité-conditions de travail	135
VIII.1.7. Diversité	135
VIII.2. La charte « achats et développement durable ».....	136
VIII.3. Les nouveaux textes de référence.....	138
VIII.3.1. L'eau dans la loi Grenelle 2.....	138
VIII.3.2. Gestion des services publics locaux	138
VIII.3.3. Eau potable & ressources	140
VIII.3.4. Autres textes réglementaires	142
VIII.4. Le glossaire	143

Chapitre I. Le service

I.1. L'objet du service

Le service délégué concerne l'alimentation en eau potable des 45 545 habitants¹ de ANCENIS, ANETZ, BELLIGNE, BONNOEUVRE, COUFFE, LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR, LA ROCHE BLANCHE, LA ROUXIERE, LE FRESNE SUR LOIRE, MAUMUSSON, MESANGER, MONTRELAIS, MOUZEIL, OUDON, PANNECE, POUILLE LES COTEAUX, RIAILLE, SAINT GEREON, SAINT HERBLON, SAINT MARS LA JAILLE, TEILLE, VARADES.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 1 installation(s) de production d'une capacité totale de 21 000 m³ par jour.
- 5 réservoir(s) d'une capacité totale de stockage de 13 100 m³.
- 1 185 kilomètres de canalisations et de branchements.

I.2. Le contrat

La Collectivité, autorité organisatrice, a confié à la société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux les missions suivantes au titre de son service d'eau potable : Compteurs eau froide, Distribution, Elévation, Gestion clientèle, Production, Branchements.

VEOLIA EAU s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I.2.1. Historique de la délégation

La gestion du service a été déléguée dans le cadre d'un contrat de type Gérance en date du 05/02/1999.

Ce contrat a été adapté par les avenants suivants :

Avenant		Date d'effet	Commentaire
03	Avenant n°3	11/04/2009	Rachat du parc compteurs par la Collectivité et renouvellement des compteurs à la charge du Gérant.
02	Avenant n°2	22/03/2006	Substitution d'indice.
01	Avenant n°1	18/01/2000	Transfert à CGE-SAHIDE.

¹ Nombre basé sur la population légale des communes (cf. définition dans le glossaire).

I.2.2. Engagements vis-à-vis des tiers

La société VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume les engagements suivants en matière d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	Ancenis (SIAEP de la Région d'	Achat d'eau à Saint-Sulpice-des-Landes (SIAEP)
achat	Saint Florent le Vieil	Achat d'eau à Saint-Florent-le-Vieil (SIAEP)
vente	Ancenis (SIAEP de la Région d'	Vente d'eau à Saint-Sulpice-des-Landes (SIAEP)
vente	CANDE	Vente d'eau à Candé
vente	FREIGNE	Vente d'eau à Freigné
vente	INGRANDES	Vente d'eau à Ingrandes
vente	LA CORNUAILLE	Vente d'eau à la Cornuaille
vente	Mauves le Cellier	Vente d'eau à Mauves - Le Cellier (S.I)
vente	SIAEP Nord/Erdre	Vente d'eau à Nort s/ Erdre (S.I)
vente	VILLEMOISAN	Vente d'eau à Villemoisan

I.3. Le prix du service

Sur la commune de ANCENIS, l'évolution du **prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement)** par m³ et pour 120 m³ [D 102.0], au 1^{er} janvier est la suivante :

ANCENIS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2011	Montant Au 01/01/2010	Montant Au 01/01/2011	N/N-1
Part collectivité(s)			211,26	212,46	0,57%
Abonnement			57,66	57,66	0,00%
Consommation	120	1,2900	153,60	154,80	0,78%
Organismes publics			36,00	37,20	3,33%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3100	36,00	37,20	3,33%
Total HT			247,26	249,66	0,97%
TVA			13,60	13,73	0,96%
Total TTC			260,86	263,39	0,97%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,17	2,19	0,92%

La facture d'eau type 120 m³ complète (eau + assainissement) et les tarifs sont présentés en annexe.

Les tarifs au 1^{er} janvier N et N+1, ainsi que les factures 120 m³ sont établis sur la base des informations reçues par l'exploitant avant le 15 décembre de l'année N pour laquelle le RAD est établi.

Même lorsque l'actualisation des tarifs s'effectue à une autre date que le 1^{er} janvier, les redevances payées à l'agence de l'eau sont actualisées au 1^{er} janvier (redevance pollution et modernisation du réseau). Ceci explique l'écart tarifaire entre le barème commercial transmis à la date anniversaire du contrat et annexé au RAD, et celui servant à calculer la facture 120 m³ ainsi que le prix du service au 1^{er} janvier.

Chapitre II. Le client au cœur du service

Assurer en permanence la fourniture de l'eau à tous les usagers, en quantité et en qualité, est le challenge quotidien de nos équipes.

Améliorer chaque année la qualité du service est également notre objectif : il exige l'écoute toujours plus attentive du client, l'anticipation de ses attentes, la mesure à échéance régulière de sa satisfaction, mais aussi tous les efforts pour assurer l'accès à l'eau des personnes en difficulté.

II.1. Les services aux clients

II.1.1. Principaux services

Tous renseignements et démarches par téléphone	Centre Service Clients : 0.811.902.902 (prix appel local à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.
Service internet client www.service-client.veoliaeau.fr	Esp@ce Client : s'abonner, résilier, modifier ses coordonnées, payer sa facture, demander la mensualisation, transmettre le relevé du compteur, consulter l'historique de sa consommation, communiquer avec nos conseillers clientèle par courriel...
Information des nouveaux clients	Envoi d'un guide pratique de bienvenue aux nouveaux abonnés avec le dossier d'abonnement. Sur Internet : information sur l'eau dans sa commune Nombreux dépliants à disposition dans les lieux d'accueil Lettre VEOLIA EAU : jointe à la facture
Information qualité de l'eau	Par téléphone : réponse immédiate ou par écrit selon la demande. Sur Internet : rubrique reprenant les informations sur l'origine de l'eau, le traitement, la dureté, les bons gestes pour l'eau Avec la facture d'eau : synthèse officielle DDASS annuelle.
Information facture d'eau	Réponse téléphonique ou écrite selon la demande.
Maîtrise des consommations	Avertissement par courrier après le relevé en cas de surconsommation importante.
Alerte des consommateurs	24h/24 et 7j/7, en cas d'incident grave, service d'information par téléphone des clients concernés. Des consignes sont données dès le début de l'incident et, en fin de crise, un message prévient du retour à la normale.
Modalités de facturation	2 factures par an, dont 1 acompte calculé d'après la consommation antérieure (sur index réel lorsque le compteur est équipé de télérelevé)
Modes de paiement	Prélèvement automatique, mensualisation annuelle, TIP, CB, en espèces gratuit à la Poste.
Difficultés financières	Recherche de solution personnalisée. Mise en œuvre du dispositif Solidarité Eau dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL)
Eau immédiate	Maintien en eau temporaire pendant 30 jours : le nouveau client bénéficie de l'eau immédiatement
Assurance fuite	Sous réserve de l'accord de la collectivité 10,20 € par an

Les lieux d'accueil



Site d'Ancenis

195, rue Blaise
Pascal
44150

ANCENIS

Accueil
du lundi au
vendredi

de 9 h à 12h30
et de 13h30 à 16h

Et

Et



Site de Châteaubriant

50 rue des 27 otages
44110

CHATEAUBRIANT

Accueil
du lundi au vendredi
de 9 h à 12h

II.1.2. Nos engagements de qualité de service

Nos engagements

Les équipes de VEOLIA EAU sont mobilisées au quotidien pour offrir à ses clients la meilleure qualité de service.

- En cas d'urgence, intervention d'un technicien au plus tard dans les 4 heures après appel du client.
- Les rendez-vous fixés avec le client sont tenus dans une plage horaire de 4 heures, fixée à sa convenance.
- Réponse sous 8 jours, par courrier ou par mail, à toutes les questions sur la qualité de l'eau, les économies d'eau et le prix de l'eau.
- Réponse dans les 8 jours à compter de la date de réception d'une lettre concernant une question sur la facture.
- Pour toute demande de branchement neuf, envoi d'un devis dans les 8 jours suivant le rendez-vous d'étude des lieux, et réalisation des travaux à date convenue avec le client, après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives et municipales.
- Toutes les démarches d'abonnement ou de résiliation peuvent s'effectuer par téléphone, sans avoir à se déplacer ; rétablissement de l'eau suite à un emménagement au plus tard le jour ouvré suivant l'appel.
- Pour toute personne ayant des difficultés financières, recherche des solutions, notamment dans le cadre du FSL, pour éviter une coupure d'eau.

Dans le cadre de sa certification ISO 9 001 (version 2008), VEOLIA EAU mesure en continu la satisfaction de la clientèle et assure un suivi des réclamations.

Respect de nos engagements

La qualité du service se mesure également par le respect du délai d'ouverture d'un branchement pour un nouvel abonné [P 152.1], délai sur lequel [D 151.0] VEOLIA EAU s'est engagé :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements				100,00 %	100,00 %
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)				1	1
Nombre total de branchements ouverts				2 081	2 201
Nombre de branchements ouverts dans le délai				2 081	2 201

Taux de réclamations

Les **réclamations écrites** sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. Depuis mi-2008, un nouveau dispositif de suivi, traitement et analyse des réclamations écrites, conforme aux exigences de la certification ISO 9 001 (version 2008) a été mis en place.

Le taux de réclamations [P 155.1], qui prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagements de service.

En 2010, il s'est élevé à 0,10 pour 1 000 abonnés.

Mesure de la satisfaction

Un **baromètre** annuel réalisé par un institut de sondages indépendant analyse le niveau de satisfaction sur la palette de prestations proposées aux clients. Les taux de satisfaction² ci-dessous sont ceux mesurés pour l'ensemble de la Région Ouest VEOLIA EAU.

	2010
Satisfaction globale par rapport au service	86.9 %
Mise en service d'un nouvel abonnement	89.9 %
Qualité de l'accueil téléphonique	80.7 %
Qualité de l'accueil en agence	85.7 %

II.1.3. Continuité du service

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction de nos clients.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P 151.1] mesure la continuité du service.

Notre système informatique a été adapté à partir de 2009 pour calculer conformément au décret cet indicateur :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)				2,92	6,65
Nombre d'interruptions de service				59	136
Nombre d'abonnés (clients)	19 166	19 660	19 952	20 177	20 436

² Total des clients satisfaits et très satisfaits

II.1.4. Gestion clientèle

L'activité clientèle

Les principaux indicateurs d'activité de la gestion clientèle de l'exercice sont les suivants :

	2010
Taux de résiliation	9.56%
Taux de mutation – Taux d'abonnement	10.83%
Taux de clients prélevés (prélèvement automatique ou mensualisation)	55.9%
Nombre total d'interventions chez les clients (hors abonnement, résiliation, relevés de compteur, déplacement pour impayés)	2 517
Nombre d'enquêtes eau sur le terrain (vérification compteur, index ...)	424
Nombre d'interventions techniques pour :	
- fuite avant compteur	120
- manque d'eau	30
- manque de pression	25
- surpression	6
- qualité de l'eau (aspect)	16
- qualité de l'eau (goût / odeur)	3
Nombre de mises à jour et / ou corrections téléphoniques	250

Qualité du recouvrement

La rigueur de gestion du service contribue à la satisfaction des clients. La qualité du recouvrement mesurée par le taux d'impayés [**P 154.0**] constitue un indicateur de qualité de service, tant pour la collectivité que pour le consommateur final.

	2010
Pourcentage de clients recevant un 1er rappel	10.53%
Pourcentage de clients recevant un 2ème rappel	3.31%
Nombre de déplacements pour impayés	710

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'impayés	0,00 %		0,00 %	0,01 %	0,01 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)			108	580	391
Montant facturé N - 1 en € TTC			4 481 799	8 194 577	4 478 766

Le changement de définition résultant de l'application de l'arrêté du 02 mai 2007, peut expliquer certaines discontinuités dans les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessus.

Nous proposons des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais...) aux clients rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année					247

L'accès à l'eau

En partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à rechercher pour les personnes en situation de précarité, de façon personnalisée, les solutions les plus adaptées pour éviter les coupures d'eau et faciliter l'accès à l'eau.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre VEOLIA EAU et le département.

Dans ce cadre, des abandons de créance ont été accordés ou des versements au fonds de solidarité effectués.

Le nombre de demandes d'abandon de créance reçues par le délégataire, ainsi que les montants accordés figurent au tableau ci après :

	2006	2007	2008	2009	2010
Volume vendu selon le décret (m3)	3 837 693	3 722 934	3 832 533	3 903 680	3 895 755

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0], montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

II.1. Les abonnés et la consommation d'eau

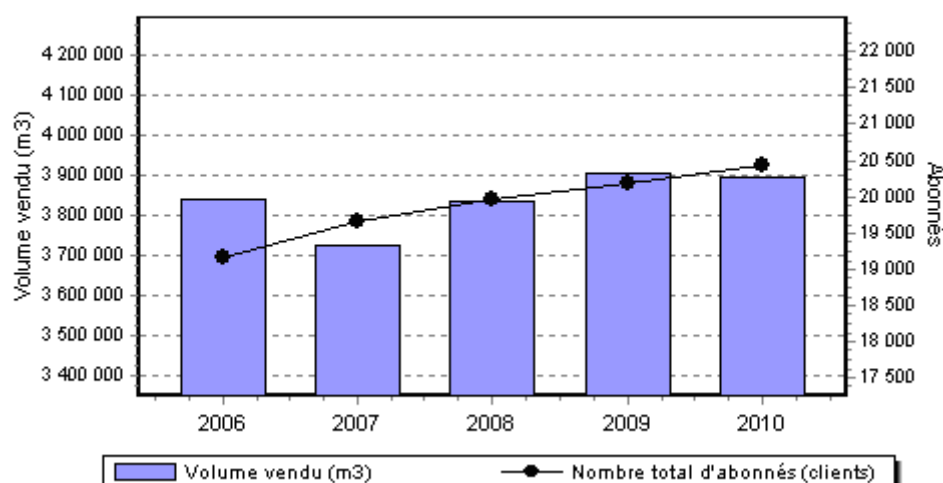
II.1.1. Evolution du nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le **nombre d'habitants desservis** [D 101.0] figurent au tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	19 166	19 660	19 952	20 177	20 436	1,3%
domestiques ou assimilés	19 161	19 653	19 942	20 169	20 407	1,2%
autres que domestique					21	
autres services d'eau potable	5	7	10	8	8	0,0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	41 873	47 589	49 212	44 431	45 545	2,5%

La méthode de détermination des populations légales a évolué à partir de 2009, conformément au décret du 05 juin 2003. Les variations de cet indicateur entre 2008 et 2009 peuvent en partie être expliquées par ce changement de méthode.

Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



Le détail par commune du nombre d'abonnés et d'habitants desservis figure en annexe.

II.1.2. Evolution du volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises dans l'exercice, y compris les ventes en gros. Mais il n'intègre pas les volumes de service du réseau, les dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et les éventuels forfaits de consommation.

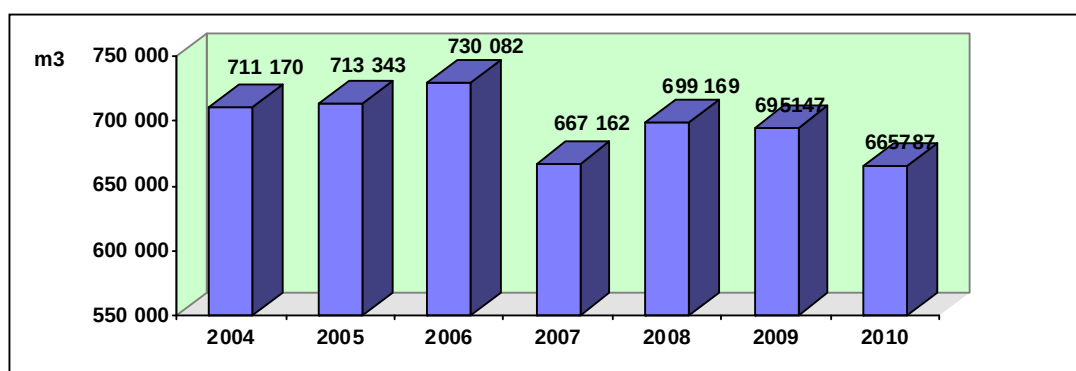
Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	3 837 693	3 722 934	3 832 533	3 903 680	3 895 755	-0,2%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	3 062 704	2 967 027	3 066 665	3 135 636	3 051 102	-2,7%
domestique ou assimilé	3 062 704	2 967 027	3 066 665	3 135 636	3 051 102	-2,7%
autres que domestique					0	
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	774 989	755 907	765 868	768 044	844 653	10,0%

Détail des plus gros consommateurs

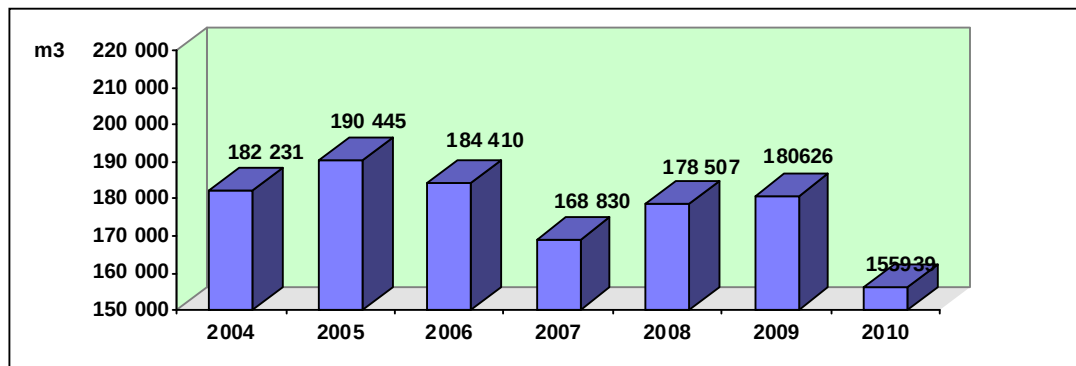
Volumes facturés	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Laiterie du Val d'Ancenis	711 170	713 343	730 082	667 162	699 169	695 147	665 787
Salaisons Aubret	182 231	190 445	184 410	168 830	178 507	180 626	155 939

CANA - LVA



La consommation de la Laiterie du Val d'Ancenis est en baisse de 4,2% par rapport à 2009.

AUBRET



La consommation des Salaisons AUBRET est en baisse de 13,67% par rapport à 2009.

Autres gros consommateurs

ÉTAT STATISTIQUE PAR COMMUNE ANNEXE N° 3

Communes	Nombre Clients				Volumes								Volumes totaux par commune
	Conso. <5.000	Municipa ux	Conso. >5.000	Nombre Total d'abonnés	Conso. <5.000	dont Municipaux < 5 000	Consommations >5.000 m³						
							NOMS	< à 5000	5001 à 10 000	10 001 à 100 000	> à 100 000	TOTAL	
Ancenis (001)	3 885	97	8	3 990	368 980	44 329	LYCEE JOUBERT	5 000	992	0	0	5 992	1 119 186
							Hopital Robert	14 542	10 000	1 699	0	26 241	
							Laiterie Val d'Anc.	18 956	15 000	94 265	536 329	664 550	
							Manitou	5 000	5 000	5 225	0	15 225	
							Anc Lavage Service	5 150	1 682	0	0	6 832	
							Fonderie Bouhyer	5 000	4 772	0	0	9 772	
							Piscine - bassins	5 000	5 000	5 301	0	15 301	
							Piscine - sanitaires	5 000	1 293	0	0	6 293	
						0	0	0					
Anetz (006)	755	11	1	767	64 478	1 147	Storopack	10 487	9 256	10 164	0	29 907	94 385
Belligné (007)	715	12		727	70 039	833							70 039
Bonnoeuvre (008)	255	9		264	23 389	345							23 389
Chapelle St Sauveur (009)	361	10		371	44 028	379							44 028
Couffé (010)	846	24		870	84 687	5 501							84 687
Maumusson (011)	417	8	1	426	41 960	1 249	GAEC DES SIX CHEMINS	5 000	99	0	0	5 099	47 059
Mésanger (012)	1 639	20	1	1 660	178 700	5 411	DAIRYGOLD FOOD IN	5 000	5 000	7 328	0	17 328	196 028
Montrelais (013)	346	14		360	35 480	934							35 480
Mouzeil (014)	626	13		639	62 618	1 225							62 618
Oudon (015)	1 448	33		1 481	124 605	2 790							124 605
Pannecé (016)	526	15		541	61 237	1 328							61 237
Pouillé les C. (017)	355	15		370	36 184	1 182							36 184
Roche Blanche (018)	430	16		446	42 862	591							42 862
La Rouxière (019)	424	9	1	434	64 966	2 355	scea côteaux	5 000	2 055	0	0	7 055	72 021
St-Géréon (020)	1 269	16	2	1 287	104 984	3 889	Ctre Leclerc- sanit	5 000	5 000	438	0	10 438	121 710
							STEP La Bigoterie	5 000	1 288	0	0	6 288	
St-Herblon (021)	933	14	1	948	92 840	1 679	Cophavet	5 000	5 000	7 333	0	17 333	110 173
St-Mars La Jaille (022)	1 086	38	5	1 129	92 889	8 078	SA Aubret	15 000	15 000	125 939	0	155 939	309 409
							Volailles St Mars	5 000	5 000	16 668	0	26 668	
							STVO	5 000	5 000	12 660	0	22 660	
							PISCINE MUNICIPALE	5 000	355	0	0	5 355	
							C.M.G.E.	5 000	898	0	0	5 898	
Teillé (023)	650	16		666	84 986	1 421							84 986
Varades (024)	1 633	29	1	1 663	169 483	6 622	AVI LOIRE	5 000	5 000	808	0	10 808	180 291
Riaillé (026)	942	20		962	88 641	2 307							88 641
Le Fresne (027)	434	14		448	42 084	1 082							42 084
TOTAUX	19.975	453	21	20 449	1 980 120	94 677		144 135	102 690	287 828	536 329	1 070 982	3 051 102
	19 975	453	21		1 980 120	121 626	Consommation municipale y compris > 5000m3						3 051 102

Chapitre III. L'exploitation et la gestion du patrimoine

III.1. Le bilan d'exploitation

III.1.1. Origine de l'eau

L'origine de l'eau alimentant le service est détaillée ci après :

Le réseau d'eau potable est alimenté principalement par

l'usine de production d'Ancenis.

Quelques achats d'eau marginaux viennent compléter la distribution

La ressource

L'usine de production est située sur les bords de Loire, Boulevard des Alliés à Ancenis. La prise d'eau Brute se situe sur l'île Delage.

Captage en LOIRE



Installation de production d'eau

Usine de production d'Ancenis

Capacité
nominale

1 050 m³ / h

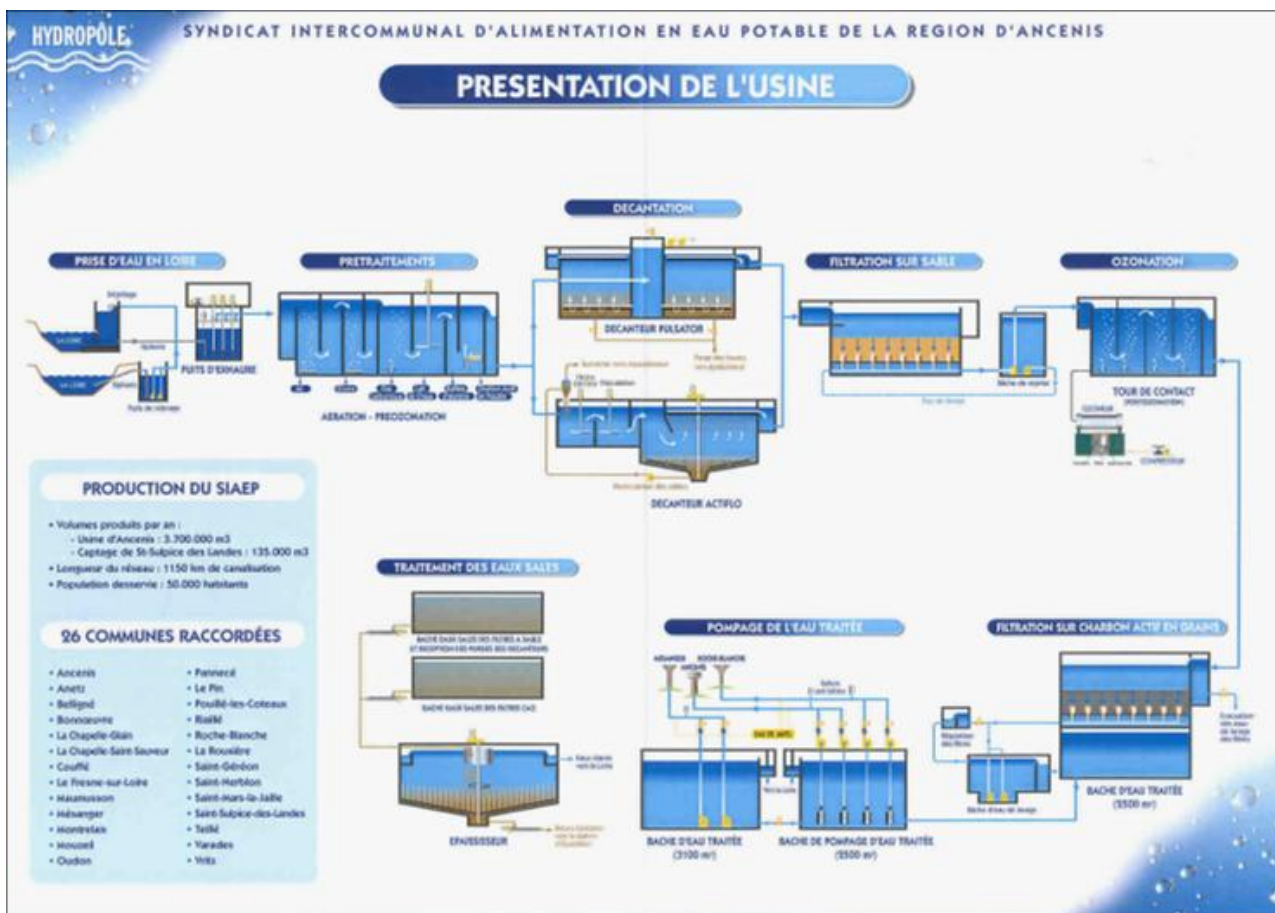
21 000 m³/j



L'usine d'Ancenis est constituée d'un ensemble de processus combinant des opérations chimiques et physiques permettant la transformation de l'eau brute en eau potable.

Ces processus sont pilotés par un ensemble d'automates industriels associés à un superviseur, assurant le contrôle et le paramétrage de l'ensemble des paramètres de pilotage de l'installation

• *Synoptique de la Filière*



Le pompage d'exhaure

L'eau brute est pompée et refoulée vers la filière de traitement par un ensemble de trois groupes de pompage d'une capacité nominale de **2x750 m³/h et 1x450 m³/h**. Deux débitmètres en continu contrôlent ce débit.



La filière de traitement

L'eau brute est acheminée vers ...

... l'étape de PREOZONATION

Ce processus

- ☞ assure l'oxydation de certaines molécules organiques (couleur, micro-polluants...)
- ☞ facilite l'élimination des algues

... l'étape de DEMINERALISATION

Ce processus

- ☞ Permet par injection de CO₂ de diminuer le pH afin d'obtenir un pH optimum de coagulation
- ☞ Injection d'eau de chaux ou lait de chaux afin d'assurer cette régulation



L'eau arrive ensuite gravitairement sur ...

... l'étape de COAGULATION-FLOCULATION....

....consistant à rassembler les matières colloïdales et particulaires en flocons décantables, par l'adjonction de coagulant et floculant, pour favoriser la formation des floccs.

C'est une étape préliminaire et essentielle

... pour assurer une bonne décantation dans les décanteurs, de type ACTIFLO®.

Débit : 700m³/h max

Cette étape assure l'élimination des Matières en Suspension agglomérées à l'étape précédente.

DECANTATION

... pour assurer une bonne décantation dans les décanteurs, de type Pulsator.

Débit : 700m³/h max

Cette étape assure l'élimination des Matières en Suspension agglomérées à l'étape précédente.



FILTRATION SABLE



... les **filtres à sable** au nombre de **8**

☛ Surface unitaire : **20 m²**

☛ Couche filtrante : **0.80 m**

☛ Granulométrie : **0.8 à 1.4 mm**

☛ Vitesse filtration : **4.17 m / h à 700 m³ / h**

Fonctionnement des filtres :

Chaque filtre est équipé d'un déversoir rectangulaire avec une sonde de mesure de hauteur d'eau piézométrique et d'un régulateur.

Le canal d'eau décantée est équipé d'une sonde piézo mesurant la hauteur d'eau.

A l'aide de ces instruments de mesure en continu, la régulation mise en œuvre pilote l'ouverture des vannes modulantes, en sortie de chaque filtre, selon l'encrassement progressif de chacun d'eux.

Ce système de régulation permet d'assurer un débit constant vers la suite de la filière, y compris pendant la phase de lavage de l'un des filtres.

L'ensemble de ces processus est entièrement automatisé.

L'eau ainsi filtrée est soumise ensuite à ...

...une désinfection par l'ozone (O₃)

OZONATION

régule l'injection d'air ozoné, diffusé à travers la tour d'ozone.



A ce stade du traitement, l'action de l'ozone a pour effet :

- ☛ La destruction des micro-organismes pathogènes présents dans l'eau (bactéries, virus) ainsi que les pesticides.
- ☛ La diminution des goûts et de la couleur de l'eau.

La filtration sur charbon actif, étape suivante, a deux rôles principaux :

- ☛ L'adsorption des micro-polluants (pesticides, phénols, métabolites algaux)
- ☛ L'élimination par voie biologique d'une fraction de la matière organique biodégradable.

Les **filtres à Charbon Actif en Grains** sont au nombre de **5** :

- ☛ Surface unitaire : **32 m²**
- ☛ Hauteur : **1,40 m**
- ☛ Granulométrie : **0.86 mm**
- ☛ Vitesse filtration : **5 ,4 m / h à 700 m³ / h**



Fonctionnement des filtres

Les filtres à charbon actif sont alimentés gravitairement en sortie de la bêche d'eau ozonée.

Leur fonctionnement (filtration et lavage) est entièrement automatisé.

A ce stade du traitement, l'eau est amenée à son **équilibre calco-carbonique** à travers l'étape de...

...NEUTRALISATION

Pour ce faire, de l'eau de chaux est injectée à l'arrivée de la bêche d'eau traitée pour atteindre le pH d'équilibre.



A son entrée dans les bâches de stockage d'eau traitée (capacité totale de **5 600 m³**), l'eau est soumise à une étape de ...

- 1 Bâche 400 m³ : injection de la javel
- 2 Bâche 1500 m³ : intermédiaire
- 3 Bâche 600 m³ : alimentée par surverse de la bâche 1500, pompage vers réservoir de Roche Blanche et réservoir d'Ancenis
- 4 Bâche 3100 m³ : Alimentée par le fond via la bâche 600, pompage vers réservoir de Mésanger

... CHLORATION -

Chloration

Ce traitement, en service toute l'année, sert à désinfecter l'eau avant son stockage dans la bache d'eau traitée.

La désinfection est assurée par l'injection d'extrait de Javel, asservie à un analyseur de chlore libre (placé au milieu de la bache de chloration).

Vasque Injection JAVEL



Galerie Sortie Filtres CAG



L'eau, ainsi traitée, ...

...est reprise par les groupes de pompage et refoulée vers le réservoir de stockage :

ANCENIS « LA VARIE » :

Capacité Stockage : **1 000 m³** Débit : 250 m³/h à 50 mce

POMPAGE REPRISE ANCENIS



POMPAGE REPRISE ROCHE BLANCHE

refoulée vers le réservoir de stockage :

LA ROCHE BLANCHE :

Capacité Stockage : **2 000 m³** Débit : 320
m³/h à 130 mce



POMPAGE REPRISE MESANGER

...est reprise par les groupes de pompage et
refoulée vers le réservoir de stockage :

MESANGER :

Capacité Stockage : **3 000 m³** Débit : 420
m³/h à 130 mce



Une **stérilisation** finale à l'eau de javel est asservie à ce pompage de reprise.

POST-DESINFECTION

La post-désinfection permet d'éviter les reviviscences bactériennes sur le réseau en injectant sur la distribution un oxydant possédant un effet rémanent.

Il s'agit de l'hypochlorite de sodium (extrait de javel).

Les boues hydroxydes issues des décanteurs PULSATOR et ACTIFLO® sont dirigées gravitairement vers bache de stockage d'eau sale. Cet ouvrage récupère également les incuits des saturateurs (production d'eau de chaux), les eaux usées de lavage des filtres (filtres à sables, filtres charbon actif). Une pompe renvoie ces boues vers un épaisseur.

L'eau ainsi clarifiée est rejetée dans la LOIRE.

TRAITEMENT des BOUES

Les boues décantées sont extraites par 2 pompes et refoulées vers la station d'épuration d'Ancenis. Un MESmètre mesure en permanence la concentration des boues. Riches en aluminium, elles contribuent à l'élimination du Phosphore dans le process du traitement des eaux usées

EPAISSISSEUR



SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX

Le laboratoire est équipé de divers équipements pour le contrôle de la qualité de l'eau aussi bien brute que produite.

Panneau des ANALYSEURS



SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX

Le traitement est assuré par l'injection de différents réactifs ; afin d'assurer un réglage optimum et d'en contrôler le bon fonctionnement des débitmètres en ligne mesurent en continu leur alimentation.



Le prélèvement par nature d'eau

Les volumes prélevés par nature d'eau sont détaillés ci après :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume prélevé par nature d'eau (m3)	5 337 064	5 381 735	5 433 424	5 344 703	5 199 925	-2,7%
Eau de surface	5 337 064	5 381 735	5 433 424	5 344 703	5 199 925	-2,7%

III.1.2. Prélèvement et production par installation

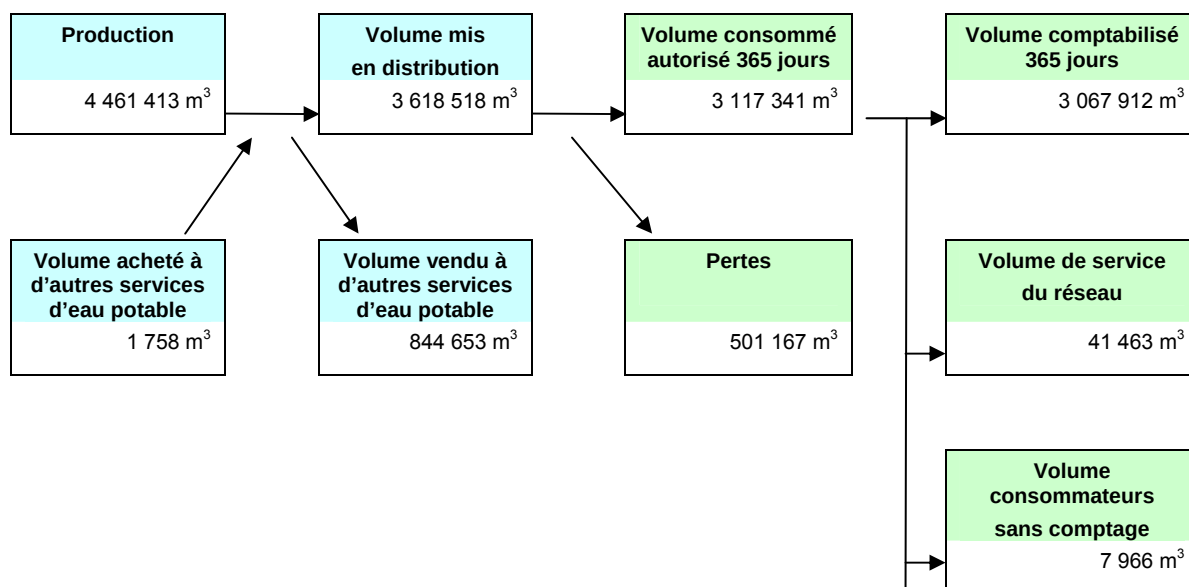
Les volumes prélevés par ressource sont détaillés ci-après :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	5 337 064	5 381 735	5 433 424	5 344 703	5 199 925	-2,7%
Installation de production d'eau: Station de l'Ile Delage	5 337 064	5 381 735	5 433 424	5 344 703	5 199 925	-2,7%

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume produit (m3)						
Installation de production d'eau: Station de l'Ile Delage	4 688 714	4 628 524	4 709 331	4 641 933	4 461 413	-3,9%
Volume produit total (m3)	4 688 714	4 628 524	4 709 331	4 641 933	4 461 413	-3,9%

III.1.3. Echanges d'eau

Le schéma ci-dessous synthétise les différents flux sur le contrat :



Les volumes achetés

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	1 360	1 327	1 520	2 135	1 758	-17,68%
SIAEP Nort-sur-Erdre					29	100%
Ancenis (SIAEP de la Région d'	178	134	248	187	283	51,3%
Saint Florent le Vieil	1 360	1 193	1 272	1 948	1 446	-25,8%

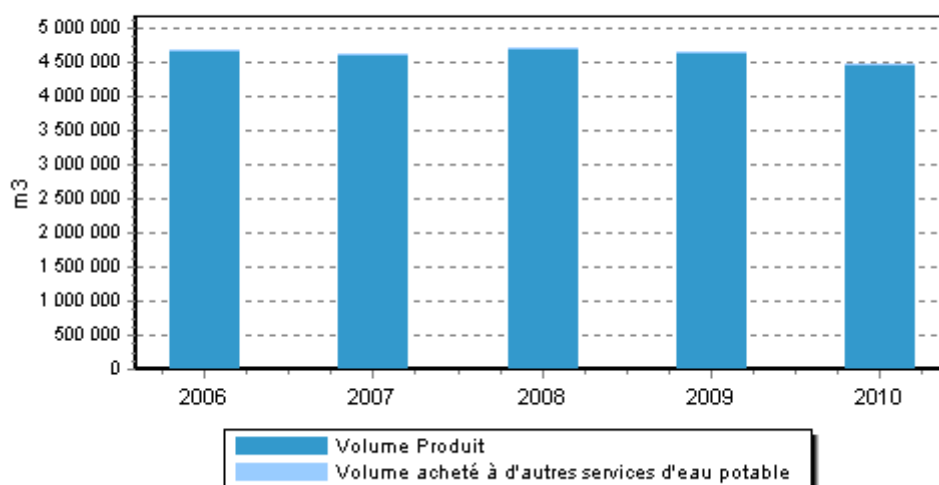
Les volumes vendus aux autres collectivités

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	774 989	755 907	765 868	768 044	844 653	10,0%
Ancenis (SIAEP de la Région d'	168 898	150 080	167 531	148 807	177 982	19,6%
CANDE	154 588	202 357	215 843	212 157	219 715	3,6%
FREIGNE	49 081	17 509	15 405	21 899	21 686	-1,0%
INGRANDES	91 286	85 078	87 620	93 460	98 737	5,6%
LA CORNUAILLE	38 705	39 271	43 160	46 893	46 238	-1,4%
Mauves le Cellier	114 099	132 180	128 535	130 148	140 301	7,8%
SIAEP Nord/Erdre	74 381	37 930	18 918	19 529	41 088	110,4%
VILLEMOISAN	83 951	91 502	88 856	95 151	98 906	3,9%

Les volumes produits et mis en distribution

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume prélevé	5 337 064	5 381 735	5 433 424	5 344 703	5 199 925	-2,7%
Besoin des usines	317 378	385 255	360 134	391 535	454 503	16,1%
Pertes en adduction	330 972	367 956	363 959	311 235	284 009	-8,7%
Volume produit (m3)	4 688 714	4 628 524	4 709 331	4 641 933	4 461 413	-3,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	1 360	1 327	1 520	2 135	1 758	-17,68%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	774 989	755 907	765 868	768 044	844 653	10,0%
Volume mis en distribution (m3)	3 915 085	3 873 944	3 944 983	3 876 024	3 618 528	-6,6%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



Le volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme, sur le périmètre du service :

- du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice),
- du volume consommateurs sans comptage (défense incendie...),
- du volume de service du réseau (purges, nettoyage des réservoirs...).

Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation. Ces volumes ont évolué comme suit sur la période récente :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	3 062 704	2 967 027	3 066 665	3 135 636	3 051 102	-2,7%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	5 675	5 815	5 665	5 690	7 966	40,0%
Volume de service du réseau (m3)	98 353	97 425	66 646	48 029	41 463	-13,7%
Volume consommé autorisé (m3)	3 166 732	3 070 267	3 138 976	3 189 355	3 100 531	-2,8%
Nombre de semaines de consommation	51,14	52,00	52,00			
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels				365	363	-0,5%
Volume comptabilisé 365 jours (m3)	3 122 766	2 975 181	3 075 092	3 135 636	3 067 912	-2,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	3 226 906	3 078 437	3 147 403	3 189 355	3 117 341	-2,3%

Jour de relève :

le jour moyen de relève en 2010 est le 9 Novembre 2010 (et en 2009, le 11 novembre 2009).

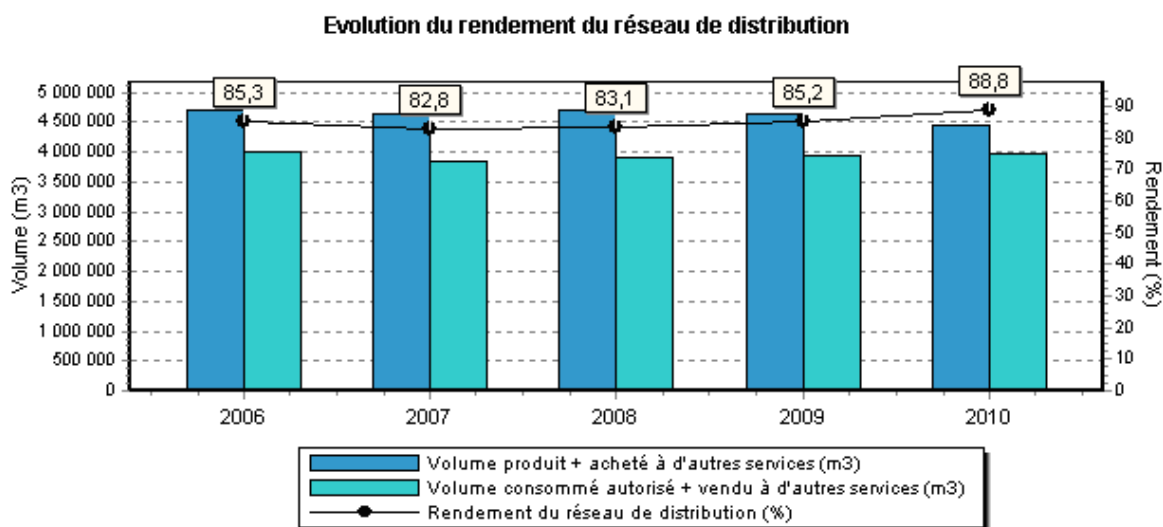
III.1.4. Performances du réseau

Rendement

Mesurant la part effectivement utilisée du volume introduit dans le réseau, le **rendement de réseau** [P 104.3] permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	85,3 %	82,8 %	83,1 %	85,2 %	88,8 %	4,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	3 226 906	3 078 437	3 147 403	3 189 355	3 117 341	-2,3%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	774 989	755 907	765 868	768 044	844 653	10,0%
Volume produit (m3) C	4 688 714	4 628 524	4 709 331	4 641 933	4 461 413	-3,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	1 360	1 327	1 520	2 135	1 758	-17,68%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau (A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Indices linéaires du réseau

Réduire les pertes en réseau, c'est agir triplement en faveur du développement durable : en diminuant les prélèvements dans le milieu naturel, en réduisant les rejets après usage, en maîtrisant les coûts pour l'usager sur le pompage, le traitement, le transport et l'assainissement.

Le bon entretien du réseau et des équipements de distribution est un facteur essentiel à cet égard, ainsi que les campagnes de recherche de fuites menées à échéances régulières.

L'état du patrimoine est apprécié notamment par les deux indices du tableau suivant, qui sont rapportés à la longueur du réseau :

L'indice linéaire des volumes non comptés [P 105.3] qui recense tous les volumes non comptés ; il donne une indication sur la politique de comptage.

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2,14	2,40	2,30	1,97	1,46
Volume mis en distribution (m3) A	3 915 085	3 873 944	3 944 983	3 876 024	3 618 528
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	3 122 766	2 975 181	3 075 092	3 135 636	3 067 912
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	1 014 400	1 027 300	1 037 000	1 031 000	1 031 789

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] qui reflète le niveau de pertes en réseau, variable selon le milieu (urbain ou rural).

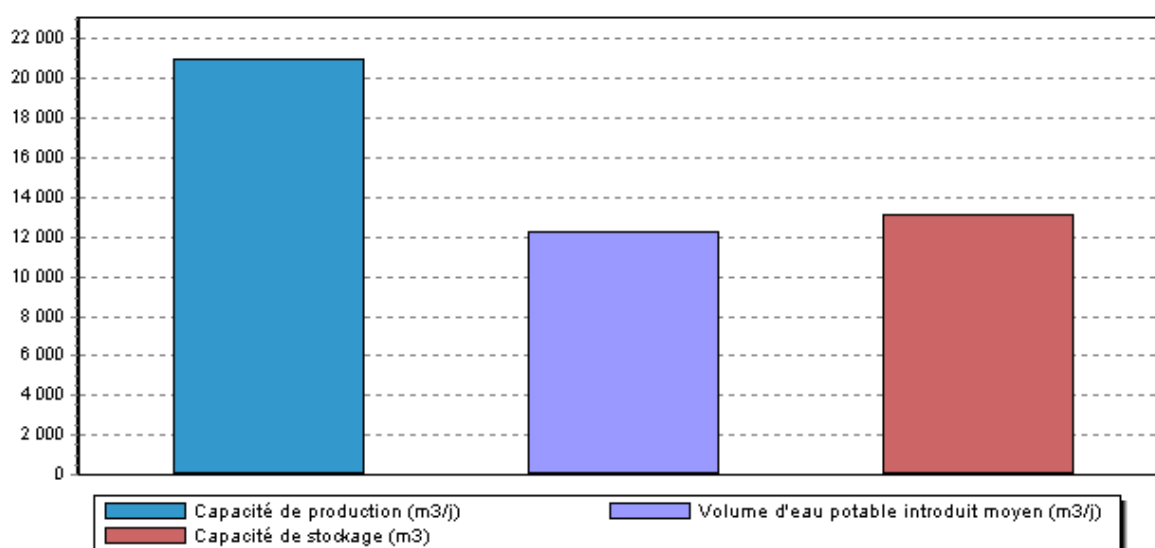
	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1,86	2,12	2,11	1,82	1,33
Volume mis en distribution (m3) A	3 915 085	3 873 944	3 944 983	3 876 024	3 618 528
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	3 226 906	3 078 437	3 147 403	3 189 355	3 117 341
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	1 014 400	1 027 300	1 037 000	1 031 000	1 031 789

III.1.5. Adéquation des capacités aux besoins

Une bonne connaissance de la pression de la demande et de son évolution est un axe essentiel de la politique de gestion durable de la ressource en eau.

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Capacité de production (m3/j)	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	0,0%
Volume d'eau potable introduit moyen (m3/j)	12 850	12 685	12 906	12 723	12 228	-3,9%
Capacité de stockage (m3)	13 100	13 100	13 100	13 100	13 100	0,0%

Comparaison de la capacité de production et stockage pour 2010 avec les besoins en eau

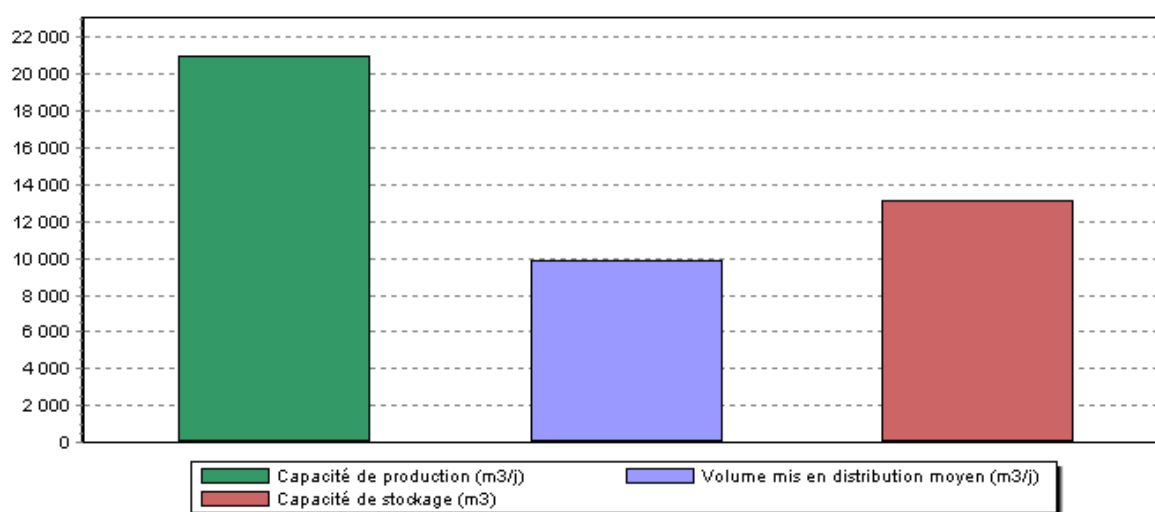


En 2010, le jour de pointe pour la production sur l'usine d'eau potable s'est élevé à **16 943m3/j** le **30/06/2010** (pour mémoire **17 471 m3/j** le **31 Août 2009**).

Le jour minimum de production a été enregistré le **28/03/2010** avec **9 839m3/j** (pour mémoire **8 921 m3/j** le **25 décembre 2009**).

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Capacité de production (m3/j)	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	0,0%
Volume mis en distribution moyen (m3/j)	10 726	10 614	10 808	10 619	9 914	-6,6%
Capacité de stockage (m3)	13 100	13 100	13 100	13 100	13 100	0,0%

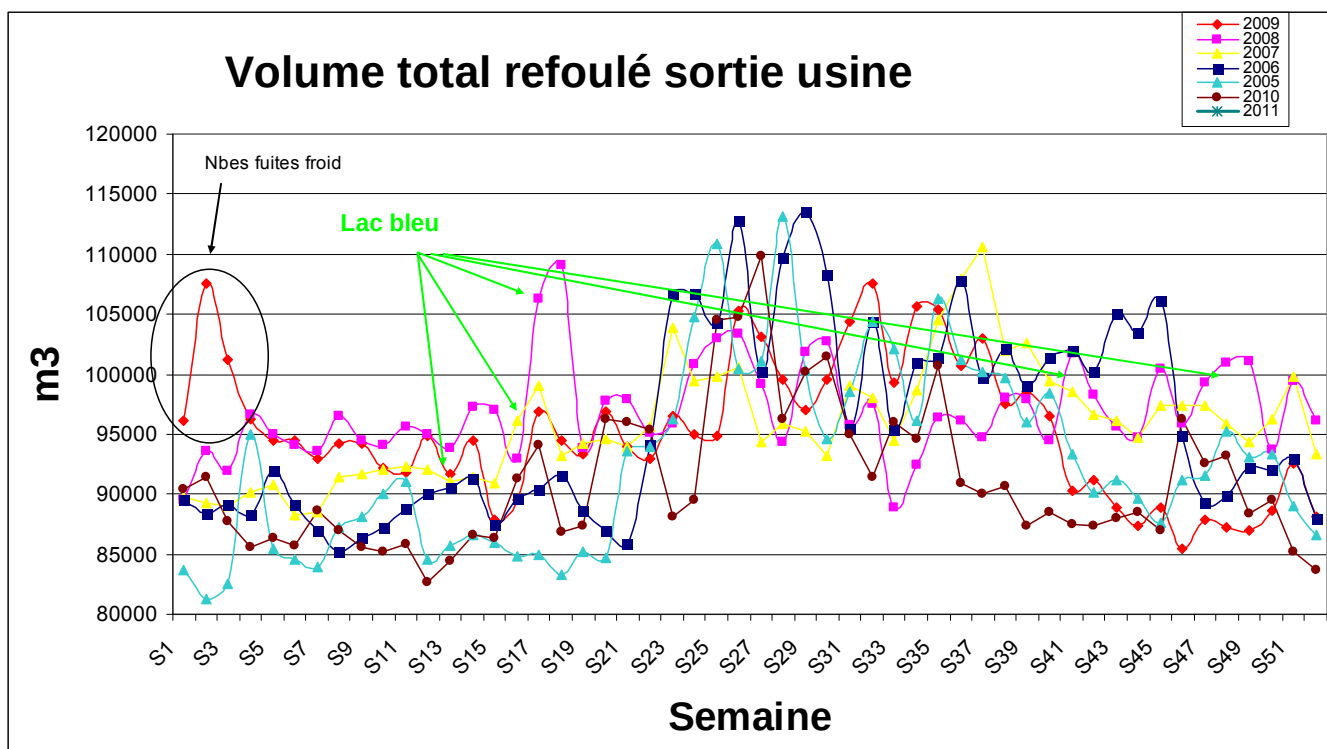
Comparaison de la capacité de production et stockage pour l'année 2010 avec les besoins en eau (hors vente en gros)

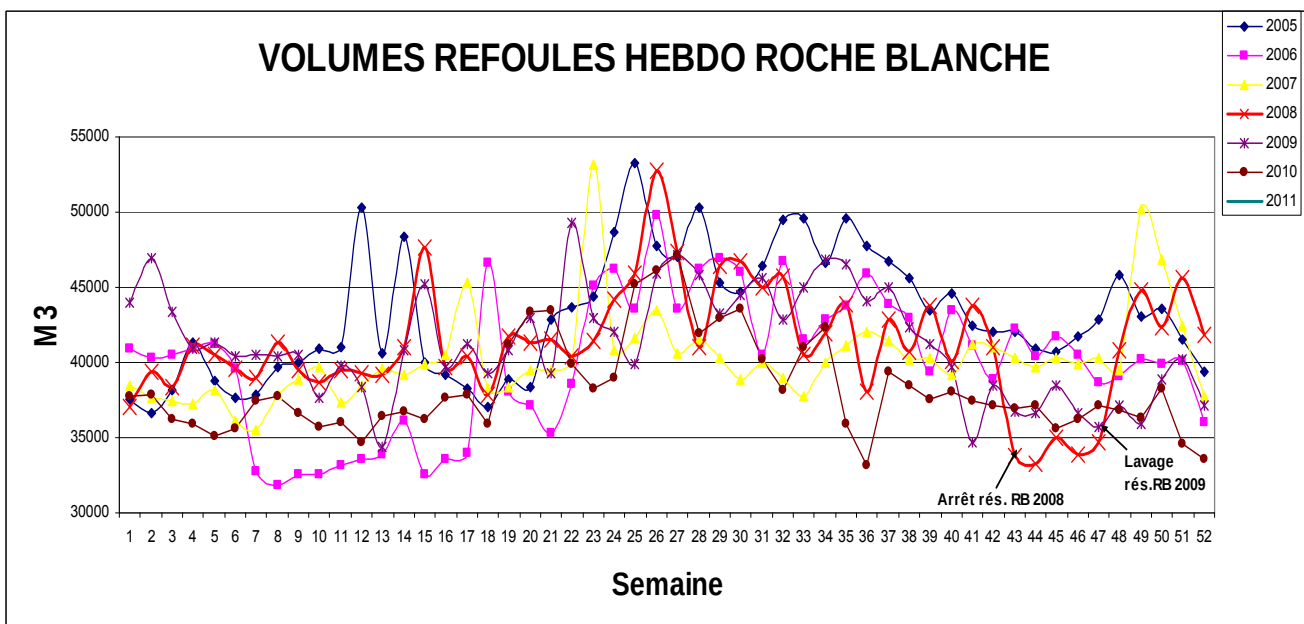
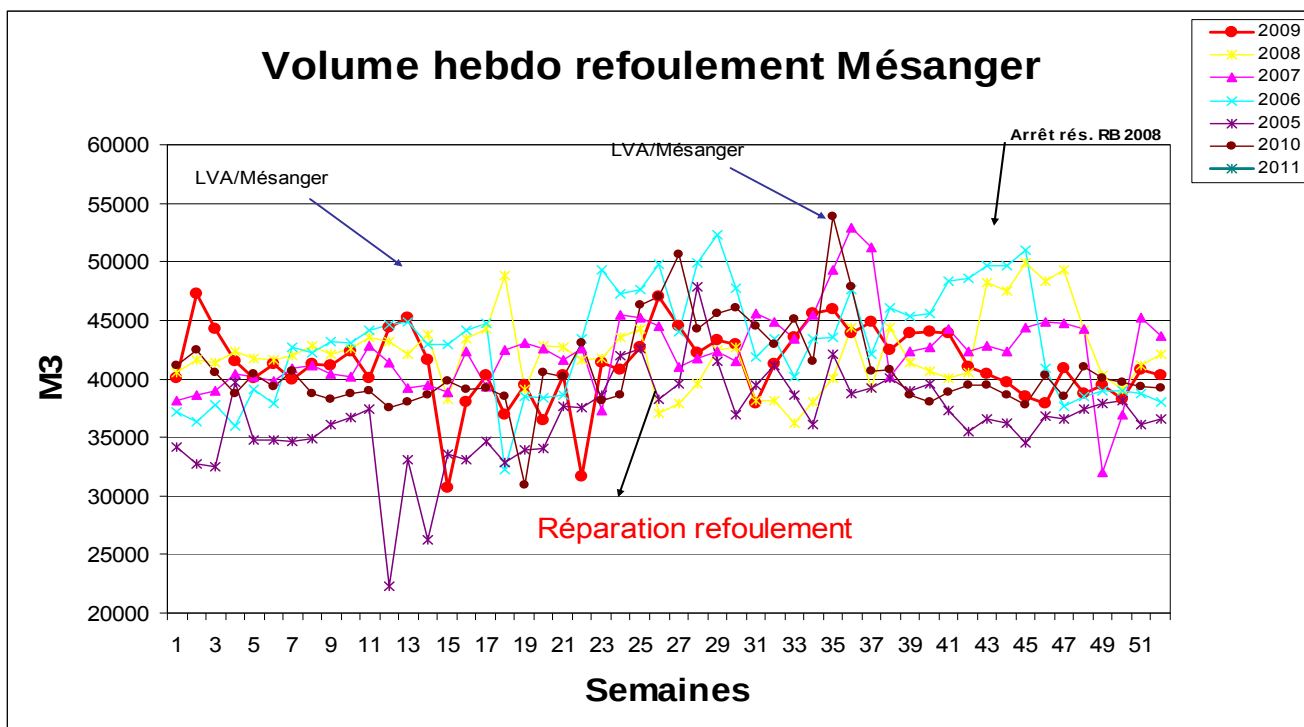


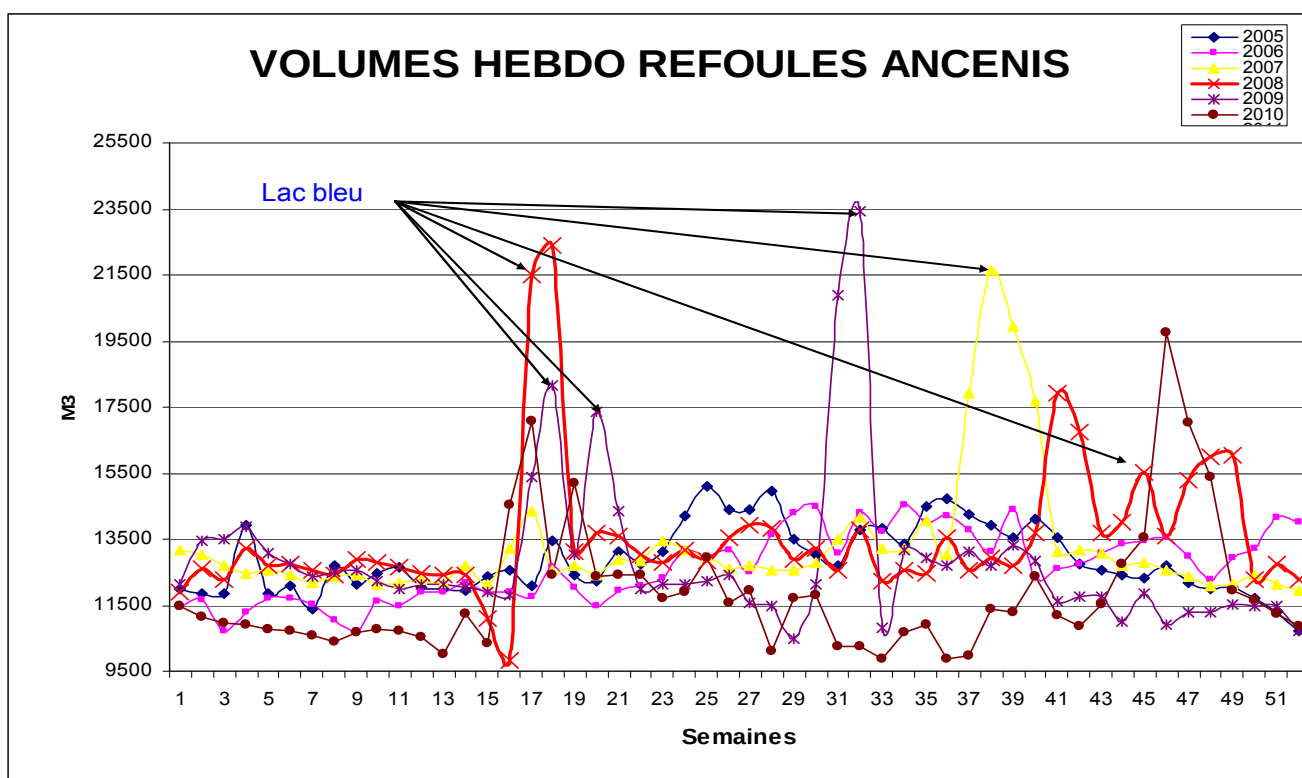
Evolution des volumes mensuels

Ancenis		Mouvements d'eaux															
An	10	Volume Eau Brute		Volume refoulé		Volume produit 2010		Volume produit 2009		Ecart vol. Produit total			Besoin usine		Lac bleu	Vers Assainissement	
Folio		Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Cumul - lac bleu	Mois	Cumul	volume remis	Index	différence
Dec	31	421757	5344703	383354	4953168												197441
Jan	31	431353	431353	396921	396921	371570	371570	409447	409447	-9,25%	-9,25%	-9,25%	59783	59783		199803	2362
Fev	29	379702	811055	347585	744506	326070	697640	351733	761180	-7,30%	-8,35%	-8,35%	53632	113415		201913	2110
Mar	31	414440	1225495	379502	1124008	355682	1053322	383497	1144677	-7,25%	-7,98%	-7,98%	58758	172173		204776	2863
Avr	30	413578	1639073	379556	1503564	356891	1410213	369402	1514079	-3,39%	-6,86%	-7,62%	56687	228860	11500	207438	2662
Mai	31	437662	2076735	402533	1906097	378796	1789009	387940	1902019	-2,36%	-5,94%	-6,13%	58866	287726	3500	209471	2033
Jun	30	449417	2526152	411786	2317883	386819	2175828	397224	2299243	-2,62%	-5,37%	-5,37%	62598	350324		211312	1841
Jul	31	505021	3031173	452510	2770393	432522	2608350	426949	2726192	1,31%	-4,32%	-4,32%	72499	422823		213789	2477
Aou	31	460531	3491704	419578	3189971	401235	3009585	436320	3162512	-8,04%	-4,84%	-4,84%	59296	482119		215877	2088
Sep	30	432628	3924332	396234	3586205	376903	3386488	399205	3561717	-5,59%	-4,92%	-4,92%	55725	537844		218889	3012
Oct	31	418180	4342512	384072	3970277	360412	3746900	373087	3934804	-3,40%	-4,78%	-4,80%	57768	595612	800	220783	1894
Nov	30	425845	4768357	392334	4362611	365209	4112109	348949	4283753	4,66%	-4,01%	-4,38%	60636	656248	16000	223181	2398
Dec	31	424728	5193085	375971	4738582	349304	4461413	358180	4641933	-2,48%	-3,89%	-3,89%	75424	731672		225504	2323
Total		5193085		4738582			4 461 413		4 641 933				731672		31800		28063

Evolution des volumes refoulés hebdomadaires depuis 2005







III.1.6. Bilan énergétique

Le tableau ci-dessous synthétise par nature d'installation les consommations d'énergie.

Les tableaux ci-après détaillent ces mêmes consommations par installation :

Installation de production

Installation de production d'eau: Station de l'île Delage	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Energie facturée consommée (kWh)	3 776 372	3 893 791	3 939 172	3 750 316	3 678 634	-1,9%
Volume produit refoulé (m3)	4 688 714	4 628 524	4 709 331	4 641 933	4 461 413	-3,9%

Réservoir ou château d'eau

Réservoir ou château d'eau: Réservoir de Mésanger	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	2 254 556	2 198 210	2 206 090	2 139 326	2 123 303	-0,7%
Réservoir ou château d'eau: Réservoir La Roche Blanche	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	2 084 740	2 106 950	2 157 750	2 144 692	1 996 929	-6,9%
Réservoir ou château d'eau: Réservoir La Varie	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Volume pompé (m3)	660 390	691 320	709 450	669 150	618 350	-7,6%

III.1.7. Bilan des consommations en réactifs de traitement

Le tableau ci-dessous synthétise les réactifs utilisés au cours de l'exercice :

Consommation Réactifs

	Sulfate alumine		Javel		Chaux	Polymère	CO2	Microsable	Permanganate
	consom en L	consom en T	consom en L	consom en T	consom en T	consom en Kg	consom en T	consom en Kg	consom en Kg
2005	413 280	550	36 254	44	122	100	44	4 050	0
2006	447 080	595	36 278	44	95	100	37	5 750	0
2007	453 309	603	36 618	45	103	175	28	6 125	0
2008	455 661	606	44 602	54	110	150	34	400	100
2009	441 410	587	40 400	49	120	75	60	2 375	0
2010	404 702	538	45 618	56	95	175	68	4 000	0

(*) Permanganate : Utilisation de permanganate lors du fonctionnement avec la ressource du Lac Bleu

Production de Boues

Les boues produites sont épaissies sur le site de l'usine de production et renvoyées vers la station d'épuration de la Ville d'Ancenis afin d'être utilisées comme réactif pour le traitement du phosphore

	Volume Boue	g/l	g/l MES (*)
Janvier	2362,00	15,43	15,50
Février	2110,00	11,70	14,22
Mars	2863,00	11,90	12,80
Avril	2662,00	11,20	10,20
Mai	2033,00	15,18	17,80
Juin	1841,00	9,65	14,80
Juillet	2477,00	10,51	10,80
Août	2088,00	7,41	11,80
Septembre	3012,00	5,34	10,60
Octobre	1894,00	18,50	19,30
Novembre	2398,00	16,50	12,67
Décembre	2323,00	15,00	17,47

Vers Assainissement	
Index	différence
197441	
199803	2362
201913	2110
204776	2863
207438	2662
209471	2033
211312	1841
213789	2477
215877	2088
218889	3012
220783	1894
223181	2398
225504	2323
	28063

(*) Valeurs moyenne de concentration mesurées par le MESmètre et mesures de contrôle laboratoire

Volume : 28 063 m3 (pour mémoire 26 909 m3 en 2009)

Matières sèches :385 TMS (pour mémoire 311 TMS en 2009)

III.2. La qualité de l'eau

L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

Le Code de la Santé Publique impose des normes très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine :

Ne pas contenir de micro-organismes, de parasites ou toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

Etre conformes à des **Limites de Qualité** pour les paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs.

Satisfaire à des **Références de Qualité**, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ces textes définissent précisément le contrôle sanitaire (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) et la surveillance à mettre en place par « la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau », le délégataire. Cette surveillance comprend notamment :

L'examen régulier des installations.

Le contrôle de l'efficacité de la désinfection.

Un programme de tests et d'analyses en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations.

Dans ce cadre, VEOLIA EAU s'est engagé dans une démarche certifiée d'identification des points critiques, qui a abouti à un plan d'actions de maîtrise des risques sanitaires liés à la qualité de l'eau potable.

Plusieurs agences de la région VEOLIA EAU Ouest ont développé des démarches de type HACCP (similaire à celle utilisée dans l'industrie agro-alimentaire) et ont été évaluées par l'AFAQ dans ce cadre. Aujourd'hui, la certification ISO 22 000 permet de renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable. Cette démarche est proposée et parfois lancée sur plusieurs sites de production d'eau potable de la région Ouest. Elle va se substituer progressivement aux démarches HACCP.

III.2.1. Contrôles de l'eau

Nombre de résultats d'analyses

Le tableau ci-dessous présente le nombre de résultats pour tous les paramètres analysés selon leur type (microbiologique ou physico-chimique) et le contexte de l'analyse (contrôle sanitaire officiel, surveillance du délégataire). Ces chiffres intègrent les prélèvements réalisés sur la ressource, l'eau produite et l'eau distribuée, ainsi que la surveillance du process de traitement.

	Contrôle Sanitaire	Surveillance par le Délégataire	Analyses Supplémentaires
Microbiologique	922	973	0
Physico-chimique	6 228	1 425	0

Résultats d'analyse sur la ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Microbiologique	24	24	12	12
Physico-chimique	2 021	2 020	29	29

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformés
Atrazine	12	12
Simazine	12	12
Terbutylazine	12	12
Déséthylatrazine	12	12
Baryum	4	4
Nitrates	12	12
Arsenic	4	4
Sodium	4	4
Sulfates	12	12
Chlorures	12	12

Résultats d'analyse sur l'eau produite et distribuée

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à **Limite de Qualité** des paramètres soumis à **Référence de Qualité**³.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	298	298	340	340
Physico-chimique	1 824	1 824	197	197
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	596	594	439	438
Physico-chimique	1 476	1 452	1 050	1 041
Autres paramètres analysés				
Microbiologique	4		182	
Physico-chimique	911		199	

³ Attention, certains paramètres, ni soumis à limite ni à référence de qualité, ne figurent pas dans le tableau.

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué

	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité	Type de seuil
Atrazine	19	19	Limite de qualité
Simazine	19	19	Limite de qualité
Terbuthylazine	19	19	Limite de qualité
Déséthylterbuthylazine	12	12	Limite de qualité
Turbidité	365	365	Limite et Référence de qualité
Nitrates	89	89	Limite de qualité
Fer total	78	78	Référence de qualité
Carbone Organique Total	89	61	Référence de qualité

III.2.2. Conformité de l'eau

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Taux de conformité sur les eaux distribuées pour le contrôle sanitaire officiel

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernant les paramètres **microbiologiques** [P 101.1] et **physico-chimiques** [P 102.1] sont transmis à la Collectivité par l'ARS.

A titre indicatif, les taux de conformité issus de nos systèmes d'informations, sur la base des prélèvements incluant au moins un paramètre soumis à une limite de qualité, sont les suivants :

Paramètres microbiologiques	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de conformité microbiologique	99,34 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	151	151	129	147	149
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	152	151	129	147	149
Paramètres physico-chimique	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de conformité physico-chimique	98,72 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	77	74	70	77	76
Nombre de prélèvements non conformes	1	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	78	74	70	77	76

L'attention du lecteur est attirée sur un risque de différence entre les synthèses qui seront fournies par les services du ministère en charge de la Santé et les taux de conformité indiqués ci-dessus. Les principales raisons de ces éventuelles différences de résultats sont :

- Les taux de conformité ont été calculés avec les données reçues par l'exploitant au 15 Février 2011. L'ARS a pu prendre en compte des résultats d'analyses relatives à l'année 2010 reçus par l'exploitant après cette date.
- Il peut arriver que pour des raisons techniques l'ARS décide d'écarter certains prélèvements (car non représentatifs de l'eau distribuée) sans informer systématiquement le distributeur.

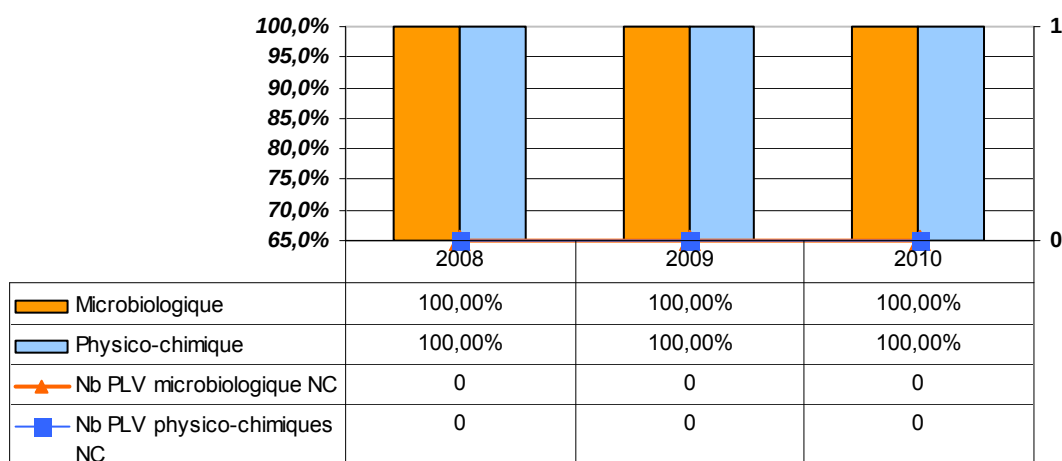
- Enfin, dans certains cas, le mode de calcul du taux de conformité du contrôle sanitaire a été modifié dans le guide d'application de l'arrêté du 02 mai 2007 : en 2009, le ministère en charge de la Santé calculait le taux de conformité par rapport à l'ensemble des prélèvements effectués, y compris ceux dont 100% des paramètres étaient soumis à une référence de qualité (méthode encore utilisée par quelques ARS). En 2010, le guide d'application de l'arrêté du 02 mai 2007 a imposé de le calculer en prenant seulement les prélèvements sur lesquels sont mesurés des limites de qualité (méthode déjà utilisée par VEOLIA en 2009). Ceci peut expliquer une évolution du taux de non-conformité indiqué par les ARS entre 2009 et 2010.

Taux de conformité globale (contrôle sanitaire et surveillance du délégataire)

	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes
Microbiologie	149	149	170	170	319	319
Physico-chimie	76	76	105	105	181	181

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologie	100,0%	100,0%	100,0%
Physico-chimie	100,0%	100,0%	100,0%

Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Nombre de Prélèvements Non conformes



Liste des non-conformités aux limites de qualité

Pour les eaux brutes

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Tous les résultats sont conformes					

Pour les eaux distribuées

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
-	Tous les résultats sont conformes						

Liste des non-conformités aux références de qualité (pour les eaux distribuées)

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Carbone Organique Total	1,1	3	23	5	73	16	2 mg/l C
Température de l'eau	2,2	27,1	1	4	149	220	25 °C
Bact. et spores sulfito-rédu	0	2	1	1	149	170	0 n/100ml
Coliformes totaux	0	4	1	0	149	169	0 n/100ml

Caractérisation des points de prélèvement :

Les points de prélèvement pour la surveillance permanente ont été identifiés et aménagés (notamment dans les réservoirs) afin d'assurer un meilleur échantillonnage.

III.2.3. Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

L'usine de production d'Ancenis dispose d'une ressource en eau de surface : **la Loire**.

Une réserve de secours dite « Lac Bleu » d'une capacité de production d'environ 5 jours à 20 000 m³/j. Les caractéristiques de cette eau s'apparentent à une eau de forage bien qu'il s'agisse d'une réserve d'eau issue d'une ancienne carrière de chaux. Une canalisation de transfert amène les eaux brutes en tête de l'usine.

Le captage de l'usine de production d'Ancenis est en cours de mise en conformité au titre des périmètres de protection. Une étude de fiabilisation de la prise d'eau est envisagée a été réalisée courant 2010, afin de simplifier le système d'alimentation en eau brute de l'usine. Les travaux seront ensuite réalisés par le syndicat dans le courant de l'année 2011.

Paramètres	mini	maxi	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Titre Hydrotimétrique	10,8	18,7	85	°F
Calcium	36,4	57	17	mg/l
Magnésium	3,7	5,4	17	mg/l
Pesticides totaux	0	0,02	25	0,5 µg/l
Nitrates	4,2	26,1	89	50 mg/l
Sodium	11	20,1	4	200 mg/l
Potassium	2,9	4,6	4	mg/l
Chlorures	17	29	47	250 mg/l
Sulfates	36	56	47	250 mg/l
Fluorures	0	100	4	1500 µg/l

III.3. La gestion du patrimoine

Une politique de maintenance construite sur le long terme et mise en œuvre avec rigueur au quotidien est un facteur clé de pérennisation du patrimoine de la Collectivité.

Cette politique s'appuie sur une bonne connaissance du patrimoine, sur des objectifs précis définis avec la Collectivité, sur une programmation fine des interventions préventives et sur le recours aux solutions techniques les plus adaptées.

La conservation et la valorisation du patrimoine résultent de l'optimisation en permanence des actions de maintenance et de renouvellement ; pour leur part, les travaux de premier établissement contribuent à adapter le patrimoine aux évolutions du service.

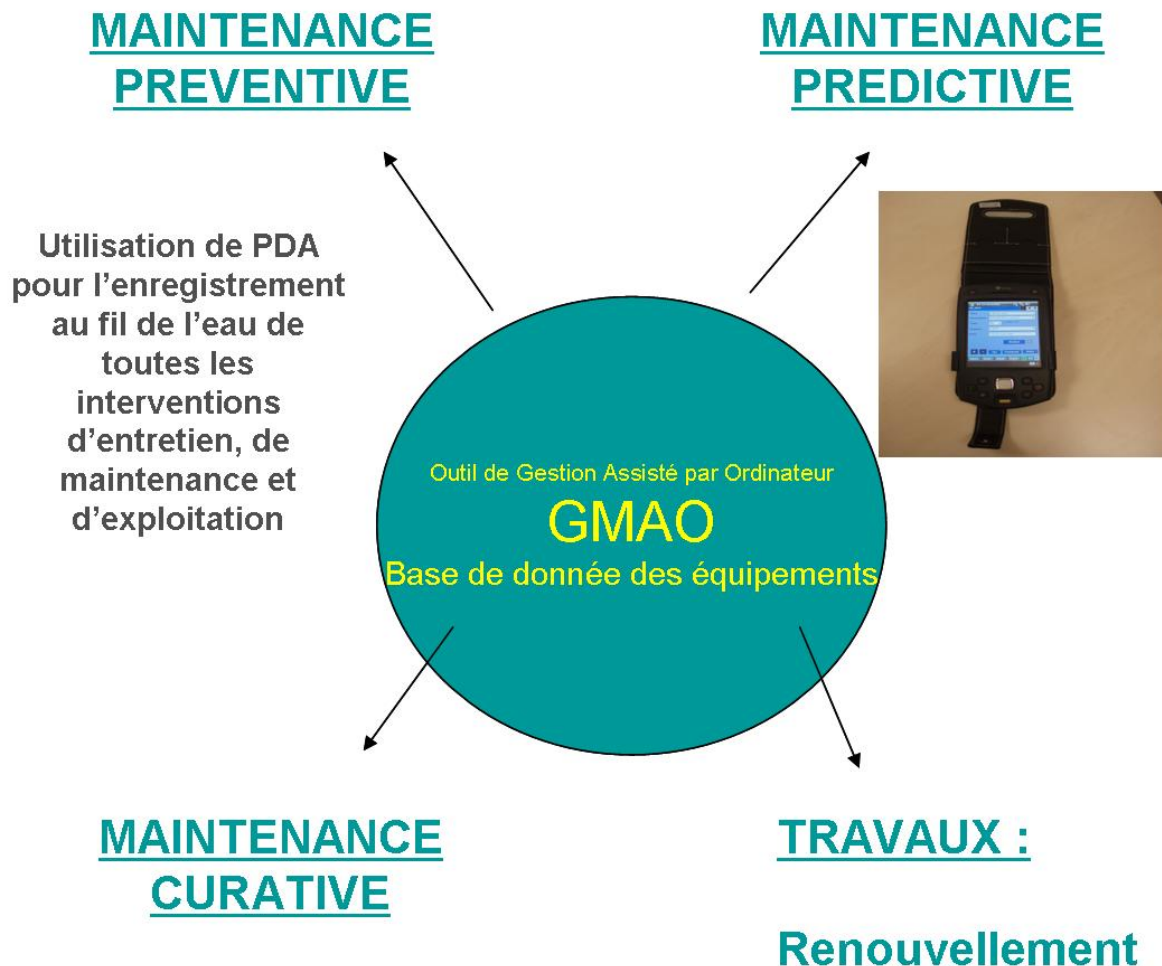
III.3.1. Maintenance des installations

Notre équipe exploitante assure la conduite et le pilotage des installations lors de ses passages réguliers. Nos agents vérifient le bon fonctionnement des équipements de pompage et de distribution.

Ils relient et analysent les données des compteurs horaires des pompes, des compteurs de production. Ils s'assurent du bon fonctionnement des systèmes de mesure de turbidité de l'eau produite grâce à des contrôles périodiques des équipements de mesure, ainsi que des analyses ponctuelles en distribution.

Les principales missions de cette équipe sont :

- La conduite au quotidien des process eau potable et traitement des eaux de rejets/boues,
- Le maintien de la propreté des installations,
- L'entretien des ouvrages et des équipements,
- Le suivi des approvisionnements en réactifs,
- Le suivi métrologique des capteurs en ligne,
- La maintenance préventive et curative des équipements,
- Le suivi analytique des process eau et boues.



Au cours de l'année 2009, nous avons déployé l'outil de GMAO « MAXO », avec une montée en puissance au second semestre 2009 : l'objectif est de saisir 100% des interventions réalisées sur les installations, en qualifiant le type d'intervention, le temps passé ... et en précisant les détails des tâches effectuées par les agents.

Vous trouverez ci-joints la synthèse des interventions réalisées en 2010 sur les installations du contrat :

ACTIVITE DU SERVICE MAINTENANCE



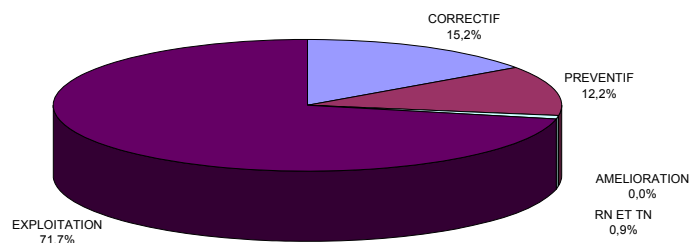
TABLEAU DE BORD CONTRAT : K7570 # Ancenis Siaep (eau)

A: TOTAL HEURES DE MAINTENANCE PAR FAMILLE D'INTERVENTIONS

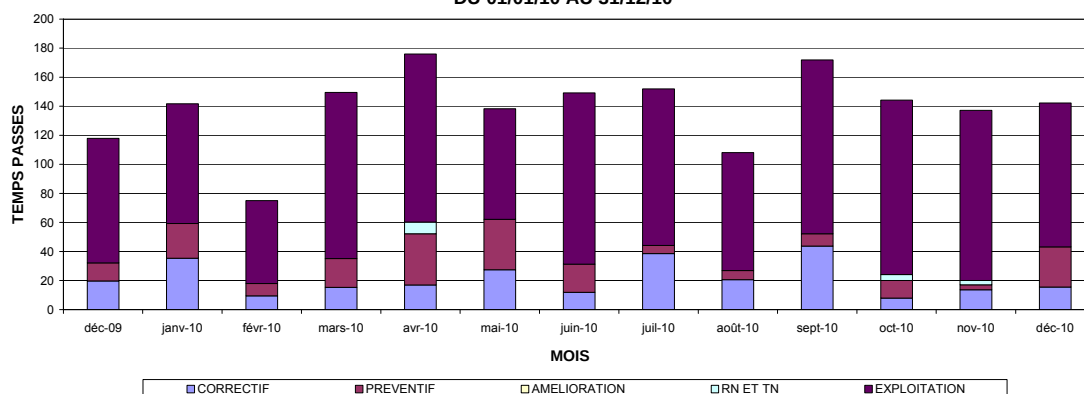
Période du 01/01/10 au 31/12/10

MOIS	CORRECTIF		PREVENTIF		AMELIORATION		RN ET TN		EXPLOITATION		TOTAL DU MOIS
	TEMPS PASSES (h)	%	TEMPS PASSES (h)	%	TEMPS PASSES (h)	%	TEMPS PASSES (h)	%	TEMPS PASSES (h)	%	TEMPS PASSES (h)
déc-09	20	16,8%	12	10,6%	0	0,0%	0	0,0%	86	72,7%	118
janv-10	35	25,0%	24	16,8%	0	0,0%	0	0,0%	82	58,2%	142
févr-10	10	12,7%	8	11,3%	0	0,0%	0	0,0%	57	76,0%	75
mars-10	15	10,3%	20	13,2%	0	0,0%	0	0,0%	114	76,4%	149
avr-10	17	9,7%	35	20,1%	0	0,0%	8	4,5%	116	65,7%	176
mai-10	28	19,9%	35	25,0%	0	0,0%	0	0,0%	76	55,1%	138
juin-10	12	8,0%	19	13,0%	0	0,0%	0	0,0%	118	79,0%	149
juil-10	39	25,3%	6	3,8%	0	0,0%	0	0,0%	108	70,9%	152
août-10	21	19,1%	6	5,8%	0	0,0%	0	0,0%	81	75,1%	108
sept-10	44	25,5%	8	4,9%	0	0,0%	0	0,0%	120	69,6%	172
oct-10	8	5,5%	12	8,4%	0	0,0%	4	2,8%	120	83,3%	144
nov-10	14	10,0%	3	2,5%	0	0,0%	3	2,2%	117	85,3%	137
déc-10	16	10,9%	28	19,5%	0	0,0%	0	0,0%	99	69,6%	142
TOTAL TEMPS PASSES (h) DU CONTRAT											
TOTAL	257	15,2%	205	12,2%	0	0,0%	15	0,9%	1208	71,7%	1685

POURCENTAGE DU TEMPS PASSES PAR FAMILLE D'INTERVENTIONS
DU 01/01/10 AU 31/12/10



TEMPS PASSES PAR FAMILLE D'INTERVENTIONS
DU 01/01/10 AU 31/12/10



III.3.2. Connaissance et maintenance du réseau

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clés pour une politique patrimoniale efficace et pérenne. **L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** [P 103.2] mesure l'avancement de cette démarche :

	2006	2007	2008	2009	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			90	90	90

Evolution du patrimoine du réseau

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	1 157,2	1 173,5	1 185,4	1 182,7	1 184,8	0,2%
Longueur d'adduction (ml)	400	400	400	400	400	0,0%
Longueur de distribution (ml)	1 156 780	1 173 085	1 185 035	1 182 267	1 184 414	0,2%
<i>dont canalisations</i>	1 014 400	1 027 300	1 037 000	1 031 000	1 031 789	0,1%
<i>dont branchements</i>	142 380	145 785	148 035	151 267	152 625	0,9%
Equipements	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'appareils publics (*)	1 134	1 163	1 133	1 133	1 138	0,4%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	1 134	1 136	1 133	1 138	1 138	0,0%
Branchements	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de branchements	18 984	19 438	19 738	20 169	20 350	0,9%
Compteurs	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de compteurs	20 406	20 723	20 805	21 166	21 514	1,6%

(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Renouvellement des compteurs	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de compteurs	20 406	20 723	20 805	21 166	21 514	1,6%
Nombre de compteurs remplacés		757	1 444	1 174	1 463	24,6%
Taux de compteurs remplacés		3,7	6,9	5,6	6,8	21,4%

Conformément à l'arrêté du 6 mars 2007, VEOLIA EAU procède aux opérations de contrôle des compteurs d'eau froide en service en qualité de détenteur au sens de la réglementation. VEOLIA EAU bénéficie de la certification de son système qualité réalisée par le ministère de l'Industrie (décision ministérielle du 14 décembre 2009).

VEOLIA EAU établit et tient à jour le carnet métrologique du parc de compteurs en service, établi conformément à la décision ministérielle du 30 décembre 2008.

Interventions sur réseau

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	126	109	102	59	68	15,3%

Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	187	107	112	42	54	28,6%
Nombre de fuites pour 100 branchements	1,0	0,6	0,6	0,2	0,3	50,0%
Nombre de fuites sur compteur				172	120	-30,2%
Nombre de fuites sur équipement				0	4	100%
Nombre de fuites sur autre support	3	5	0	0	0	0%
Nombre de fuites réparées	316	221	214	273	246	-9,9%
Linéaire soumis à recherche de fuites				294 000	876 000	198,0%

III.4. Les travaux

III.4.1. Travaux de renouvellement

Option 1

Le tableau suivant permet à la Collectivité de calculer le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** [P 107.2], en ajoutant aux valeurs de la 2^{ème} ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

Canalisations	2006	2007	2008	2009	2010
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	1 014 400	1 027 300	1 037 000	1 031 000	1 031 789
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)					0

Option 2

Le tableau suivant détaille le calcul du **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** [P 107.2], égal à la moyenne sur 5 ans du linéaire renouvelé total (par le délégataire et par la Collectivité) rapportée à la longueur totale du réseau :

	2006	2007	2008	2009	2010
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)					0,11
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	1 014 400	1 027 300	1 037 000	1 031 000	1 031 789
Longueur renouvelée totale (ml)					5 923
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)					0

Renouvellement des branchements plomb	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre de branchements	18 984	19 438	19 738	20 169	20 350	0,9%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	0	0	0	0	0	0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

III.4.2. Travaux neufs

La présente rubrique décrit les travaux de premier établissement réalisés dans l'exercice par le délégataire et ceux, le cas échéant, réalisés par la Collectivité et mis à disposition du délégataire.

PROGRAMME TRAVAUX

	Commune	RD	PROGRAMME	Chantier	Type de travaux	Entreprise	Linéaire	Diamètre	DN	Nature	Volume mis en service (8xDN) (m3)	Longueurs déposées	Diamètre déposée	DN	Nature déposée	Renouv.
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	2010	2009	Rue du Verger - Boulevard Pasteur	Renouvellement branchements plomb	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					11
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	2010	2009	Rue Robert Schuman	Renouvellement	VEOLIA	234,5	110	100	PVC	14,73					10
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	2010	2009	Impasse Emilien MAILLARD	Renouvellement	VEOLIA	63	63	50	PEHD	0,99					4
SIAEP ANCENIS	ANETZ	2010	2009	Restaurant scolaire	Extension	VEOLIA	92	125	100	PEHD	5,78					
SIAEP ANCENIS	ANETZ	2010	2009	Le Tertre	Extension	HUMBERT	286,2	50	40	PEHD	2,88					
SIAEP ANCENIS	BELLIGNE	2010	2009	Le Tremblée	Extension	VEOLIA	119	63	50	PEHD	1,87					
SIAEP ANCENIS	BELLIGNE	2010	2009	La Cornuaille	Pose d'une télé-surveillance sur comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	BELLIGNE	2010	2009	Rue des 2 provinces	Pose d'une borne de comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Rue du Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	93	63	50	PEHD	1,46					3
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	24	160	130	PEHD	2,55					
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	5	110	100	PVC	0,31					
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	253	160	140	PVC	31,16					
SIAEP ANCENIS	LA ROUXIERE	2010	2009	La Croix	Pose d'un débitmètre en regard et télé-surveillance	SARC	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	MONTRELAIS	2010	2009	Beauvais	Pose d'un débitmètre et télé-surveillance	VEOLIA	4,6	125	100	PEHD	0,29					
SIAEP ANCENIS	MONTRELAIS	2010	2009	La Poitrière	Pose de 2 vannes d'isolement	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	LOUDON	2010	2009	Les Champs de la Fontaine	Télé-surveillance compteur existant	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	2010	2009	La Houssaie	Extension	SARC	42,1	50	40	PEHD	0,42					
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	2010	2009	La Noë	Renouvellement	SARC	1117,8	160	140	PVC	137,66					20
SIAEP ANCENIS	SAINT GEREON	2010	2009	Rue des Sencives	Pose d'une borne de comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT GEREON	2010	2009	Rue du bocage	Extension	VEOLIA	134	63	50	PEHD	2,10					
SIAEP ANCENIS	SAINT HERBLON	2010	2009	RD n°8 - La Pintaudière	Pose d'un débitmètre en regard et télé-surveillance	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT HERBLON	2010	2009	La Jounière	Pose d'une télé-surveillance sur comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT HERBLON	2010	2009	Rue du Prieuré	Pose d'une borne de comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT MARS LA JAILLE	2010	2009	Les Basses Places - Les Plantis	Renouvellement	SARC	262,8	63	50	PEHD	4,13					
SIAEP ANCENIS	SAINT MARS LA JAILLE	2010	2009	Les Basses Places - Les Plantis	Renouvellement	SARC	713	100	100	Fontes Blutop	44,80					
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	IME - Ecotay	Renouvellement	SARC	251,2	225	210	Biorienté	69,60					
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Les grandes vignes	Renouvellement	SARC	302,7	110	100	PVC	19,02					22
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Miennerie	Renouvellement	SARC	359,8	110	100	PVC	22,61					17
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Miennerie	Renouvellement	SARC	263	50	40	PEHD	2,64					
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Route de Montrelais	Renouvellement	SARC	1758,3	140	125	PVC	172,62					35

MARCHE DE BON DE COMMANDE

CONTRAT	Commune	Chantier	RD	Type de travaux	Financement	MBC	Entreprise	Linéaire	Diamètre	DN	Volume mis en service (m3)	Nature	Longueurs déposées	Diamètre	Nature	Renouv.	Repris	Neufs (non CGE)
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	ZA de la Fouquetière	2010	Extension	Collectivité	2009	VEOLIA	124	63	50	1.95	PEHD						
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	ZA de la Fouquetière	2010	Extension	Collectivité	2009	VEOLIA	338	110	100	21.24	PEHD						
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	Boulevard Pasteur	2010	Renouvellement	Collectivité	2010	VEOLIA	170	110	100	10.68	PVC				10		
SIAEP ANCENIS	ANETZ	Lotissement Communal rue de l'Hôtel de ville	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	255,3	125	100	16,04	PEHD						19
SIAEP ANCENIS	ANETZ	Lotissement Communal rue de l'Hôtel de ville	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	235,1	63	50	3,69	PEHD						
SIAEP ANCENIS	COUFFE	ZAC de Chêne Pierre	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	22	160	140	2,71	PVC						28
SIAEP ANCENIS	COUFFE	ZAC de Chêne Pierre	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	296	125	100	18,60	PEHD						
SIAEP ANCENIS	COUFFE	ZAC de Chêne Pierre	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	212,7	63	50	3,34	PEHD						
SIAEP ANCENIS	LA ROUXIERE	Rue des Jardins	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	17	63	50	0,27	PEHD						
SIAEP ANCENIS	MAUMUSSON	Rue de la Bouquetterie - Chemin des Héris	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	90	110	100	5,65	PVC				35		
SIAEP ANCENIS	MAUMUSSON	La Roberterie	2010	Renouvellement	Collectivité	2010	VEOLIA	52	250	250	20,42	FORTE						
SIAEP ANCENIS	MESANGER	La Ripaudière	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	89	50	40	0,89	PEHD						
SIAEP ANCENIS	MONTRELAIS	La Verdrie	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	63	50	30,5	0,37	PEHD						
SIAEP ANCENIS	MOUZEL	Fleur de sel	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	44,8	110	100	2,81	PVC						
SIAEP ANCENIS	PANNECE	St Jacques	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	45,1	50	40	0,45	PEHD						
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	St Louis	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	39,3	63	50	0,62	PEHD						
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	ZA des Fuseaux	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	84,6	63	50	1,33	PEHD						
SIAEP ANCENIS	SAINT GEREON	Rue Jean Coisaud	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	17	110	100	1,07	PVC						
SIAEP ANCENIS	VARADES	Barbechat	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	50	63	50	0,79	PEHD						

UNITE DE PRODUCTION D'ANCENIS OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT SUR LE FOND DE RENOUVELLEMENT

CAG – RENOUVELLEMENT SUR LES FILTRES 1 ET 2



- Renouvellement sur les Filtres 1 et 2 en février 2010

CAG – REACTIVATION SUR LES FILTRES 3 ET 4



- Réactivation sur les Filtres 3 et 4 en Novembre 2010

RENOUVELLEMENT REFRIGERANT SUR OZONEUR 1



- Renouvellement du réfrigérant Air/Eau sur l'Ozoneur 1 en Juillet 2010

RENOUVELLEMENT REFRIGERANT SUR OZONEUR 2



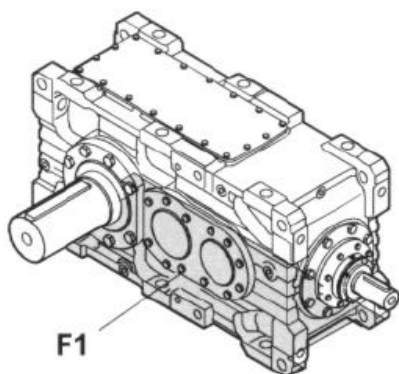
- Renouvellement du réfrigérant Air/Eau sur l'Ozoneur 1 en Octobre 2010

RENOUVELLEMENT TAMIS MOLECULAIRE (ALUMINE)



- Renouvellement de l'Alumine sur les Ozoneurs (Juillet 2010)

RENOUVELLEMENT REDUCTEUR FLOCULATEUR 2 ACTIFLO



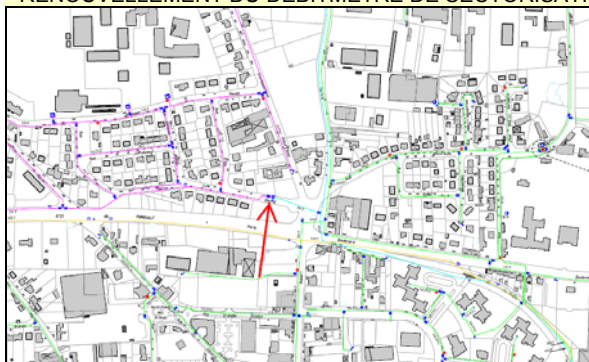
- Renouvellement du réducteur à engrenage cylindriques sur le Floculateur 2 Actiflo , en Juillet 2010

RENOUVELLEMENT DE LA SUPERVISION USINE ANCENIS



- Mise à jour de la Supervision Usine (Octobre 2010), avec ajout des fonctions VBA et remplacement de la clé, Remplacement du PC avec écran 22p, et Automatisation des bilans.

RENOUVELLEMENT DU DEBITMETRE DE SECTORISATION PIERRE DAUTEL (Ancenis)



- Renouvellement du débitmètre enterré Pierre DAUTEL par un débitmètre de type Aquamaster, avec création d'un regard de visite diamètre 1400 mm, en Novembre 2010

Chapitre VII. Les annexes techniques

VII.1. Les données détaillées

VII.1.1. Données par commune

Ce tableau présente les données concernant les clients particuliers et municipaux. Le volume de vente d'eau à d'autres collectivités est présenté au paragraphe « Les volumes vendus aux autres collectivités ».

ANCENIS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 383	7 383	7 383	7 710	7 759	0,6%
Nombre d'abonnés (clients)	3 862	3 918	3 952	3 972		
ANETZ	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 404	1 404	1 404	1 625	1 713	5,4%
Nombre d'abonnés (clients)	725	757	760	766		
BELLIGNE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 725	1 725	1 677	1 769	1 776	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)	694	712	715	727		
BONNOEUVRE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	516	516	516	574	570	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	251	260	263	264		
COUFFE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 169	2 169	2 169	2 192	2 243	2,3%
Nombre d'abonnés (clients)	800	819	837	850		
LA CHAPELLE GLAIN	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		776	776			
LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	638	638	638	744	763	2,6%
Nombre d'abonnés (clients)	348	366	362	369		
LA ROCHE BLANCHE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 131	1 131	1 047	959	997	4,0%
Nombre d'abonnés (clients)	398	420	428	438		
LA ROUXIERE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	890	890	890	919	948	3,2%
Nombre d'abonnés (clients)	389	398	415	425		
LE CELLIER	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		3 505	3 505			
LE FRESNE SUR LOIRE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	704	704	965	899	991	10,2%
Nombre d'abonnés (clients)	426	442	449	445		
LE PIN	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1

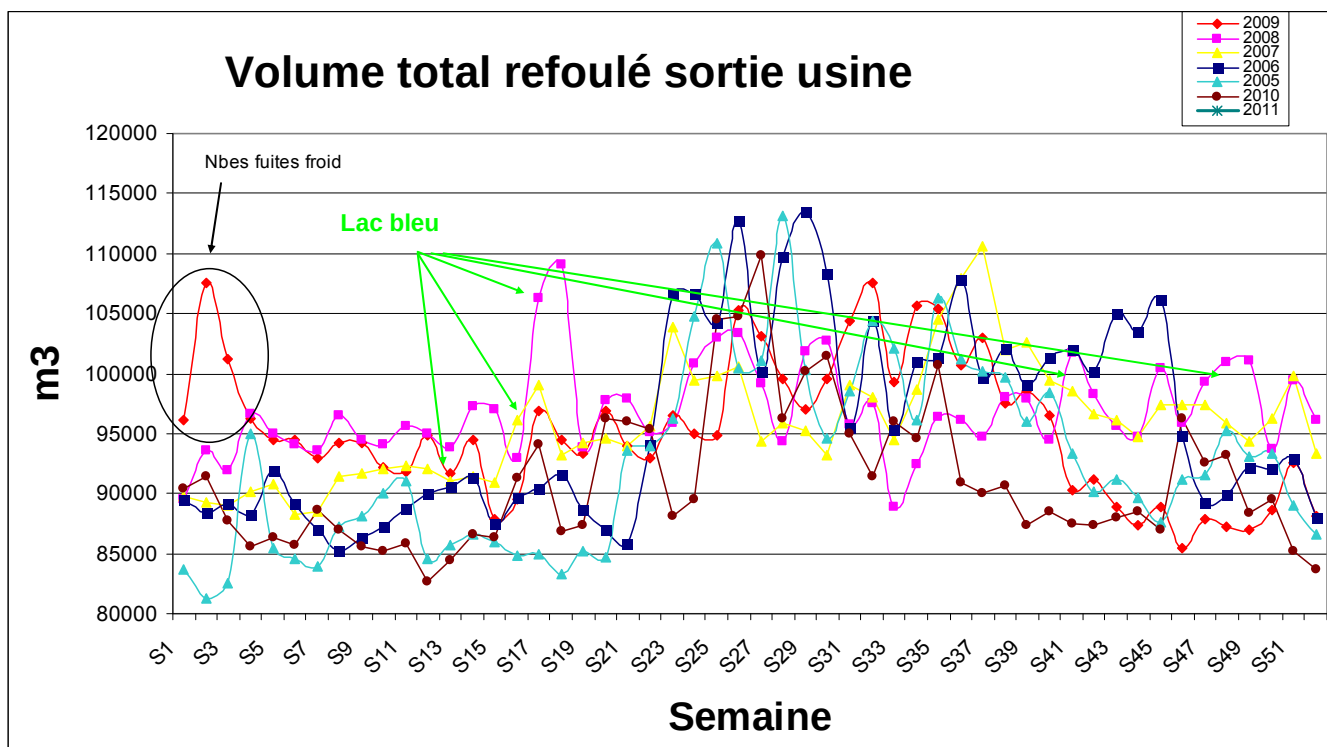
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		611	611			
MAUMUSSON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	823	823	823	969	992	2,4%
Nombre d'abonnés (clients)	404	407	406	419		
MESANGER	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 235	3 235	4 365	3 972	4 163	4,8%
Nombre d'abonnés (clients)	1 529	1 581	1 621	1 636		
MONTRELAIS	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	671	671	671	804	823	2,4%
Nombre d'abonnés (clients)	339	340	348	358		
MOUZEIL	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 686	1 686	1 638	1 550	1 689	9,0%
Nombre d'abonnés (clients)	584	600	616	626		
OUDON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 147	3 147	3 147	3 144	3 210	2,1%
Nombre d'abonnés (clients)	1 330	1 378	1 412	1 455		
PANNECE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 183	1 183	1 258	1 148	1 204	4,9%
Nombre d'abonnés (clients)	497	518	527	532		
POUILLE LES COTEAUX	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	717	717	717	811	824	1,6%
Nombre d'abonnés (clients)	317	330	350	360		
RIAILLE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 097	2 097	1 969	1 985	2 093	5,4%
Nombre d'abonnés (clients)	889	915	926	953		
SAINT GEREON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 568	2 568	2 568	2 765	2 770	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)	1 183	1 206	1 220	1 224		
SAINT HERBLON	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 904	1 904	2 439	2 138	2 195	2,7%
Nombre d'abonnés (clients)	892	915	924	929		
SAINT MARS LA JAILLE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	2 233	2 233	2 233	2 420	2 445	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)	1 045	1 081	1 095	1 109		
TEILLE	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	1 675	1 675	1 605	1 661	1 702	2,5%
Nombre d'abonnés (clients)	629	645	660	657		
VARADES	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	3 374	3 374	3 374	3 673	3 675	0,1%
Nombre d'abonnés (clients)	1 621	1 640	1 654	1 656		
VRITZ	2006	2007	2008	2009	2010	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		824	824			

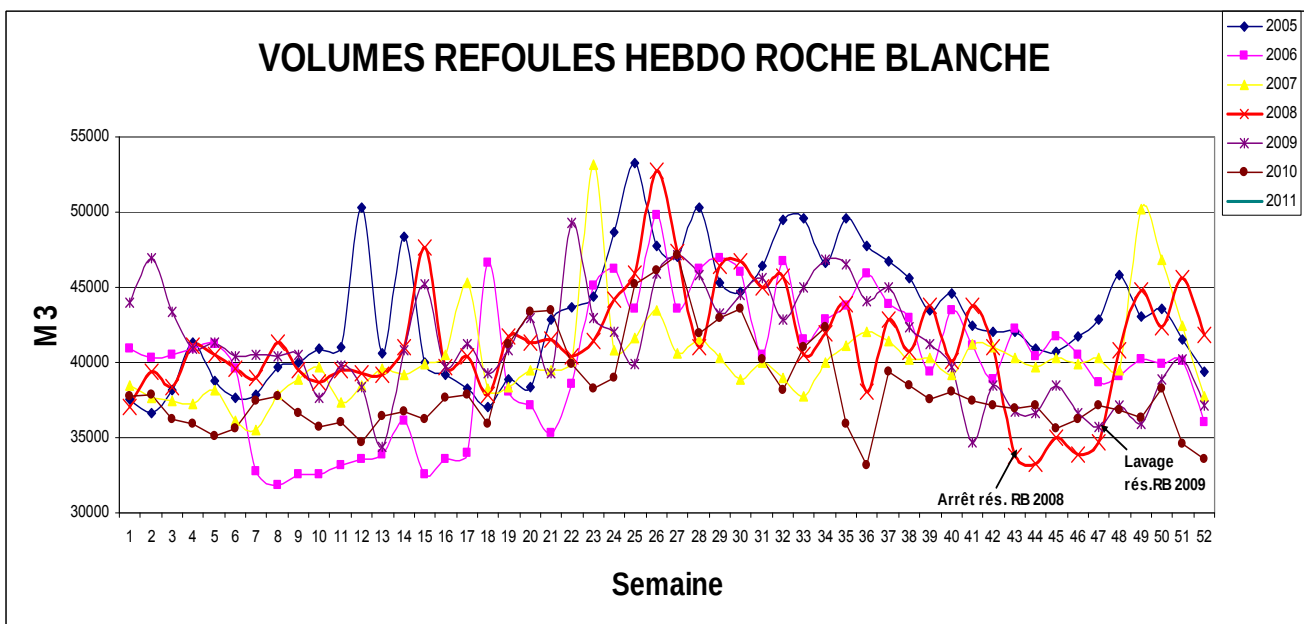
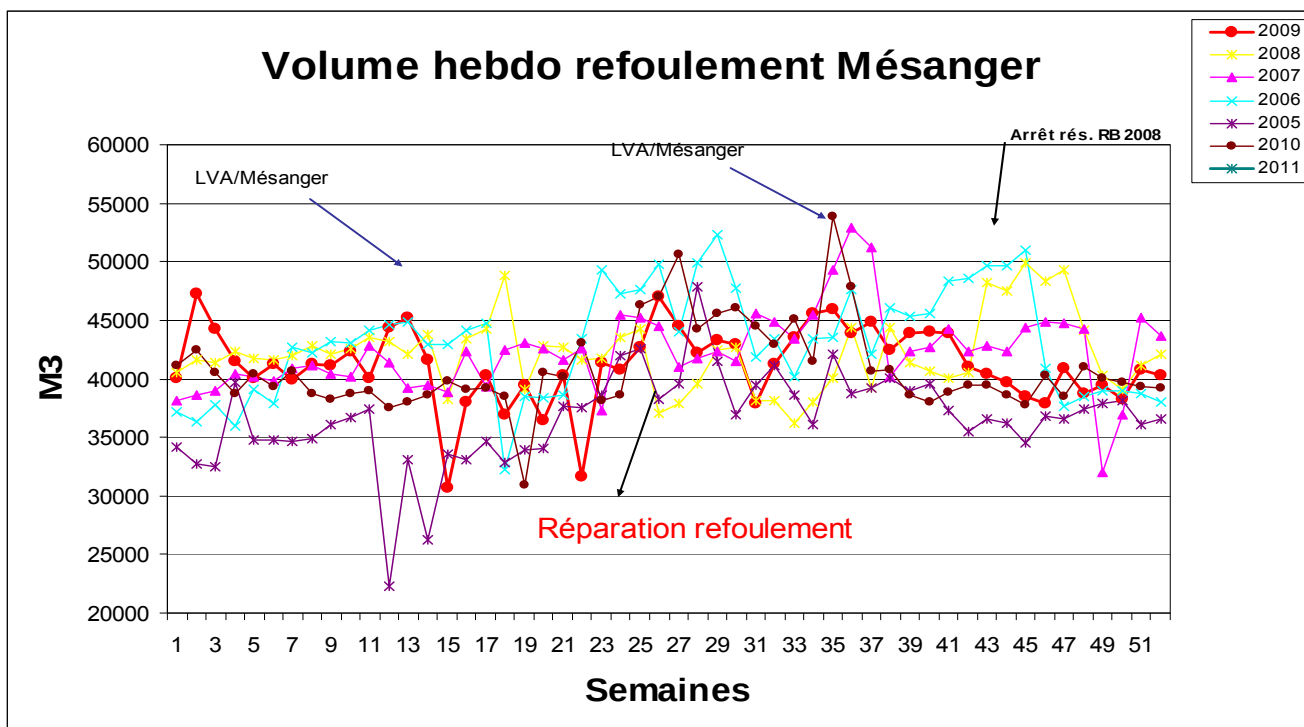
VII.1.2. Volume mensuel

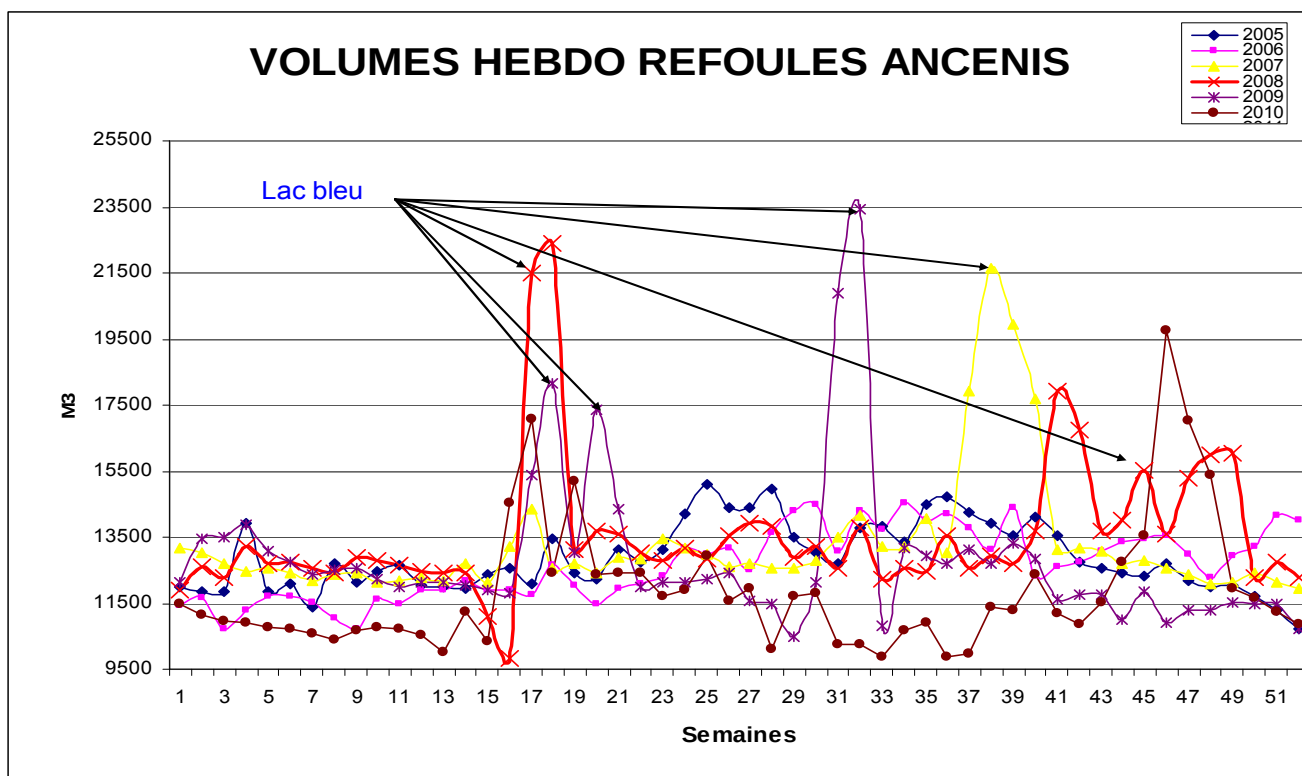
Evolution des volumes mensuels

Ancenis		Mouvements d'eaux															
An	Folio	Volume Eau Brute		Volume refoulé		Volume produit 2010		Volume produit 2009		Ecart vol. Produit total			Besoin usine		Lac bleu	Vers Assainissement	
		Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Cumul - lac bleu	Mois	Cumul	volume remis	Index	différence
Dec	31	421757	5344703	383354	4953168											197441	
Jan	31	431353	431353	396921	396921	371570	371570	409447	409447	-9,25%	-9,25%	-9,25%	59783	59783		199803	2362
Fev	29	379702	811055	347585	744506	326070	697640	351733	761180	-7,30%	-8,35%	-8,35%	53632	113415		201913	2110
Mar	31	414440	1225495	379502	1124008	355682	1053322	383497	1144677	-7,25%	-7,98%	-7,98%	58758	172173		204776	2863
Avr	30	413578	1639073	379556	1503564	356891	1410213	369402	1514079	-3,39%	-6,86%	-7,62%	56687	228860	11500	207438	2662
Mai	31	437662	2076735	402533	1906097	378796	1789009	387940	1902019	-2,36%	-5,94%	-6,13%	58866	287726	3500	209471	2033
Jun	30	449417	2526152	411786	2317883	386819	2175828	397224	2299243	-2,62%	-5,37%	-5,37%	62598	350324		211312	1841
Jul	31	505021	3031173	452510	2770393	432522	2608350	426949	2726192	1,31%	-4,32%	-4,32%	72499	422823		213789	2477
Aou	31	460531	3491704	419578	3189971	401235	3009585	436320	3162512	-8,04%	-4,84%	-4,84%	59296	482119		215877	2088
Sep	30	432628	3924332	396234	3586205	376903	3386488	399205	3561717	-5,59%	-4,92%	-4,92%	55725	537844		218889	3012
Oct	31	418180	4342512	384072	3970277	360412	3746900	373087	3934804	-3,40%	-4,78%	-4,80%	57768	595612	800	220783	1894
Nov	30	425845	4768357	392334	4362611	365209	4112109	348949	4283753	4,66%	-4,01%	-4,38%	60636	656248	16000	223181	2398
Dec	31	424728	5193085	375971	4738582	349304	4461413	358180	4641933	-2,48%	-3,89%	-3,89%	75424	731672		225504	2323
Total		5193085		4738582			4 461 413		4 641 933				731672		31800		28063

Evolution des volumes refoulés hebdomadaires depuis 2005







VII.2. La pyramide des compteurs

Pyramide des Compteurs actifs tout diamètre confondu

Age moyen = 6,02 ans

	1978	1987	1988	1989	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total général
14													1												1
15	1		1		1		9	42	57	39	181	373	1932	1407	2040	1186	1806	1660	1541	1595	1214	1338	1533	1433	19389
20							1	2	4		13	26	107	45	17	54	67	62	55	88	51	55	99	38	784
30									2		5	5	10	9	2	17	14	14	10	6	6	7	23	4	134
32																						1			1
40				1			1		4	2	1	1		5		9	8	7	4	2	6	7	8	4	70
50		1			1								2	2						1					7
60			1						1									1		1	1	2	2	1	10
65													4	3				1	1	8	5				22
80										1				2	2	1					1				7
100													1	1		1			1			2	4		10
150																			2					1	3
	1	1	2	1	2		11	44	68	42	200	405	2057	1474	2061	1268	1895	1745	1614	1701	1284	1412	1669	1481	20438

VII.3. Les données du patrimoine

0604067570E		00		ANCENIS (SIAEP de la region de - eau) / CR+G		
0604067570E	02	00		USINE AVENUE DES ALLIES		
0604067570E	0201200	00	20	groupe exhaure 3 - moteur	07/2005	07/2005
0604067570E	0202	00		DECANTEUR ACTIFLO		
0604067570E	0202006	00	20	Floculateur 1 - motoreducteur	07/1991	07/1991
0604067570E	0202007	00	20	Floculateur 2 - motoreducteur	07/1991	07/1991
0604067570E	0202008	00	40	racleur de fond - motoreducteur	07/1991	07/1991
0604067570E	0202009	00	40	hydrocyclone - egoutture local sable	07/1991	07/1991
0604067570E	0202011	00	20	MELANGE RAPIDE	07/1991	07/1991
0604067570E	0202013	00	40	deshumidificateur	07/2005	07/2005
0604067570E	0202021	00	20	DOSEUR POLYMERE A VIS	07/2002	07/2002
0604067570E	0202022	00	20	agitateur primaire - polymere	07/1991	07/1991
0604067570E	0202023	00	20	agitateur central - polymere	07/1991	07/1991
0604067570E	0202024	00	20	pompe doseuse - polymere	07/1991	07/1991
0604067570E	0202025	00	40	FLOCULATEUR HYDRAULIQUE 1	07/2003	07/2003
0604067570E	0202026	00	20	FLOCULATEUR HYDRAULIQUE 2	01/2001	01/2001
0604067570E	0202027	00	20	RACLEUR DE FOND HYDRAULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0202028	00	20	GPE RECYCLAGE MICROSABLE	01/2001	01/2001
0604067570E	0202029	00	30	E-V HYDROCYCLONES HYDRAULIQUES (4u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0202030	00	30	4 EV CHASSES BOUES DECANTEURS	07/1998	07/1998
0604067570E	0203	00		DECANTEUR PULSATOR		
0604067570E	0203001	00	20	GPES MISE SOUS VIDE 1-POMPE	07/2009	07/2009
0604067570E	0203002	00	20	GPES MISE SOUS VIDE 2-POMPE	01/2001	01/2001
0604067570E	0203003	00	40	PURGES DES BOUES	07/2004	07/2004
0604067570E	0203004	00	40	groupe a vide 1 - moteur	07/1992	07/1992
0604067570E	0203005	00	40	groupe vide 2 - moteur	07/2000	07/2000
0604067570E	0203006	00	40	VANNE AUTOMATIQUE	06/2006	06/2006
0604067570E	0203007	00	40	deshumidificateur	07/1992	07/1992
0604067570E	0204	00		PRISE EN LOIRE		
0604067570E	0204001	00	20	GROUPE IMMERGE 1	07/2009	07/2009
0604067570E	0204002	00	20	GROUPE MISE SOUS VIDE 1-POMPE	07/2001	07/2001
0604067570E	0204003	00	20	GROUPE MISE SOUS VIDE 2-POMPE	07/2001	07/2001
0604067570E	0204005	00	20	GROUPE IMMERGE LOIRE (LOCATION)	06/2006	06/2006
0604067570E	0204006	00	20	groupe de mise sous vide 1 - moteur	07/1981	07/1981
0604067570E	0204007	00	20	groupe de mise sous vide 2 - moteur	07/2001	07/2001
0604067570E	0205	00		EXHAURE		
0604067570E	0205001	00	20	GROUPE EXHAURE 2- MOTEUR	07/2007	07/2007
0604067570E	0205002	00	20	GROUPE EXHAURE 3- MOTEUR	06/2006	06/2006
0604067570E	0205003	00	20	GROUPE MISE SOUS VIDE 1-POMPE	07/2003	07/2003
0604067570E	0205004	00	20	GROUPE MISE SOUS VIDE 2-MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0205005	00	30	ARMOIRE ELECTRIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0205006	00	30	VARIATEUR DE VITESSE N3	06/2006	06/2006
0604067570E	0205007	00	20	VARIATEUR EXHAURE N 2	07/2007	07/2007
0604067570E	0205008	00	20	VARIATEUR EXHAURE 1	07/2005	07/2005
0604067570E	0205009	00	20	groupe a vide 1 - moteur	12/1965	12/1965
0604067570E	0206	00		ARRIVEE EAU BRUTE		
0604067570E	0206001	00	30	DEBITMETRES DN400 PULSATOR HYDRAULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206002	00	30	DEBITMETRES DN400 ACTIFLO HYDRULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206003	00	40	VANNE PULSATOR	01/2001	01/2001
0604067570E	0206004	00	30	DEBITMETRE DN400 PULSATOR ELECTRONIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206005	00	30	DEBITMETRE DN400 ACTIFLO ELECTRONIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206006	00	30	COT METRE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206007	00	30	PH METRE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206008	00	20	TURBIDIMETRE	01/2001	01/2001
0604067570E	0206009	00	40	COMMANDE PNEUMATIQUE VANNE PULSATOR	01/2001	01/2001
0604067570E	0207	00		PRETRAITEMENT		
0604067570E	0207001	00	20	GROUPE SURPRESSEUR AIR 1-POMPE	01/2001	01/2001
0604067570E	0207002	00	20	GROUPE SURPRESSEUR AIR 2-POMPE	01/2001	01/2001
0604067570E	0207003	00	40	DISQUES POREUX	01/2001	01/2001
0604067570E	0207004	00	20	HELICO MELANGEURS ACTIFLO MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0207005	00	20	HELICO MELANGEURS PULSATOR MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0207006	00	40	HELICO MELANGEURS HYDRAULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0207007	00	40	HELICO MELANGEURS HYDRAULIQUE ACTIFLO	01/2001	01/2001
0604067570E	0207011	00	20	HELICO MELANGEURS MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0207012	00	40	HELICO MELANGEURS HYDRAULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0207013	00	20	TURBIDIMETRE (2)	01/2001	01/2001
0604067570E	0207014	00	30	PH METRE (2)	01/2001	01/2001

0604067570E	0208	00		FILTRES A SABLE		
0604067570E	0208001	00	20	PPE LAVAG HYDRAULIQUE 2	01/2001	01/2001
0604067570E	0208002	00	20	SURPRESSEUR AIR AERAILIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0208003	00	30	REGULATION FILTRES A SABLE	06/2006	06/2006
0604067570E	0208004	00	40	DESHUMIDIFICATEUR LOCAL FILTRE	07/2004	07/2004
0604067570E	0208005	00	40	surpresseur - moteur	12/1965	12/1965
0604067570E	0208006	00	30	TURBIDIMETRE EAU FILTREE	07/2005	07/2005
0604067570E	0208007	00	20	groupe de lavage 2 - moteur	12/1965	12/1965
0604067570E	0208008	00	30	EQPT ELECTRIQUE LAVAGE	07/1994	07/1994
0604067570E	0208009	00	30	PH METRE	01/2001	01/2001
0604067570E	0208010	00	40	CHICANE FILTRE A SABLE	06/2006	06/2006
0604067570E	0209	00		REPRISE EAU FILTREE		
0604067570E	0209001	00	20	GPE IMMERGE 750M3/H N2	01/2001	01/2001
0604067570E	0209002	00	20	VARIATEUR 37 KW	01/2001	01/2001
0604067570E	0209003	00	70	DEBITMETRES HYDRAULIQUES	01/2001	01/2001
0604067570E	0209004	00	40	PALAN ELECTRIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0209005	00	20	GROUPE IMMERGE 750 MS3/H N1	01/2001	01/2001
0604067570E	0209006	00	30	SONDE PIEZO+2 CONTACTS	01/2001	01/2001
0604067570E	0209007	00	30	DEBITMETRE ELECTRONIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0210	00		POST OZONATION		
0604067570E	0210001	00	20	COMPRESSEUR 1	01/2001	01/2001
0604067570E	0210002	00	60	OZONEUR 1 (1500g/H)	01/2001	01/2001
0604067570E	0210003	00	30	EQPT ELECTRIQUE OZONEUR 1	07/2004	07/2004
0604067570E	0210004	00	30	AUTOMATE OZONEUR 1	01/2001	01/2001
0604067570E	0210005	00	60	OZONEUR 2 (2000g/H)	01/2001	01/2001
0604067570E	0210006	00	40	DISQUES POREUX	01/2001	01/2001
0604067570E	0210007	00	20	PPE EAU REFROIDISSEMENT OZONEURS	07/2005	07/2005
0604067570E	0210008	00	40	EQPT HYDRAULIQUE REFROIDISSEMENT OZONEURS	07/2005	07/2005
0604067570E	0210010	00	30	MESURE POINT ROSEE - OZONEUR N1	07/2004	07/2004
0604067570E	0210015	00	20	COMPRESSEUR OZONEUR 2	06/2006	06/2006
0604067570E	0210016	00	60	compresseur 3	07/1979	07/1979
0604067570E	0210017	00	60	COMPRESSEUR REGENERATION	07/1984	07/1984
0604067570E	0210018	00	60	OZONEUR 1 - TUBE DIELECTRIQUE	07/2004	07/2004
0604067570E	0210019	00	60	OZONEUR 1 - DESSICATEUR	07/2002	07/2002
0604067570E	0210020	00	60	OZONEUR 1 TRANSFORMATEUR	03/1988	03/1988
0604067570E	0210021	00	60	ozoneur 2 - tube dielectrique	07/2005	07/2005
0604067570E	0210022	00	60	OZONEUR 2 - DESSICATEUR	07/2002	07/2002
0604067570E	0210023	00	60	ozoneur 2 - circuit d'air	07/1993	07/1993
0604067570E	0210024	00	60	ozoneur 2 - transformateur	07/1993	07/1993
0604067570E	0210025	00	60	OZONEUR 2 - EQPT ELECTRIQUE	07/1993	07/1993
0604067570E	0210026	00	60	ozoneur 2 - automate	07/1993	07/1993
0604067570E	0210027	00	60	2 TETES COMPRESSEURS OZONEUR MONOBLOC	07/1983	07/1983
0604067570E	0210028	00	40	BALLON AIR OZONEUR	07/2000	07/2000
0604067570E	0210029	00	60	ANALYSEUR RESIDUEL O3	07/2000	07/2000
0604067570E	0210030	00	60	GRADATEUR	07/2005	07/2005
0604067570E	0210031	00	40	CIRCUIT D'AIR	07/2001	07/2001
0604067570E	0210032	00	20	ANALYSEUR DE FUITE D'OZONE	01/2001	01/2001
0604067570E	0210033	00	20	DESTRUCTEUR CATALYTIQUE D'OZONE	01/2001	01/2001
0604067570E	0210034	00	30	REGULATEUR ET AUTOMATISME	01/2001	01/2001
0604067570E	0211	00		FILTRATION CAG		
0604067570E	0211001	00	60	BUSELURES	01/2001	01/2001
0604067570E	0211002	00	40	PROTECTION PLANCHER (PRESSOSTAT & ROBINET)	01/2001	01/2001
0604067570E	0211003	00	30	REGULATION (CAPTEURS PRESSION)	01/2001	01/2001
0604067570E	0211004	00	40	PURGE D'AIR SOUS PLANCHER HYDRAULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0211005	00	60	HYDROJECTEUR CHARGEMENT CAG	01/2001	01/2001
0604067570E	0211006	00	20	PPE IMMERGEE 2	01/2001	01/2001
0604067570E	0211007	00	20	SURPRESSEUR AIR HYDRAULIQUE	01/2001	01/2001
0604067570E	0211008	00	20	PPE EGOUTTUES	01/2001	01/2001
0604067570E	0211009	00	60	CHARBON ACTIF FILTRES N1 ET N2	07/2010	07/2010
0604067570E	0211010	00	40	CHARBON FILTRES N3 ET N4	07/2010	07/2010
0604067570E	0211011	00	30	CAPTEURS NIVEAU	01/2001	01/2001
0604067570E	0211012	00	20	PURGE D'AIR SOUS PLANCHER COMMANDE	01/2001	01/2001
0604067570E	0211013	00	20	POMPE IMMERGEE	01/2001	01/2001
0604067570E	0211014	00	20	SURPRESSEUR D'AIR MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0211015	00	20	EXTRACTEUR D'AIR	01/2001	01/2001
0604067570E	0211016	00	20	2 DESHUMIDIFICATEURS	01/2001	01/2001

0604067570E	0213	00		POMPAGE REPRISE		
0604067570E	0213001	00	20	PPE1 HYDRAULIQUE(existant) ANCENIS	01/2001	01/2001
0604067570E	0213002	00	20	PPE2 HYDRAULIQUE(existant) ANCENIS	01/2001	01/2001
0604067570E	0213003	00	20	PPE1 HYDRAULIQUE(existant) ROCHE BLANCHE	01/2001	01/2001
0604067570E	0213004	00	20	PPE2 MOTEUR (nouveau) ROCHE BLANCHE	01/2001	01/2001
0604067570E	0213005	00	20	PPE1 HYDRAULIQUE MESANGER	07/2007	07/2007
0604067570E	0213006	00	20	PPE2 HYDRAULIQUE(existant) MESANGER	01/2001	01/2001
0604067570E	0213007	00	40	ANTI BELIER MESANGER	01/2001	01/2001
0604067570E	0213008	00	20	POMPE 1 MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0213009	00	20	POMPE 2 MOTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0213010	00	70	COMPTAGE SERVICE ANCENIS	07/1982	07/1982
0604067570E	0213011	00	20	Sv Roche Blanche - Pompe 1 - moteur	12/1965	12/1965
0604067570E	0213012	00	70	COMPTAGE SERVICE ROCHE BLANCHE	07/2009	07/2009
0604067570E	0213013	00	20	Sv Mesanger - Pompe 1 - moteur	07/2005	07/2005
0604067570E	0213014	00	20	Sv Mesanger - Pompe 2 - moteur	07/1977	07/1977
0604067570E	0213015	00	20	Comptage sv Mesanger	07/1977	07/1977
0604067570E	0213016	00	20	EXTRACTEUR D'AIR	01/2001	01/2001
0604067570E	0214	00		TRAITEMENT DES BOUES		
0604067570E	0214001	00	20	GPE1 SUBMERSIBLE 50M3/H	01/2001	01/2001
0604067570E	0214002	00	20	GPE2 SUBMERSIBLE 50M3/H	01/2001	01/2001
0604067570E	0214003	00	20	GPE SUBMERSIBLE1 20M3/H RELEVAGE FILTRES	01/2001	01/2001
0604067570E	0214004	00	20	GPE SUBMERSIBLE2 20M3/H RELEVAGE FILTRES	01/2001	01/2001
0604067570E	0214005	00	20	AGITATEUR RELEVAGE FILTRES ET SABLE	07/2009	07/2009
0604067570E	0214006	00	20	GPE1 SUBMERSIBLE 20M3/H RELEVAGE CAG	01/2001	01/2001
0604067570E	0214007	00	20	GPE2 SUBMERSIBLE 20M3/H RELEVAGE CAG	01/2001	01/2001
0604067570E	0214008	00	20	AGITATEUR CAG	01/2001	01/2001
0604067570E	0214009	00	20	GPE1 VOLUMETRIQUE 10M3/H	01/2001	01/2001
0604067570E	0214010	00	20	GPE2 VOLUMETRIQUE 10M3/H	01/2001	01/2001
0604067570E	0214011	00	20	GPE ENTRAINEMENT HERSE	01/2001	01/2001
0604067570E	0214012	00	20	PPE RELEVAGE TRAITEMENT DES BOUES	06/2006	06/2006
0604067570E	0214013	00	30	4 CONTACTS NIVEAU	01/2001	01/2001
0604067570E	0214014	00	30	4 CONTACTS NIVEAU	01/2001	01/2001
0604067570E	0214015	00	30	4 CONTACTS NIVEAU	01/2001	01/2001
0604067570E	0215	00		REACTIFS		
0604067570E	0215001	00	20	PPE1 DOSEUSE (nouvelle)	07/2005	07/2005
0604067570E	0215002	00	20	PPE2 DOSEUSE (nouvelle)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215003	00	20	PPE3 DOSEUSE (nouvelle)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215004	00	60	CUVE STOCKAGE	01/2001	01/2001
0604067570E	0215005	00	60	FILTRE DEPOUSSEUR	07/2004	07/2004
0604067570E	0215006	00	20	EXTRACTEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0215007	00	60	LIGNE D'EAU DILUTION	01/2001	01/2001
0604067570E	0215008	00	20	SATURATEUR 1 EQPT	01/2001	01/2001
0604067570E	0215009	00	20	PPE CAO VERS FILTRE A SABLE (2u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215010	00	20	DEVOUEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0215011	00	60	DISTRIBUTEUR DOSEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0215012	00	60	DISPOSITIF PREMOUILLAGE & DILUTION	01/2001	01/2001
0604067570E	0215013	00	40	BAC PREPA BARBOTINE 800L	01/2001	01/2001
0604067570E	0215014	00	40	TUYAITERIE LAIT DE CHAUX	12/2005	12/2005
0604067570E	0215015	00	40	TUYAUTERIE ASP ET REF	01/2001	01/2001
0604067570E	0215016	00	20	GPE EGOUTTURE 6M3/H	01/2001	01/2001
0604067570E	0215017	00	30	VENTILATEUR 60M3/H	01/2001	01/2001
0604067570E	0215018	00	20	PPE DOSEUSE REFOULEMENT (1u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215019	00	20	PPE DOSEUSE RESERVOIRS ET (1u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215020	00	60	ANALYSEUR CL2 RESIDUEL ANCENIS	01/2001	01/2001
0604067570E	0215022	00	20	PPE DOSEUSE BARBOTINE N1	07/2003	07/2003
0604067570E	0215024	00	20	PPE DOSEUSE BARBOTINE N2	07/2003	07/2003
0604067570E	0215025	00	20	Pompe doseuse 1 - sulfate d'alumine	07/2005	07/2005
0604067570E	0215026	00	20	Pompe doseuse 2 - sulfate d'alumine	06/1988	06/1988
0604067570E	0215027	00	20	Pompe doseuse 3 - sulfate d'alumine	06/1988	06/1988
0604067570E	0215030	00	30	VENTILATION LOCAL JAVEL	07/1977	07/1977
0604067570E	0215031	00	20	POMPE TRANSFERT VERS 2EME SATURATEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0215032	00	20	POMPE DOSEUSE LAIT DE CHAUX 1	07/2007	07/2007
0604067570E	0215033	00	20	POMPE DOSEUSE LAIT DE CHAUX 2	01/2001	01/2001
0604067570E	0215034	00	20	POMPE DOSEUSE LAIT DE CHAUX 3	01/2001	01/2001
0604067570E	0215035	00	20	POMPE CAO VERS FILTRE A SABLE	01/2001	01/2001
0604067570E	0215036	00	20	POMPE EAU DE CHAUX VERS FIN TRAITEMENT	07/2007	07/2007
0604067570E	0215038	00	20	PPE DOSEUSE REFOULEMENT (2u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215039	00	20	PPE DOSEUSE RESERVOIRS (1u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0215041	00	20	Contacts de niveau	07/1987	07/1987
0604067570E	0215042	00	40	tremie de reception et contacts de niv	07/1987	07/1987
0604067570E	0215043	00	40	devouteur	07/1987	07/1987
0604067570E	0215044	00	40	doseur a spires	07/1987	07/1987
0604067570E	0215045	00	40	BAC DE PREPARATION LAIT DE CHAUX	07/2000	07/2000
0604067570E	0215046	00	40	ELECTRO AGITATEUR CONTACTS LAIT DE CHAUX	07/2000	07/2000
0604067570E	0215047	00	40	pompe transfert vers saturateur	06/1988	06/1988
0604067570E	0215048	00	20	PPE RELEVAGE PURGE	07/2004	07/2004
0604067570E	0215050	00	20	DOSEUR POLYMERE A VIS	07/2002	07/2002
0604067570E	0215051	00	20	AGITATEUR PRIMAIRE POLYMERES	07/1991	07/1991
0604067570E	0215052	00	20	AGITATEUR CENTRAL POLYMERES	07/1991	07/1991
0604067570E	0215053	00	20	POMPE DOSEUSE POLYMERES	07/1991	07/1991
0604067570E	0215054	00	20	VAPORISATEUR	01/2001	01/2001
0604067570E	0215055	00	40	ENSEMBLE REGULATION	01/2001	01/2001
0604067570E	0215056	00	30	ELECTRO AGITATEUR ET CONTACTEURS NIVEAUX	01/2001	01/2001
0604067570E	0215060	00	30	ANALYSEUR CL2 RESIDUEL ROCHE BLANCHE	01/2001	01/2001
0604067570E	0215061	00	30	ANALYSEUR CL2 RESIDUEL MESANGER	01/2001	01/2001
0604067570E	0215065	00	30	CONTROLEUR DEBIT	06/2006	06/2006
0604067570E	0215068	00	20	CONTROLEUR DE DEBIT	07/2007	07/2007

0604067570E	0216	00		RESEAUX AUXILIAIRES		
0604067570E	0216001	00	40	RESERVOIR (existant)	01/2001	01/2001
0604067570E	0216002	00	20	COMPRESSEUR 12M3/H (2u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0216003	00	40	RESERVOIR 300L	01/2001	01/2001
0604067570E	0216004	00	40	ENSEMBLE SECHAGE AIR COMPRIME	01/2001	01/2001
0604067570E	0216005	00	20	PPES EAU TRAITEE (2u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0216006	00	40	accessoires securite air de service	07/1978	07/1978
0604067570E	0216007	00	40	compresseur d'air de service	07/1978	07/1978
0604067570E	0216010	00	20	POMPE PRELEVEMENT EAU BRUTE	01/2001	01/2001
0604067570E	0216011	00	20	POMPE SORTIE EAU DECANTEE	01/2001	01/2001
0604067570E	0217	00		DIVERS		
0604067570E	0217001	00	20	PPE EGOUTTURE LOCAL REACTIFS	01/2001	01/2001
0604067570E	0217002	00	20	PPE EGOUTTURE COULOIR	07/2005	07/2005
0604067570E	0217003	00	20	PPE EGOUTTURE LOCAL MESANGER	01/2001	01/2001
0604067570E	0217005	00	40	centrale d'air	07/1978	07/1978
0604067570E	0218	00		EQUIPEMENTS ELECTRIQUES		
0604067570E	0218001	00	30	TRANSFORMATEUR 630KVA MESANGER	01/2001	01/2001
0604067570E	0218002	00	30	ARMOIRE REPRISE MESANGER	01/2001	01/2001
0604067570E	0218003	00	30	DEMARREURS ELECTRONIQUES (2) ROCHE BLANCHE	01/2001	01/2001
0604067570E	0218005	00	30	SOFREL S50	07/2005	07/2005
0604067570E	0218006	00	30	ALARME ANTI INTRUSION SYSTEME	01/2001	01/2001
0604067570E	0218007	00	30	2 Demarreurs electroniques - Mesanger	12/1965	12/1965
0604067570E	0218008	00	30	BATTERIE DE CONDENSATEUR CAG	06/2006	06/2006
0604067570E	0218010	00	30	AUTOMATE API / XBT LAVAGE	07/2001	07/2001
0604067570E	0218011	00	30	TGBT TRAITEMENT	01/2001	01/2001
0604067570E	0218015	00	30	POSTE CLIENT SUPERVISION	12/2001	12/2001
0604067570E	0218020	00	30	TELECOMMANDE	01/2001	01/2001
0604067570E	0219	00		RESEAUX		
0604067570E	0219010	00	40	REDUCTEURS DE PRESSION (19u)	01/2001	01/2001
0604067570E	0220	00		STOCKAGE EAU TRAITEE (NOUVEAU)		
0604067570E	0220010	00	30	RESERVOIR 2000MS3:SONDE PIEZO+2 NIVEAUX H/B	01/2001	01/2001
0604067570E	0220020	00	30	RESERVOIR 1000MS3:SONDE PIEZO+2 NIVEAUX H/B	01/2001	01/2001
0604067570E	0220030	00	30	PH METRE	01/2001	01/2001
0604067570E	0220040	00	30	TURBIDIMETRE	01/2001	01/2001
0604067570E	04	00		RSV ROCHE BLANCHE (2000 m3)		
0604067570E	0401001	00	20	PPE EAU CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	0401002	00	40	EQPT HYDRAULIQUE CHLORATION	07/2005	07/2005
0604067570E	0401003	00	60	DETENDEUR CHLOROMETRE	07/2005	07/2005
0604067570E	0401004	00	30	ANALYSEUR CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	0401005	00	30	Telegestion Roche Blanche	07/2007	07/2007
0604067570E	0401006	00	40	CUVE JAVEL ROCHE BLANCHE	07/2005	07/2005
0604067570E	10	00		RSV HAUTES CHAUVELIERES (1000 m3) - VARADES		
0604067570E	1001001	00	20	PPE EAU CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	1001002	00	60	DETENDEUR CHLOROMETRE	07/2005	07/2005
0604067570E	1001003	00	40	EQPT HYDRAULIQUE CHLORATION	07/2005	07/2005
0604067570E	1001005	00	30	ANALYSEUR CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	1001016	00	30	TRANSMETTEUR S50	07/2001	07/2001
0604067570E	1001017	00	30	Telegestion Varades	12/1967	12/1967
0604067570E	1001018	00	40	CUVE JAVEL VARADES	07/2005	07/2005
0604067570E	11	00		RSV BELLIGNE (500 m3)		
0604067570E	1101003	00	30	ARMOIRE ELECTRIQUE	01/1991	01/1991
0604067570E	1101004	00	30	TRANSMETTEUR S50	07/2002	07/2002
0604067570E	1101005	00	20	PPE EAU CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	1101006	00	60	DETENDEUR CHLOROMETRE	07/2005	07/2005
0604067570E	1101008	00	30	ANALYSEUR CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	1101010	00	40	EQPT HYDRAULIQUE CHLORATION	07/2005	07/2005
0604067570E	1101011	00	40	CUVE JAVEL BELLIGNE	07/2005	07/2005
0604067570E	12	00		RSV MESANGER (3000 m3)		
0604067570E	1201010	00	20	PPE EAU CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	1201011	00	40	EQPT HYDRAULIQUE CHLORATION	07/2005	07/2005
0604067570E	1201012	00	60	DETENDEUR CHLOROMETRE	07/2005	07/2005
0604067570E	1201013	00	30	ANALYSEUR CHLORE	07/2005	07/2005
0604067570E	1201014	00	30	Telegestion Mesanger	12/1967	12/1967
0604067570E	1201015	00	40	CUVE JAVEL MESANGER	07/2005	07/2005
0604067570E	17	00		RSV ANCENIS		
0604067570E	1701010	00	30	TELEGESTION ANCENIS	01/2000	01/2000

DETAILS DES VANNES PAR COMMUNES

Nombre de clef (auto)		
commune	diametre	Total
ANCENIS	40	4
	60	15
	100	9
	125	6
	150	13
	200	3
	300	1
	350	1
	450	4
		523
Total ANCENIS		579
ANETZ	20	2
	30	1
	40	22
	60	26
	63	1
	100	33
	110	1
	125	13
	150	3
		19
Total ANETZ		121
BELLIGNE	40	46
	50	1
	60	18
	100	50
	125	16
	140	1
	150	7
	200	4
		12
Total BELLIGNE		155
BONNOEUVRE	40	5
	60	7
	100	12
	125	9
	150	1
		20
Total BONNOEUVRE		54
COUFFE	40	5
	50	27
	60	13
	63	12
	100	13
	110	29
	125	7
	140	7
	150	6
	160	6
	175	6
	200	3
	6360	1
		26
Total COUFFE		161
LA CHAPELLE GLAIN	40	16
	60	25
	80	1
	100	35
	125	29
	150	10
		1
Total LA CHAPELLE GLAIN		117
LA CHAPELLE ST SAUVEUR	40	19
	60	21
	100	21
	110	1
	125	5
	150	4
	175	5
		7
Total LA CHAPELLE ST SAUVEUR		83
LA ROCHE BLANCHE	40	10
	50	4
	60	7
	63	4
	100	12
	110	3
	125	6
	140	1
	150	4
	200	5
	300	2
	350	2
	400	3
	450	2
		18
Total LA ROCHE BLANCHE		83
LA ROUXIERE	40	20
	60	19
	100	20
	125	6
	150	3
	200	5
	250	5
		22
Total LA ROUXIERE		100

LE FRESNE SUR LOIRE	32	1
	40	2
	50	4
	60	13
	63	7
	80	1
	90	1
	100	17
	110	3
	125	6
	140	3
	150	5
		23
Total LE FRESNE SUR LOIRE		86
LE PIN	40	21
	60	15
	100	18
	125	13
	150	7
		1
	200	5
Total LE PIN		80
MAUMUSSON	40	2
	50	9
	60	3
	63	16
	100	7
	110	23
	125	1
	140	2
	150	7
	160	1
	200	6
	250	5
		22
Total MAUMUSSON		104
MESANGER	40	32
	50	27
	60	39
	63	20
	100	36
	110	24
	125	13
	140	11
	150	15
	160	3
	175	1
	200	18
	250	14
	400	2
	450	6
		44
Total MESANGER		305
MONTRELAIS	40	14
	50	1
	60	19
	100	12
	125	14
	150	23
		12
Total MONTRELAIS		95
MOUZEIL	40	3
	50	11
	60	8
	63	10
	100	16
	110	11
	140	4
	150	11
	160	2
	200	7
		32
Total MOUZEIL		115
OUDON	40	15
	50	12
	60	15
	63	20
	80	1
	100	16
	110	13
	125	9
	140	6
	150	7
	160	3
		77
Total OUDON		194
PANNECE	40	10
	50	12
	60	12
	63	3
	100	9
	110	14
	125	9
	140	1
	150	13
	200	4
	250	2
		18
Total PANNECE		107

POUILLE LES COTEAUX	40	20
	60	11
	100	16
	110	3
	125	1
	150	2
	200	2
	250	1
	300	1
	350	3
Total POUILLE LES COTEAUX		68
RIAILLE	40	7
	50	8
	60	24
	63	20
	100	14
	110	19
	125	3
	140	12
	150	3
	160	6
Total RIAILLE		148
ST GEREON	40	3
	50	5
	60	31
	80	2
	90	1
	100	53
	125	32
	150	20
	200	2
		53
Total ST GEREON		202
ST HERBLON	40	5
	50	16
	60	21
	63	19
	100	13
	110	28
	125	10
	140	18
	150	18
	160	3
	200	2
Total ST HERBLON		188
ST MARS LA JAILLE	32	1
	40	8
	50	6
	60	34
	63	7
	100	56
	110	12
	125	30
	140	7
	150	1
	200	10
	250	3
Total ST MARS LA JAILLE		193
ST SULPICE DES LANDES	40	18
	60	31
	80	1
	100	22
	125	17
	150	3
	200	14
		8
Total ST SULPICE DES LANDES		114
TEILLE 44	40	7
	50	7
	60	24
	63	15
	100	10
	110	16
	125	6
	140	5
	150	12
Total TEILLE 44		122
VARADES	30	1
	40	53
	60	76
	63	1
	80	6
	100	127
	110	1
	125	30
	150	10
	175	1
	200	24
	250	1
Total VARADES		48
VRITZ	40	20
	60	22
	100	22
	125	13
	150	4
Total VRITZ		5
Total		86
		4039

DETAILS DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES PAR COMMUNES

Nombre de clef (auto)		
commune	type (automatique)	Total
ANCENIS	Cone de reduction	8
	Plaque pleine	97
	Purge	110
	Raccord	12
	Ventouse	30
	Vidange	36
Total ANCENIS		293
ANETZ	Cone de reduction	4
	Plaque pleine	3
	Purge	56
	Raccord	10
	Ventouse	10
	Vidange	8
Total ANETZ		91
BELLIGNE	Cone de reduction	5
	Plaque pleine	2
	Purge	89
	Raccord	3
	Ventouse	34
	Vidange	38
Total BELLIGNE		171
BONNOEUVRE	Cone de reduction	2
	Purge	30
	Raccord	3
	Ventouse	15
	Vidange	20
Total BONNOEUVRE		70
COUFFE	Cone de reduction	1
	Purge	3
	Raccord	89
	Ventouse	9
	Vidange	9
Total COUFFE		120
LA CHAPELLE GLAIN	Cone de reduction	3
	Plaque pleine	2
	Purge	61
	Raccord	9
	Ventouse	33
	Vidange	35
Total LA CHAPELLE GLAIN		143
LA CHAPELLE ST SAUVEUR	Cone de reduction	2
	Plaque pleine	1
	Purge	56
	Raccord	6
	Ventouse	24
	Vidange	19
Total LA CHAPELLE ST SAUVEUR		108
LA ROCHE BLANCHE	Cone de reduction	4
	Plaque pleine	7
	Purge	44
	Raccord	12
	Ventouse	16
	Vidange	18
Total LA ROCHE BLANCHE		101
LA ROUXIERE	Cone de reduction	3
	Plaque pleine	1
	Purge	70
	Raccord	3
	Ventouse	26
	Vidange	23
Total LA ROUXIERE		126
LE FRESNE SUR LOIRE	Cone de reduction	1
	Plaque pleine	2
	Purge	44
	Raccord	13
	Ventouse	5
	Vidange	5
Total LE FRESNE SUR LOIRE		70
LE PIN	Chloration	1
	Cone de reduction	4
	Purge	52
	Raccord	12
	Ventouse	19
	Vidange	24
Total LE PIN		112
MAUMUSSON	Cone de reduction	1
	Plaque pleine	1
	Purge	60
	Raccord	7
	Ventouse	47
	Vidange	40
Total MAUMUSSON		156
MESANGER	Cone de reduction	9
	Plaque pleine	10
	Purge	161
	Raccord	32
	Ventouse	50
	Vidange	44
Total MESANGER		306
MONTRELAIS	Cone de reduction	3
	Purge	48
	Raccord	7
	Ventouse	13
	Vidange	10
Total MONTRELAIS		81

MOUZEIL	Plaque pleine	3
	Purge	51
	Raccord	9
	Ventouse	11
	Vidange	12
Total MOUZEIL		86
OUDON	Cone de reduction	4
	Plaque pleine	1
	Purge	107
	Raccord	34
	Ventouse	21
	Vidange	19
Total OUDON		186
PANNECE	Cone de reduction	2
	Plaque pleine	2
	Purge	62
	Raccord	8
	Ventouse	29
	Vidange	34
Total PANNECE		137
POUILLE LES COTEAUX	Cone de reduction	4
	Purge	40
	Raccord	6
	Ventouse	13
	Vidange	14
Total POUILLE LES COTEAUX		77
RIAILLE	Cone de reduction	3
	Plaque pleine	3
	Purge	74
	Raccord	12
	Ventouse	26
	Vidange	27
Total RIAILLE		145
ST GEREON	Cone de reduction	11
	Plaque pleine	7
	Purge	67
	Raccord	8
	Ventouse	6
	Vidange	11
Total ST GEREON		110
ST HERBLON	Cone de reduction	3
	Plaque pleine	1
	Purge	113
	Raccord	17
	Ventouse	38
	Vidange	43
Total ST HERBLON		215
ST MARS LA JAILLE	Cone de reduction	2
	Plaque pleine	12
	Purge	70
	Raccord	29
	Ventouse	17
	Vidange	21
Total ST MARS LA JAILLE		151
ST SULPICE DES LANDES	Cone de reduction	1
	Plaque pleine	1
	Purge	56
	Raccord	39
	Ventouse	30
	Vidange	25
Total ST SULPICE DES LANDES		152
TEILLE 44	Cone de reduction	1
	Plaque pleine	4
	Purge	75
	Raccord	11
	Ventouse	29
	Vidange	27
Total TEILLE 44		147
VARADES	Chloration	1
	Cone de reduction	10
	Plaque pleine	12
	Purge	159
	Raccord	17
	Ventouse	33
	Vidange	36
Total VARADES		268
VRITZ	Cone de reduction	4
	Purge	62
	Raccord	14
	Ventouse	29
	Vidange	31
Total VRITZ		140
Total		3762

DETAILS DES CANALISATIONS PAR COMMUNES

Somme de longueur giris (m)			
commune	matériau	diamètre	Total
ANCENIS		32	37,03
		50	120,65
		100	746,21
		125	247,95
		150	157,36
		160	2,42
			694,85
	Total		2006,47
	??		73,07
	Total ??		73,07
	F	60	615,04
		80	106,06
		100	1069,68
		125	1032,47
		150	2383,75
		160	265,96
		200	6158,67
		300	463,61
		350	999,83
		400	3,94
		450	11470,07
		500	386,64
	Total F		24955,72
	PEHD	32	44,55
		50	247,67
		63	2905,33
		110	857,47
		125	38,58
		140	29,63
		160	391,26
	Total PEHD		4514,49
	PVC	50	1372,46
		63	5865,62
		75	24,52
		90	99
		110	13924,32
		125	767,85
		140	8799,95
		160	13625,29
		200	957,46
			130,81
	Total PVC		45567,28
	VP	150	952,03
	Total VP		952,03
Total ANCENIS			78069,06
ANETZ			126,36
	Total		126,36
	F	60	504,09
		100	1659,48
		125	384,81
	Total F		2548,38
	PE	50	791,74
	Total PE		791,74
	PEHD	32	39,04
		50	631,31
		63	661,9
		125	192,17
		140	946,11
		160	257,69
	Total PEHD		2728,22
	PVC	32	166,32
		40	262,49
		50	1895,21
		63	4587,61
		110	10910,05
		140	3033,58
		160	1764,53
	Total PVC		22619,79
	VP	100	18,55
	Total VP		18,55
Total ANETZ			28833,04

BELLIGNE			85,5
	Total		85,5
	F	100	1193,64
		125	867,21
		150	1989,85
		200	520,94
	Total F		4571,64
	PE	50	699,33
		63	29,18
	Total PE		728,51
	PEHD	50	1185,21
		63	3522,05
		125	45,92
			131,19
	Total PEHD		4884,37
	PVC	50	5273,13
		63	4078,69
		110	24867,92
		140	12566,83
		160	2899,43
		200	2565,9
			32,76
	Total PVC		52284,66
Total BELLIGNE			62554,68
BONNOEUVRE		50	78,91
			296,22
	Total		375,13
	F	100	891,09
		125	4744,23
		200	424,29
	Total F		6059,61
	PE	50	177,31
		280	378,47
	Total PE		555,78
	PEHD	50	314,3
		63	327,69
		160	60,39
	Total PEHD		702,38
	PVC	50	611,36
		63	2526,85
		110	7789,05
		125	528,65
		140	1492,61
	Total PVC		12948,52
Total BONNOEUVRE			20641,42
COUFFE		50	37,61
			14,77
	Total		52,38
	BIO	200	745,57
	Total BIO		745,57
	F	100	46,99
		125	4,54
		150	2648,83
		175	3100,11
		200	1103,21
	Total F		6903,68
	PE	50	665,92
		63	683,46
	Total PE		1349,38
	PEHD	50	785,04
		63	3234,03
		125	131,89
	Total PEHD		4150,96
	PVC	50	3625,56
		63	6557,42
		110	21851,84
		140	8438,39
		160	5837,98
		200	1818,19
	Total PVC		48129,38
Total COUFFE			61331,35
LA CHAPELLE ST SAUVEUR	F	100	419,21
		125	39,02
		150	5497,28
		175	1586
		200	22,36
	Total F		7563,87
	PEHD	50	475,94
		63	427,25
		110	75,7
	Total PEHD		978,89
	PVC	50	3331,18
		63	5879,78
		110	11602,45
		140	5046,03
	Total PVC		25859,44
Total LA CHAPELLE ST SAUVEUR			34402,2

LA ROCHE BLANCHE		50	126,71
			31,16
	Total		157,87
	F	100	103,81
		125	272,8
		150	54,67
		200	2353,62
		250	2237,31
		300	1627,45
		350	1227,85
		400	689,2
		450	3124,66
	Total F		11691,37
	PEHD	50	564,55
		63	2131,36
		125	68,14
		160	217,38
	Total PEHD		2981,43
	PVC	50	661,84
		63	2194,45
		110	5747,78
		140	3633,72
		160	323,5
		200	3210,35
	Total PVC		15771,64
Total LA ROCHE BLANCHE			30602,31
LA ROUXIERE		125	20,81
			187,37
	Total		208,18
	F	60	496,51
		100	1549,95
		150	1302,85
		200	5367,61
		250	5043,84
		300	105,4
	Total F		13866,16
	PE	50	283,17
	Total PE		283,17
	PEHD	50	1530,63
		63	1620,26
	Total PEHD		3150,89
	PVC	50	1647,27
		63	4705,84
		110	11900,88
		140	4978,13
		160	252,43
	Total PVC		23484,55
Total LA ROUXIERE			40992,95
LE FRESNE SUR LOIRE			52,83
	Total		52,83
	??		377,62
	Total ??		377,62
	A	100	95,73
	Total A		95,73
	F	60	629,61
		100	872,78
		125	1595,76
		150	2066,45
	Total F		5164,6
	PE	125	128,86
	Total PE		128,86
	PEHD	50	645,45
		63	730,88
		110	568,18
		125	323,21
		160	27,4
	Total PEHD		2295,12
	PVC	32	157,1
		40	98,08
		50	382,98
		63	1369,44
		90	136,86
		110	3538,82
		140	615,51
		160	1250,03
	Total PVC		7548,82
Total LE FRESNE SUR LOIRE			15663,58

MAUMUSSON			255,26
	Total		255,26
	F	100	931,77
		125	601,67
		150	4205,2
		200	2474,28
		250	4494,54
	Total F		12707,46
	PE	50	581,48
	Total PE		581,48
	PEHD	50	1207,72
		63	650,55
	Total PEHD		1858,27
	PVC	40	10,8
		50	1312,5
		63	5465,99
		110	16998,98
		140	999,31
		160	2495,31
		200	4714,28
	Total PVC		31997,17
Total MAUMUSSON			47399,64
MESANGER			496,32
	Total		496,32
	BIO	200	2319,69
	Total BIO		2319,69
	F	50	138,62
		60	396,7
		100	389,89
		125	259,29
		150	2501,69
		175	3928,13
		200	5346,08
		250	7601,65
		400	3070,58
		450	8360,45
	Total F		31993,08
	PE	63	122,31
	Total PE		122,31
	PEBD	50	114,65
	Total PEBD		114,65
	PEHD	32	121,3
		50	3667,82
		63	6522,94
		110	1153,59
		160	480,95
	Total PEHD		165,15
	PVC	50	12111,75
		63	6182,79
		110	7467,17
		125	23590,69
		140	123,69
		160	12053,42
		200	2438,03
	Total PVC		432,1
	VP	100	52287,89
	Total VP		49,2
Total MESANGER			49,2
MONTRELAIS		50	99494,89
	Total		185,68
	F	100	1586,13
		125	2378,12
		150	3405,07
	Total F		7369,32
	PEHD	32	56,53
		50	115,36
		63	1133,94
	Total PEHD		1305,83
	PVC	50	3326,85
		63	4046,25
		110	5559,28
		140	4772,56
	Total PVC		385,36
Total MONTRELAIS			18090,3
			26951,13

MOUZEIL			457,32
	Total		457,32
	??		203,74
	Total ??		203,74
	F	100	1524,84
		125	181,58
		150	5460,78
	Total F		7167,2
	PEHD	50	457,64
		63	640,6
		160	750,91
	Total PEHD		1849,15
	PVC	50	2222,59
		63	3930,27
		110	9828,86
		140	2021,08
		160	694,66
		200	2344,75
	Total PVC		21042,21
	VP	100	346,78
	Total VP		346,78
Total MOUZEIL			31066,4
OUDON			37,27
	Total		37,27
	A	150	28,59
	Total A		28,59
	F	60	134,24
		80	121,87
		100	276,93
		125	1123,36
		150	3249,66
	Total F		4906,06
	PE	63	106,7
		100	116,1
	Total PE		222,8
	PEHD	50	1440,91
		63	3177,22
		110	131,66
		125	609,77
		160	308,27
	Total PEHD		5667,83
	PVC	50	2666,99
		63	8001,2
		90	14,06
		100	211,75
		110	14739,02
		125	1218,93
		140	4893,74
		160	3378,17
	Total PVC		35123,86
Total OUDON			45986,41
PANNECE			112,39
	Total		112,39
	??		15,14
	Total ??		15,14
	BIO	110	555,82
		200	3097,1
	Total BIO		3652,92
	F	60	520,57
		100	630,34
		125	2257,99
		150	6329,79
		200	3061,02
	Total F		12799,71
	PE	280	3117,71
	Total PE		3117,71
	PEHD	50	1050,43
		63	2899,05
	Total PEHD		3949,48
	PVC	50	2141,75
		63	2744,51
		110	11114,4
		140	6565,81
	Total PVC		22566,47
Total PANNECE			46213,82

POUILLE LES COTEAUX	F	60	154,11
		100	118,68
		110	79,99
		125	265,68
		150	2142,51
		200	2273,45
		250	576,55
		350	1758,26
		400	587,14
	Total F		7956,37
	PE	50	142,53
	Total PE		142,53
	PEHD	50	1360,33
		63	906,66
		250	500,26
300		1790,58	
Total PEHD		4557,83	
PVC	40	199,29	
	50	1240,95	
	63	2279,32	
	110	8193,67	
Total PVC		11913,23	
Total POUILLE LES COTEAUX			24569,96
RIAILLE	F	60	101,62
		100	320,22
		150	3504,16
	Total F		3926
	PE	50	289,98
	Total PE		289,98
	PEHD	50	1974,14
		63	2301,77
		125	93,16
		160	16,39
	Total PEHD		4385,46
	PVC	32	26,23
		50	1239,17
		63	6791,72
		110	17218,48
140		8096,75	
160		6360,21	
Total PVC		39732,56	
Total RIAILLE			48334
ST GEREON		50	35,07
			39,54
	Total		74,61
	F	60	23,42
		80	311,81
		100	477,98
		125	571,24
		200	1742,91
		450	2093,25
		500	722,15
	Total F		5942,76
	PE	63	118,3
	Total PE		118,3
	PEHD	50	251,26
		63	2090,95
		100	281,22
		110	1007,64
		140	18,8
	Total PEHD		3649,87
	PVC	50	1274,62
		63	3735,5
		90	3,26
110		8682,16	
140		5859,31	
160		6535,62	
	93,57		
Total PVC		26184,04	
Total ST GEREON			35969,58

ST HERBLON	F	60	323,65
		125	3772,3
		150	4047,37
		200	639,74
	Total F		8783,06
	PEHD	32	137,8
		50	1142,18
		63	3278,52
		160	171,09
	Total PEHD		4729,59
	PVC	50	2486,94
		63	10153,88
		110	19961,83
		125	543,44
		140	17914,47
		160	1812,81
		200	2618,75
	Total PVC		55492,12
	VP	100	268,25
		110	269,19
		125	1424,87
	Total VP		1962,31
Total ST HERBLON			70967,08
ST MARS LA JAILLE			392,92
	Total		392,92
	A	100	14,04
		219	47,15
	Total A		61,19
	F	60	870,07
		100	1302,26
		125	1991,79
		200	1863,6
		250	639,78
	Total F		6667,5
	PE	50	132,77
	Total PE		132,77
	PEBD	63	80,53
	Total PEBD		80,53
	PEHD	50	1615,44
		63	1829,32
		110	343,86
		250	747,88
	Total PEHD		4536,5
	PVC	32	122,69
		40	213,26
		50	1308,62
		63	3659,16
		110	14897,51
		125	1074,21
		140	7202,78
		160	826,59
		200	2487,68
	Total PVC		31792,5
	VP	100	226,93
		200	3,45
	Total VP		230,38
Total ST MARS LA JAILLE			43894,29
TEILLE 44	F	100	529,26
		125	150,82
		150	2605,02
	Total F		3285,1
	PE	50	68,57
		63	397,38
		110	31,21
	Total PE		497,16
	PEBD	50	57,3
	Total PEBD		57,3
	PEHD	32	104,87
		50	198,12
		63	1075,16
		140	511,42
	Total PEHD		1889,57
	PVC	50	1834,96
		63	8836,01
		110	20079,16
		140	7783,3
		160	1546,73
	Total PVC		40080,16
	VP	100	33,42
	Total VP		33,42
Total TEILLE 44			45842,71

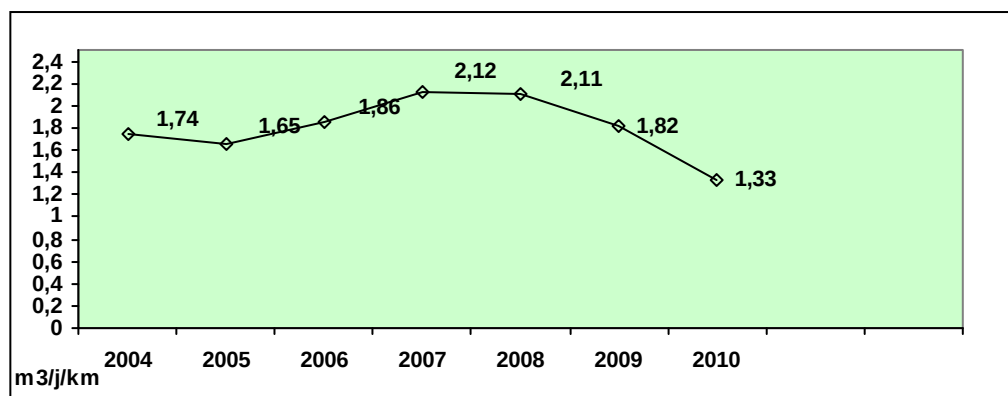
VARADES		50	70,34
			145,01
	Total		215,35
	A	60	189,18
		100	203,59
	Total A		392,77
	AC	60	560,62
		80	2282,68
		100	3139,71
		125	788,93
		150	36,96
	Total AC		6808,9
	BIO	200	511,85
	Total BIO		511,85
	F	100	2293,69
		125	946,91
		175	2277,55
		200	9710,52
		250	937,78
	Total F		16166,45
	PE	50	150,67
	Total PE		150,67
	PEHD	32	166,96
		40	23,43
		50	2751,8
		60	4,67
		63	5012,74
		110	743,03
		125	55,22
		160	9,89
			29,52
	Total PEHD		8797,26
	PLT	40	101,88
		50	416,36
	Total PLT		518,24
	PVC	50	3972,32
		63	10431,07
		90	158,84
		100	85,99
		110	30210,15
		140	8097,83
		160	5479,54
			11,34
	Total PVC		58447,08
Total VARADES			92008,57
Total			1031789,07

VII.4. Les calculs justificatifs de l'Indice Linéaire de Perte

Rappel des Chiffres clés	Total
Volumes facturés (363 jours)	3 051 102 m3
Volumes facturés (365 jours)	m3
Production locale (365 jours)	4 461 413 m3
Volumes introduits (365 jours)	1 758 m3
Volumes exportés (365 jours)	844 653 m3
Volumes non facturés	49 429 m3
Longueur réseau hors branchements	1031,79 km

$$ILP = \frac{(V_{produit} + V_{importé}) - (V_{facturé} + V_{exporté} + V_{nonfacturé})}{Longueur\ Réseau \times Période\ Facturation(365)} = 1.33\ m^3/j/km$$

• Evolution de l'Indice de Pertes (sur 6 années)



Détails des Volumes non facturés : 49 429 m3

B - Volumes distribués gratuitement :		
- Canalisations	651	
- Lac bleu	31 800	
- Gens du voyage	0	
- Réservoirs	4 340	
- Purgés (y compris bornes de puisage)	4672	
- Appareils en ligne (chloration)	0	
- Poteaux d'incendie	7966	
	7966	49 429

Calcul de l'indice de Perte linéaire contractuel pour le compte de Gérance :

ANNEXE N° 5				
Pénalités				
COEFFICIENT VM/VI :	1,0089			
Volume introduit en excès :	0 m³			
 <u>Déduction des volumes produits en excès :</u>				
	.0	x	0,1704 =	0,00
 <u>Total des pénalités :</u>				 0,00

Il n'y a pas de pénalité pour l'année 2010.

Rappel des volumes contractuels perdus pris en compte dans le compte de gérance

Suivant Article 45 du contrat de gérance

B - Volumes distribués gratuitement :		
- Canalisations	651	
- Lac bleu	31 800	
- Gens du voyage	0	
- Réservoirs	4 340	
- Purges (y compris bornes de puisage)	4672	
- Appareils en ligne (chloration)	0	
- Poteaux d'incendie	7966	
		49 429

Le rendement contractuel calculé sur la base de la production de l'usine, de la mise en distribution, des consommations et des différents achats et ventes d'eau aux syndicats voisins est de : **88,4 %**

Ce rendement n'implique pas de pénalité pour l'année 2010 (pour mémoire, la pénalité était de **22 462,75 €** pour l'année 2009)

Détails des Volumes distribués gratuitement :

▪ Canalisations (mise en service de canalisations) : 651 m3

PROGRAMME TRAVAUX

	Commune	RD	PROGRAMME	Chantier	Type de travaux	Entreprise	Linéaire	Diamètre	DN	Nature	Volume mis en service (8xDN) (m3)	Longueurs déposées	Diamètre déposée	DN	Nature déposée	Renouv.
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	2010	2009	Rue du Verger - Boulevard Pasteur	Renouvellement branchements plomb	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					11
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	2010	2009	Rue Robert Schuman	Renouvellement	VEOLIA	234,5	110	100	PVC	14,73					10
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	2010	2009	Impasse Emilien MAILLARD	Renouvellement	VEOLIA	63	63	50	PEHD	0,99					4
SIAEP ANCENIS	ANETZ	2010	2009	Restaurant scolaire	Extension	VEOLIA	92	125	100	PEHD	5,78					
SIAEP ANCENIS	ANETZ	2010	2009	Le Tertre	Extension	HUMBERT	286,2	50	40	PEHD	2,88					
SIAEP ANCENIS	BELLIGNE	2010	2009	Le Tremblée	Extension	VEOLIA	119	63	50	PEHD	1,87					
SIAEP ANCENIS	BELLIGNE	2010	2009	La Cornuaille	Pose d'une télésurveillance sur comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	BELLIGNE	2010	2009	Rue des 2 provinces	Pose d'une borne de comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Rue du Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	93	63	50	PEHD	1,46					3
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	24	160	130	PEHD	2,55					
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	5	110	100	PVC	0,31					
SIAEP ANCENIS	COUFFE	2010	2009	Pont taillis	Renouvellement	VEOLIA	253	160	140	PVC	31,16					
SIAEP ANCENIS	LA ROUXIERE	2010	2009	La Croix	Pose d'un débitmètre en regard et télésurveillance	SARC	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	MONTRELAIS	2010	2009	Beauvais	Pose d'un débitmètre et télésurveillance	VEOLIA	4,6	125	100	PEHD	0,29					
SIAEP ANCENIS	MONTRELAIS	2010	2009	La Poitrière	Pose de 2 vannes d'isolement	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	UDON	2010	2009	Les Champs de la Fontaine	Télésurveillance compteur existant	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	2010	2009	La Houssaie	Extension	SARC	42,1	50	40	PEHD	0,42					
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	2010	2009	La Noë	Renouvellement	SARC	1117,8	160	140	PVC	137,66					20
SIAEP ANCENIS	SAINT GEREON	2010	2009	Rue des Sencives	Pose d'une borne de comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT GEREON	2010	2009	Rue du bocage	Extension	VEOLIA	134	63	50	PEHD	2,10					
SIAEP ANCENIS	SAINT HERBLON	2010	2009	RD n°8 - La Pintaudière	Pose d'un débitmètre en regard et télésurveillance	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT HERBLON	2010	2009	La Jounière	Pose d'une télésurveillance sur comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT HERBLON	2010	2009	Rue du Prieuré	Pose d'une borne de comptage	VEOLIA	-	-	-	-	0,00					
SIAEP ANCENIS	SAINT MARS LA JAILLE	2010	2009	Les Basses Places - Les Plantis	Renouvellement	SARC	262,8	63	50	PEHD	4,13					
SIAEP ANCENIS	SAINT MARS LA JAILLE	2010	2009	Les Basses Places - Les Plantis	Renouvellement	SARC	713	100	100	FONTA BLUTOP	44,80					
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	IME - Ecotay	Renouvellement	SARC	251,2	225	210	Biorienté	69,60					
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Les grandes vignes	Renouvellement	SARC	302,7	110	100	PVC	19,02					22
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Miennerie	Renouvellement	SARC	359,8	110	100	PVC	22,61					17
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Miennerie	Renouvellement	SARC	263	50	40	PEHD	2,64					
SIAEP ANCENIS	VARADES	2010	2009	Route de Montrelais	Renouvellement	SARC	1758,3	140	125	PVC	172,62					35

MARCHE DE BON DE COMMANDE

CONTRAT	Commune	Chantier	RD	Type de travaux	Financement	MBC	Entreprise	Linéaire	Diamètre	DN	Volume mis en service (m³)	Nature	Longueurs déposées	Diamètre	Nature	Renouv.	Repris	Neufs (non CGE)
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	ZA de la Fouquetière	2010	Extension	Collectivité	2009	VEOLIA	124	83	50	1,95	PEHD						
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	ZA de la Fouquetière	2010	Extension	Collectivité	2009	VEOLIA	338	110	100	21,24	PEHD						
SIAEP ANCENIS	ANCENIS	Boulevard Pasteur	2010	Renouvellement	Collectivité	2010	VEOLIA	170	110	100	10,68	PVC				10		
SIAEP ANCENIS	ANETZ	Lotissement Communal rue de l'Hôtel de ville	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	255,3	125	100	16,04	PEHD						19
SIAEP ANCENIS	ANETZ	Lotissement Communal rue de l'Hôtel de ville	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	235,1	63	50	3,69	PEHD						
SIAEP ANCENIS	COUFFE	ZAC de Chêne Pierre	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	22	160	140	2,71	PVC						28
SIAEP ANCENIS	COUFFE	ZAC de Chêne Pierre	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	296	125	100	18,60	PEHD						
SIAEP ANCENIS	COUFFE	ZAC de Chêne Pierre	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	212,7	63	50	3,34	PEHD						
SIAEP ANCENIS	LA ROUXIERE	Rue des Jardins	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	17	63	50	0,27	PEHD						
SIAEP ANCENIS	MAUMUSSON	Rue de la Bouquetterie - Chemin des Hêtres	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	90	110	100	5,65	PVC				35		
SIAEP ANCENIS	MAUMUSSON	La Roberderie	2010	Renouvellement	Collectivité	2010	VEOLIA	52	250	250	20,42	FONT						
SIAEP ANCENIS	MESANGER	La Rigaudière	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	89	50	40	0,89	PEHD						
SIAEP ANCENIS	MONTRELAIS	La Verdère	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	63	50	30,5	0,37	PEHD						
SIAEP ANCENIS	MOUZEIL	Fleur de sel	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	44,8	110	100	2,81	PVC						
SIAEP ANCENIS	PANNECE	St Jacques	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	45,1	50	40	0,45	PEHD						
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	St Louis	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	38,3	63	50	0,62	PEHD						
SIAEP ANCENIS	RIAILLE	ZA des Fuseaux	2010	Extension	Collectivité	2010	SARC	84,6	83	50	1,33	PEHD						
SIAEP ANCENIS	SAINT GEREON	Rue Jean Coiscaud	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	17	110	100	1,07	PVC						
SIAEP ANCENIS	VARADES	Barbechat	2010	Extension	Collectivité	2010	VEOLIA	50	63	50	0,79	PEHD						

▪ Lac Bleu :

Les volumes du « Lac Bleu » correspondent aux volumes restitués lors du remplissage de la retenue et mesurés sur le débitmètre Lac Bleu : **31 800 m³ en 2010**. Il a été réalisé en moyenne un essai tous les 2 mois.

Ancenis		Mouvements d'eaux																
An	Folio	Volume Eau Brute		Volume retourle		Volume produit 2010		Volume produit 2009		Ecart vol. Produit total			Besoin usine		Lac bleu	Vers Assainissement		
		Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Mois	Cumul	Cumul - lac bleu	Mois	Cumul	volume remis	Index	différence	
Dec	31	421757	5344703	383354	4953168												197441	
Jan	31	431353	431353	396921	396921	371570	371570	409447	409447	-9,25%	-9,25%	-9,25%	59783	59783			199803	
Fev	29	379702	811055	347585	744506	326070	697640	351733	761180	-7,30%	-8,35%	-8,35%	53632	113415			201913	
Mar	31	414440	1225495	379502	1124008	355682	1053322	383497	1144677	-7,25%	-7,98%	-7,98%	58758	172173			204776	
Avr	30	413578	1639073	379556	1503564	356891	1410213	369402	1514079	-3,39%	-6,86%	-7,62%	56687	228860	11500		207438	
Mai	31	437662	2076735	402533	1906097	378796	1789009	387940	1902019	-2,36%	-5,94%	-6,13%	58866	287726	3500		209471	
Jun	30	449417	2526152	411786	2317883	386819	2175828	397224	2299243	-2,62%	-5,37%	-5,37%	62598	350324			211312	
Jul	31	505021	3031173	452510	2770393	432522	2608350	426949	2726192	1,31%	-4,32%	-4,32%	72499	422823			213789	
Aou	31	460531	3491704	419578	3189971	401235	3009585	436320	3162512	-8,04%	-4,84%	-4,84%	59296	482119			215877	
Sep	30	432628	3924332	396234	3586205	376903	3386488	399205	3561717	-5,59%	-4,92%	-4,92%	55725	537844			218889	
Oct	31	418180	4342512	384072	3970277	360412	3746900	373087	3934804	-3,40%	-4,78%	-4,80%	57768	595612	800		220783	
Nov	30	425845	4768357	392334	4362611	365209	4112109	348949	4283753	4,66%	-4,01%	-4,38%	60636	656248	16000		223181	
Dec	31	424728	5193085	375971	4738582	349304	4461413	358180	4641933	-2,48%	-3,89%	-3,89%	75424	731672			225504	
Total		5193085		4738582		4 461 413		4 641 933					731672		31800		28063	

▪ **Volume de nettoyage des réservoirs : 4 340 m3**

Réservoir	Volume	Règle SPDE	Volume de nettoyage
Usine Ancenis - Bâche			280 m3
Usine Ancenis - Bâche			525 m3
Usine Ancenis - Bâche			210 m3
Usine Ancenis - Bâche			1 225 m3
Réservoir Ancenis			350 m3
Réservoir Roche Blanche			700 m3
Réservoir Mésanger			1 050 m3

▪ **Purges (y compris bornes de puisage) : 16 269 m3**

- Consommations sur les bornes de puisage : 879 m3
- Purges suite fuites réseaux (détaillées dans la liste des fuites) : 3 780 m3
- Purges suite réclamations clients : 13 réclamations x 1 m3 = 13 m3

▪ **Purges Poteau Incendie : 7 966 m3**

Essais SDIS : $1\,138 \text{ PI} \times 7 \text{ m}^3/\text{PI} = 7\,966 \text{ m}^3$

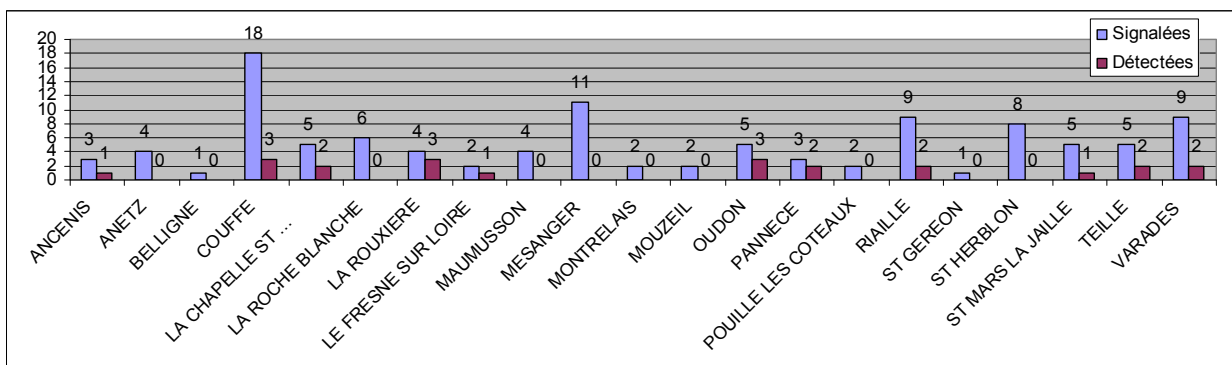
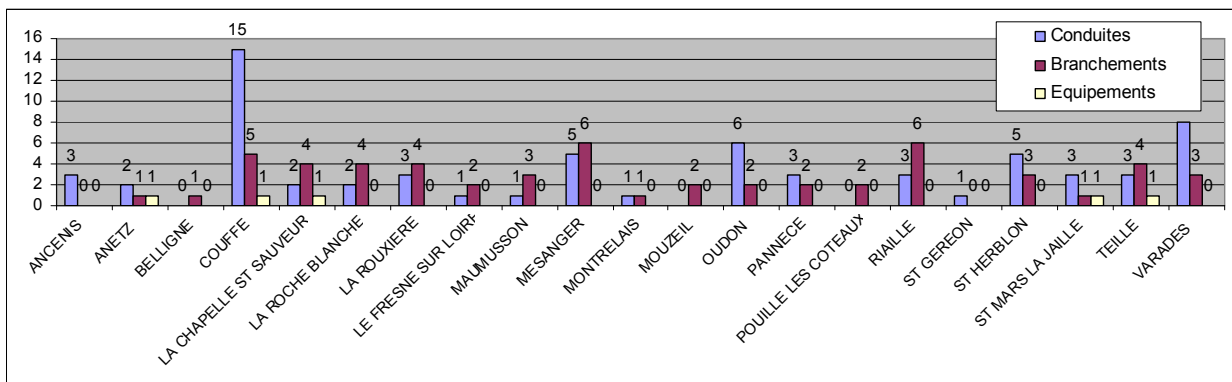
LES FUITES SUR LE SIAEP DE LA REGION D'ANCENIS

		2009	2010	Variation
SIAEP Région Ancenis	Canalisations	59	68	15,25%
	Branchements	42	54	28,57%
	Equipements		4	
	Total	101	126	24,75%
SIAEP St Sulpice	Canalisations	6	6	0,00%
	Branchements	4	3	-25,00%
	Equipements			
	Total	10	9	-10,00%
TOTAL		111	135	21,62%
Fuites 2010 état au 31/12/2010				

→ Dont **23 fuites** identifiées en recherche de fuites préventives

- Sectorisation et Loggers 70%

- Sectorisation et Manœuvres de nuit 32%



OPERATIONS DE RECHERCHE DE FUITES 2010

	Nombre de fuites détectées	Linéaires inspectés (km)
Recherche par Logger	13	21,1
Recherche par corrélation	2	1,1
Recherche de nuit (manœuvres de vannes)	7	19,8
Nombre de fuites détectées	22	
Linéaire inspecté avec matériel		42,0
Linéaire suivi 24h/24 par la sectorisation télégérée (environ 85 %)		876,4
% du Linéaire inspecté ou surveillé 24h/24		89,08%

VII.5. Liste détaillée des fuites

date incident	equipement	rd commune (auto)	reseau (auto)	rue gn (auto)	diametre	matériau (au)	type de fuite	recherche de fuite
07/04/2010	Conduite	ANCENIS	SI ANGENIS	BOULEVARD LEON SECHE	80	VP	Rupture longitudinale	Fuite signalee
18/10/2010	Conduite	ANCENIS	SI ANGENIS	LE TERTRE	160	PVC	Fissure	Fuite signalee
01/12/2010	Conduite	ANCENIS	SI ANGENIS	PL CHARLES DE GAULLE	50	PVC		Fuite signalee
18/01/2010	Branchement	ANETZ	SI ANGENIS	RUE MOULIN GRIMERAULT	140	PVC	Fissure	Fuite signalee
01/04/2010	Conduite	ANETZ	SI ANGENIS	RUE DE LA GARE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
02/04/2010	Conduite	ANETZ	SI ANGENIS	RUE DE LA GARE	110	PVC	Rupture transversale	Fuite signalee
03/05/2010	Poteau incen	ANETZ	SI ANGENIS	RUE DE LA GARE	110	PVC		Fuite signalee
14/01/2010	Branchement	BELLIGNE	SI ANGENIS	LA CHOUANNIERE	110	PVC	Quart de tour	Fuite signalee
16/02/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	AVENUE DES CHENES	63	PVC	Rupture transversale	Fuite detectee
16/03/2010	Branchement	COUFFE	SI ANGENIS	LA GRAVELLE	140	PVC	Quart de tour	Fuite detectee
19/05/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	RUE MARIE GALANTE	110	PVC		Fuite detectee
01/01/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	IMP DE LA GUADELOUPE	63	PEHD	Fuite sur joint	Fuite signalee
15/02/2010	Branchement	COUFFE	SI ANGENIS	LA RILLOUSE	50	PVC	Quart de tour	Fuite signalee
17/03/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	IMPASSE DES ROSIERS	63	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
18/03/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA NOUE	110	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
22/03/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA MARIERE	200	PVC		Fuite signalee
19/04/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA PINETIERE	140	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
24/04/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA JOUINIÈRE	160	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
21/07/2010	Branchement	COUFFE	SI ANGENIS	LA PAUVARDIERE	150	F	Quart de tour	Fuite signalee
16/08/2010	Branchement	COUFFE	SI ANGENIS	LA CRIBOTIERE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
23/08/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA PICAUDIÈRE	160	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
06/09/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA SIMONETIERE	110	PVC	Rupture transversale	Fuite signalee
24/09/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA RILLOUSE	110	PVC		Fuite signalee
28/09/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA CRIBOTIERE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
30/09/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA BOURGONNIÈRE	50	PEHD	Deboitement	Fuite signalee
19/10/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA GUIGNIERE	110	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
22/10/2010	Branchement	COUFFE	SI ANGENIS	IMPASSE DES ROSIERS	63	PVC	Deboitement	Fuite signalee
16/11/2010	Conduite	COUFFE	SI ANGENIS	LA RILLOUSE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
14/12/2010	Equipement r	COUFFE	SI ANGENIS	LA SIMONETIERE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
18/03/2010	Conduite	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	LA GRANDE MINE	110	PVC	Autres	Fuite detectee
09/10/2010	Conduite	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	LA BOURDONNIÈRE	140	PVC	Fissure	Fuite detectee
08/03/2010	Branchement	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	LA GILTIÈRE	63	PVC	Deboitement	Fuite signalee
08/03/2010	Conduite	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	RUE LA BRICAUDIÈRE	63	PVC	Deboitement	Fuite signalee
16/06/2010	Conduite	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	RUE DU FRESNE	150	F	Rupture longitudinale	Fuite signalee
17/08/2010	Vanne	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	RUE DES ECOLES	63	PVC	Vanne (Presse Etoupe)	Fuite signalee
11/12/2010	Branchement	LA CHAPELLE ST SAUVEUR	SI ANGENIS	LA JUEE	63	PVC	CPC	Fuite signalee
23/03/2010	Branchement	LA ROCHE BLANCHE	SI ANGENIS	LE BUISSON	110	PVC	Fissure	Fuite signalee
26/05/2010	Branchement	LA ROCHE BLANCHE	SI ANGENIS	RUE DES MARRONNIERS	140	PVC	Autres	Fuite signalee
01/06/2010	Branchement	LA ROCHE BLANCHE	SI ANGENIS	RUE DES COTEAUX	400	F		Fuite signalee
30/08/2010	Conduite	LA ROCHE BLANCHE	SI ANGENIS	LE BUISSON	110	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
30/08/2010	Branchement	LA ROCHE BLANCHE	SI ANGENIS	RUE DES MARRONNIERS	125	F	Fuite sur joint	Fuite signalee
26/09/2010	Conduite	LA ROCHE BLANCHE	SI ANGENIS	LA RAGOTIERE	50	PVC	Rupture transversale	Fuite signalee
04/02/2010	Branchement	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	RUE DES OLIVETTES	110	PVC	COLLIER	Fuite detectee
05/02/2010	Branchement	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	LA GAUTELLIERE	100	F	Collier	Fuite detectee
10/02/2010	Branchement	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	RUE ST JOSEPH	60	F	COLLIER	Fuite detectee
12/02/2010	Branchement	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	LA GOUPIILLERIE	200	F	Collier	Fuite signalee
18/08/2010	Conduite	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	RUE DES JARDINS	63	PVC	Deboitement	Fuite signalee
21/09/2010	Conduite	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	RUE BEAUREGARD	100	F	Rupture transversale	Fuite signalee
17/10/2010	Conduite	LA ROUXIERE	SI ANGENIS	LE BOUT DU BOIS	100	F	Perforation	Fuite signalee
15/03/2010	Branchement	LE FRESNE SUR LOIRE	SI ANGENIS	CITE DES DOUVES	63	PVC	Perforation	Fuite detectee
27/02/2010	Branchement	LE FRESNE SUR LOIRE	SI ANGENIS	LES MONCELLIERES	60	F	COLLIER	Fuite signalee
27/09/2010	Conduite	LE FRESNE SUR LOIRE	SI ANGENIS	LA BRELLERIE	100	F	Deboitement	Fuite signalee
23/03/2010	Branchement	MAUMUSSON	SI ANGENIS	LES LOGES	110	PVC	COLLIER	Fuite signalee
02/04/2010	Conduite	MAUMUSSON	SI ANGENIS	RUE DES HETRES	63	PVC	Rupture transversale	Fuite signalee
21/09/2010	Branchement	MAUMUSSON	SI ANGENIS	LE BOIS MICHON	50	PVC	Collier	Fuite signalee
11/12/2010	Branchement	MAUMUSSON	SI ANGENIS	CR DE LA FLANDRIERE	160	PVC	Deboitement	Fuite signalee
14/01/2010	Branchement	MESANGER	SI ANGENIS	RUE DE LA QUETRAYE	110	PEHD	Fuite sur joint	Fuite signalee
09/02/2010	Branchement	MESANGER	SI ANGENIS	LA LOIRIERE	32	PEHD		Fuite signalee
22/02/2010	Branchement	MESANGER	SI ANGENIS	LA GALICHERAIE	140	PVC	COLLIER	Fuite signalee
22/02/2010	Branchement	MESANGER	SI ANGENIS	LA GALICHERAIE	140	PVC	COLLIER	Fuite signalee
23/02/2010	Conduite	MESANGER	SI ANGENIS	LA HULNIERE	200	BIO	COLLIER	Fuite signalee
02/03/2010	Branchement	MESANGER	SI ANGENIS	R TROENES MONDAIRE	63	PVC	Quart de tour	Fuite signalee
28/06/2010	Conduite	MESANGER	SI ANGENIS	LA REANDIERE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
11/08/2010	Conduite	MESANGER	SI ANGENIS	LA REANDIERE	110	PVC	Fissure	Fuite signalee
16/09/2010	Branchement	MESANGER	SI ANGENIS	LA SEBILIERE	250	F	Collier	Fuite signalee
24/09/2010	Conduite	MESANGER	SI ANGENIS	RUE DES DONJONS	140	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
29/09/2010	Conduite	MESANGER	SI ANGENIS	LA SEBILIERE	250	F	Rupture longitudinale	Fuite signalee
27/08/2010	Branchement	MONTRELAIS	SI ANGENIS	LE VAU	63	PVC	Collier	Fuite signalee
19/10/2010	Conduite	MONTRELAIS	SI ANGENIS	ESPERANCE	125	F	Rupture transversale	Fuite signalee
07/01/2010	Branchement	MOUZEIL	SI ANGENIS	LA MORINIÈRE	63	PVC	Autres	Fuite signalee
06/10/2010	Branchement	MOUZEIL	SI ANGENIS	LA CHAPELLE BRETON	63	PVC	Collier	Fuite signalee
08/01/2010	Conduite	OUDON	SI ANGENIS	LE GRAND PATIS	110	PVC	Fuite sur joint	Fuite detectee
14/06/2010	Conduite	OUDON	SI ANGENIS	LE CADOREAU	160	PVC	Vanne (Presse Etoupe)	Fuite detectee
09/11/2010	Branchement	OUDON	SI ANGENIS	RUE D ANJOU	100	F	Quart de tour	Fuite detectee
10/02/2010	Conduite	OUDON	SI ANGENIS	RUE D ANJOU	110	PVC	Perforation	Fuite signalee
17/02/2010	Conduite	OUDON	SI ANGENIS	LA ROUSSELIÈRE	50	PVC	Deboitement	Fuite signalee
19/02/2010	Conduite	OUDON	SI ANGENIS	LA ROUSSELIÈRE	50	PVC	Deboitement	Fuite signalee
25/04/2010	Branchement	OUDON	SI ANGENIS	LE CADOREAU	160	PVC	Quart de tour	Fuite signalee
03/09/2010	Conduite	OUDON	SI ANGENIS	LA VIEILLERE	110	PVC		Fuite signalee
12/03/2010	Conduite	PANNECE	SI ANGENIS	LA GASNERIE			Deboitement	Fuite detectee
09/11/2010	Branchement	PANNECE	SI ANGENIS	RUE DES CEDRES	150	F		Fuite detectee
12/02/2010	Branchement	PANNECE	SI ANGENIS	RUE DE LA CORDELIÈRE	63	PVC		Fuite signalee
30/09/2010	Conduite	PANNECE	SI ANGENIS	LES HAUTS ROSEAUX	140	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
26/10/2010	Conduite	PANNECE	SI ANGENIS	LA HAIE CHAPEAU	50	PVC	Eclatement/Trou/Piqûre	Fuite signalee
06/07/2010	Branchement	POUILLE LES COTEAUX	SI ANGENIS	LA SIMONIERE	110	PVC	Collier	Fuite signalee
06/07/2010	Branchement	POUILLE LES COTEAUX	SI ANGENIS	LA BARBIERE	110	PVC	Collier	Fuite signalee
25/01/2010		RIAILLE	SI ANGENIS	HAMEAUX DU BOISILLET	63	PVC	Fuite sur joint	Fuite detectee
24/12/2010	Branchement	RIAILLE	SI ANGENIS	LES ROULAIS	150	F	Deboitement PVC COLLE	Fuite detectee
02/04/2010	Branchement	RIAILLE	SI ANGENIS	LE FRETAIS	150	F		Fuite signalee
03/05/2010	Branchement	RIAILLE	SI ANGENIS	LE HAUT ROCHER	140	PVC	Perforation	Fuite signalee
31/05/2010	Conduite	RIAILLE	SI ANGENIS	RUE DE L OUCHE	140	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
28/06/2010	Branchement	RIAILLE	SI ANGENIS		63	PVC	Collier	Fuite signalee
20/09/2010	Branchement	RIAILLE	SI ANGENIS	LA PIARDIERE	110	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
29/09/2010	Branchement	RIAILLE	SI ANGENIS	RUE DU BOIS JOLY	110	PVC	Deboitement	Fuite signalee
02/10/2010	Conduite	RIAILLE	SI ANGENIS	LA NOE	100	F	Rupture transversale	Fuite signalee
17/04/2010	Conduite	ST GEREON	SI ANGENIS	AVENUE DE L ECOCHERE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
01/03/2010	Branchement	ST HERBLON	SI ANGENIS	non renseignee	50	PEHD	Fuite sur joint	Fuite signalee
19/03/2010	Conduite	ST HERBLON	SI ANGENIS	non renseignee	140	PVC	Fuite sur joint	Fuite signalee
04/06/2010	Conduite	ST HERBLON	SI ANGENIS	RUE DE LA BLANCHERE	63	PEHD	Fuite sur joint	Fuite signalee
22/06/2010	Conduite	ST HERBLON	SI ANGENIS	LA TROCHONNIÈRE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
26/06/2010	Branchement	ST HERBLON	SI ANGENIS	LE BOIS VERT	63	PVC	Rupture transversale	Fuite signalee
06/08/2010	Conduite	ST HERBLON	SI ANGENIS	LA TREMOLIERE	140	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
16/08/2010	Branchement	ST HERBLON	SI ANGENIS	LES BIGNONS	110	PVC		Fuite signalee
19/11/2010	Conduite	ST HERBLON	SI ANGENIS	LA SALMONIERE	200	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
15/01/2010	Conduite	ST MARS LA JAILLE	SI ANGENIS	RUE DU 8 MAI 1945	100	F	Rupture transversale	Fuite detectee
17/02/2010	Poteau incen	ST MARS LA JAILLE	SI ANGENIS	RUE DE LA DURANTAIE	160	PVC	Autres	Fuite signalee
12/04/2010	Conduite	ST MARS LA JAILLE	SI ANGENIS	BD DE LA GARE	140	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
06/12/2010	Conduite	ST MARS LA JAILLE	SI ANGENIS	LA HAUTE HARIE	125	F	Rupture longitudinale	Fuite signalee
16/12/2010	Branchement	ST MARS LA JAILLE	SI ANGENIS	LA QUINTRAIS	50	PVC	CPC	Fuite signalee
07/04/2010	Conduite	TEILLE 44	SI ANGENIS	LA MILSANDIERE	100	F	Fissure	Fuite detectee
30/11/2010	Branchement	TEILLE 44	SI ANGENIS	LE CROIX CHEMIN	32	PEHD	Fuite sur joint	Fuite detectee
04/03/2010	Branchement	TEILLE 44	SI ANGENIS	LA CROIX	110	PVC	COLLIER	Fuite signalee
12/07/2010	Branchement	TEILLE 44	SI ANGENIS	LA BALUERE	63	PVC	Deboitement	Fuite signalee
01/12/2010	Conduite	TEILLE 44	SI ANGENIS	LA VALLEE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
13/12/2010	Branchement	TEILLE 44	SI ANGENIS	LES CHENEAUX	63	PVC	CPC	Fuite signalee
28/12/2010	Conduite	TEILLE 44	SI ANGENIS	PLAGE DU MARCHE	150	F	Rupture transversale	Fuite signalee
02/12/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	RUE DU PLESSIS	63	PVC	Fuite sur joint	Fuite detectee
13/12/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	RUE DU PLESSIS	63	PVC	Fuite sur joint R6	Fuite detectee
16/12/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	CHEMIN LA MIENNERIE	100	AC	Rupture transversale	Fuite signalee
17/02/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	RUE D ANJOU	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
25/03/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	LES BSES CHAUVELIERES	100	F	Rupture longitudinale	Fuite signalee
23/04/2010	Branchement	VARADES	SI ANGENIS	RUE DES RIVIERES	110	PVC		Fuite signalee
07/07/2010	Branchement	VARADES	SI ANGENIS	RELAIS A11 LA BEOIRE	110	PVC	CPC	Fuite signalee
28/08/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	RELAIS A11 LA BEOIRE	110	PVC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
24/11/2010	Branchement	VARADES	SI ANGENIS	RUE DE LA ROUXIERE	100	AC	CPC	Fuite signalee
25/11/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	RUE DE LA ROUXIERE	100	AC	Rupture longitudinale	Fuite signalee
28/12/2010	Conduite	VARADES	SI ANGENIS	VILLEBELAY	110	PVC	Perforation	Fuite signalee

Chapitre VIII. Les autres annexes

VIII.1. Le délégataire

Notre organisation repose sur différents niveaux opérationnels qui, quotidiennement, contribuent à l'exercice des missions qui nous sont confiées.

La réponse à chaque exigence du service est apportée au niveau le plus adapté, car cette organisation est à la fois décentralisée et mutualisée : les agences locales offrent la proximité à nos clients, les services de l'échelon régional gèrent les fonctions supports et les services centraux assurent des missions permanentes d'assistance à caractère d'expertise et de contrôle.

VIII.1.1. VEOLIA ENVIRONNEMENT Centre-Ouest

VEOLIA ENVIRONNEMENT est organisé en délégations régionales. Il en existe huit sur le territoire français. La délégation Centre-Ouest s'étend sur la Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre. Par souci de proximité, les quatre spécialités du groupe sont présentes sur l'ensemble de ce territoire.

Présent aux côtés des collectivités locales et des industriels depuis plus de 150 ans, le groupe VEOLIA ENVIRONNEMENT répond aux enjeux majeurs de la planète en matière de développement durable. La cohérence de ses quatre divisions, **l'eau** (gestion du cycle de l'eau), **la propreté** (collecte, gestion, traitement et valorisation des déchets), **les services énergétiques** (optimisation énergétique et environnementale) et **le transport** (gestion et exploitation de réseaux routiers et ferroviaires), permet de développer pour ses clients publics et privés une offre de services intégrés apportant une réponse globale et sur mesure à leurs problématiques.

Le Campus VEOLIA ENVIRONNEMENT Atlantique :

Dans le but de maintenir sa position de leader dans les métiers de services à l'environnement et de renforcer en permanence la qualité de ses prestations, VEOLIA ENVIRONNEMENT compte sur sa richesse première : des femmes et des hommes compétents, dynamiques et durablement impliqués. C'est pourquoi, VEOLIA ENVIRONNEMENT met en œuvre une politique de gestion des compétences dont l'ambition est de proposer à ses collaborateurs la possibilité de vivre des parcours professionnels de qualité.

VIII.1.2. VEOLIA EAU Ouest

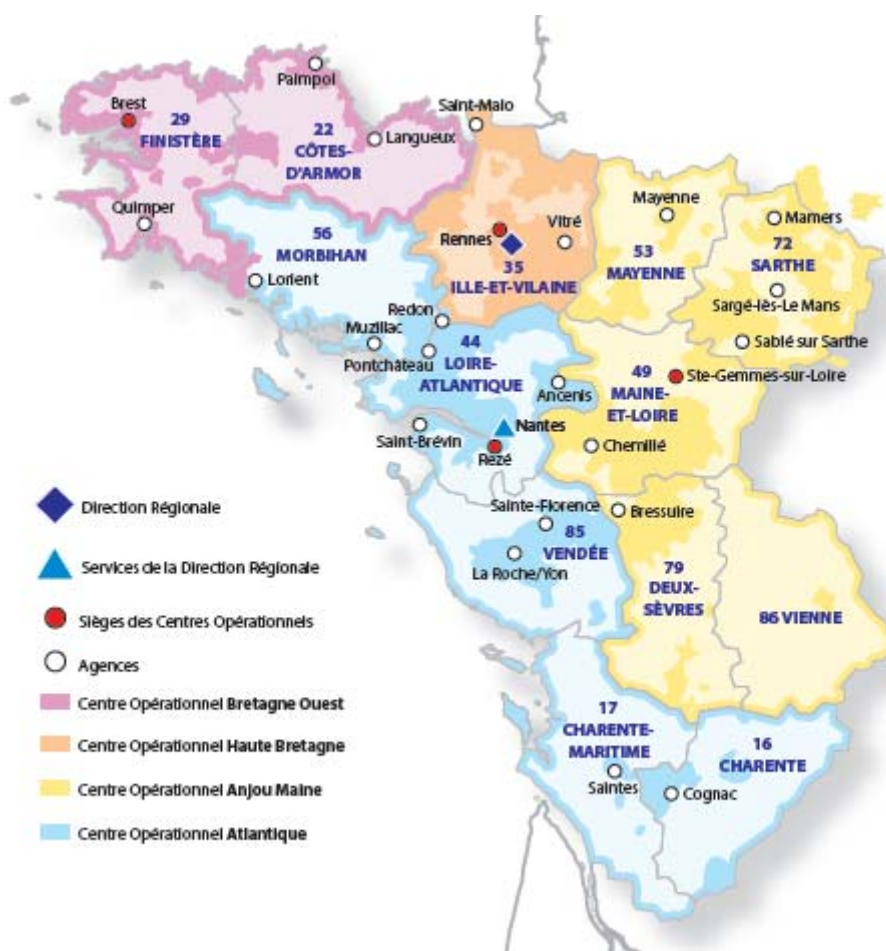
Présente dans l'ouest depuis plus de 100 ans, sa connaissance approfondie de l'ensemble des étapes du cycle de l'eau ainsi que les problématiques locales, font de VEOLIA EAU Ouest un interlocuteur privilégié. Qu'il s'agisse d'usine de production d'eau potable, de gestion de réseaux de distribution ou d'usine de dépollution, VEOLIA EAU met en œuvre tout son savoir-faire technologique pour répondre à l'évolution des besoins de ses clients, dans le respect des normes et de l'environnement.

VEOLIA EAU Ouest est composée de vingt-trois agences, de quatre centres opérationnels, d'une direction régionale, et dispose d'un centre d'analyses environnementales. La Région Ouest assure ses missions sur trois régions administratives : Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

- 23 Agences réparties sur l'ensemble du territoire, interviennent dans :
 - La gestion des installations de production et de dépollution.
 - La gestion des réseaux.
 - Les relations clientèle, en collaboration avec le Centre Service Clients VEOLIA EAU.
- 4 Centres Opérationnels coordonnent les agences et assurent :
 - Les relations contractuelles avec les collectivités locales.
 - Le développement commercial.
 - Le contrôle de gestion.

- 1 Centre Service Clients répond à toutes les demandes des clients sur des plages horaires étendues.
- 1 Direction Régionale, située à Rennes, avec une antenne à Nantes, assure :
 - La gestion des services supports.
 - L'amélioration permanente de la qualité du service.
 - La mise en œuvre de la stratégie régionale.
 - La définition des priorités en matière de développement.

L'implantation de la Région Ouest est représentée sur la carte ci-dessous :



VIII.1.3. Centre Opérationnel et Agence

Le Centre Opérationnel ATLANTIQUE

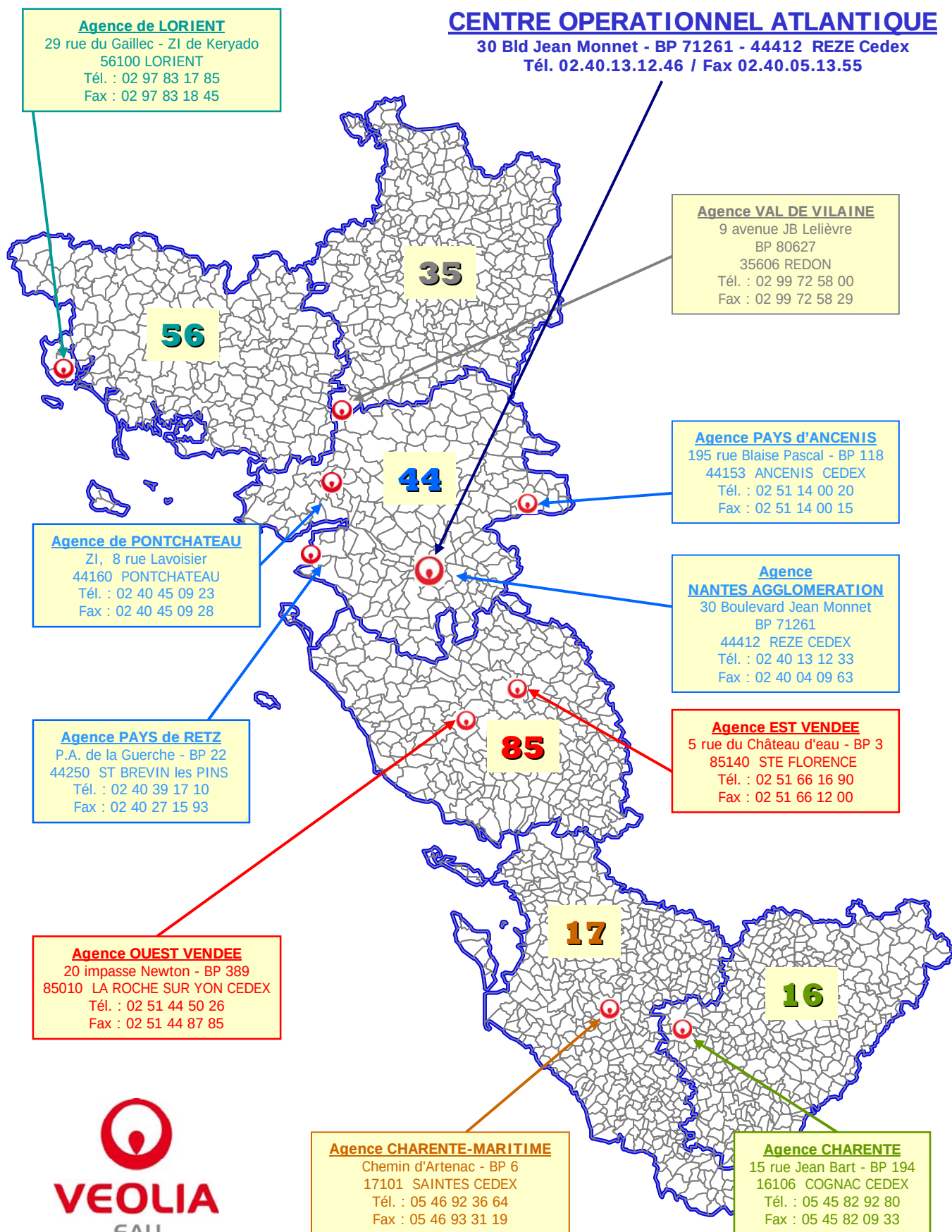
...en quelques chiffres ...

- 10 agences réparties sur 6 départements
- 480 salariés
- 49 contrats de délégation de service public d'eau potable
- 400 000 clients en Eau potable
- 109 contrats de délégation de service public d'assainissement
- 300 000 usagers en Assainissement
- 2 contrats de délégation de service public pour l'Assainissement Non Collectif
- 11 prestations de service pour le contrôle de l'Assainissement Non Collectif
- 39 contrats de services auprès d'industriels

Le patrimoine géré

A.E.P.	ASSAINISSEMENT
 32 usines de production	 108 Stations de dépollution
 61 stations de reprises	 52 Lagunes
 148 Réservoirs	 3 091 Kms de réseau E.U.
 12 590 Kms de réseau	 1 102 Postes de relèvement
 404 415 Compteurs	 169 072 Branchements

Implantations



Organisation du Centre Opérationnel ATLANTIQUE

Directeur du Centre Opérationnel

Thomas LE BEUX

☎ 02 40 13 88 21 📱 06 14 61 06 87

✉ thomas.lebeux@veoliaeau.com



Assistante de Direction

Christine CHERRIER

☎ 02 40 13 12 46 📱 06 03 31 16 54

✉ christine.cherrier@veoliaeau.fr



Directeur des Exploitation

Jean-Charles GUY

☎ 02 40 13 88 22 📱 06 17 95 35 28

✉ jean-charles.guy@veoliaeau.fr



Directeur du Développement

Olivier GESTER

☎ 02 40 13 12 43 📱 06 11 30 15 72

✉ olivier.gester@veoliaeau.fr



Responsable Administratif et Financier

Denis VILLEGER

☎ 02 40 13 12 41 📱 06 03 53 29 93

✉ denis.villeger@veoliaeau.fr



Responsable Clientèle

Benoît LENOIR

☎ 02 40 13 21 91 📱 06 27 20 14 10

✉ benoit.lenoir@veoliaeau.fr



Responsable Ressources Humaines

Nathalie FRIGNATI

☎ 02 40 13 12 45 📱 06 25 55 32 50

✉ nathalie.frignati@veoliaeau.fr



VEOLIA EAU Agence Pays d'Ancenis - Castelbriantais

Introduction

L'Agence du Pays d'Ancenis gère deux sites, qui sont les suivants :

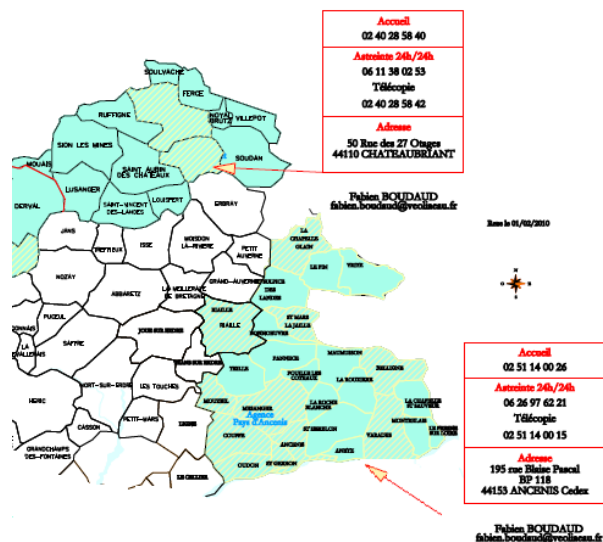
- Site d'Ancenis
- Site de Châteaubriant



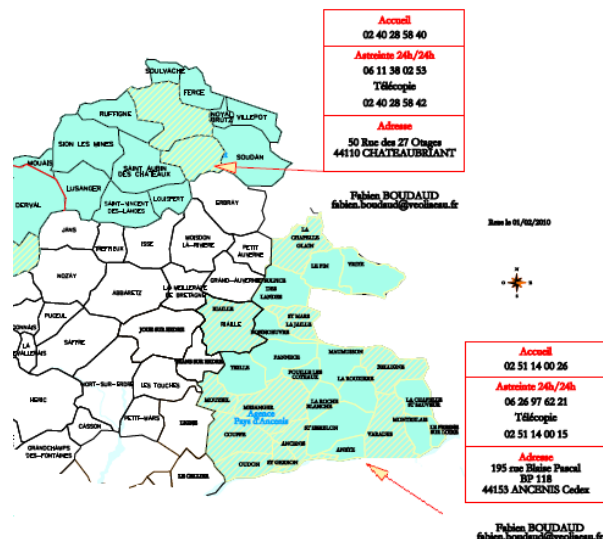
Le périmètre de l'Agence :

EAU POTABLE

- 75 000 habitants desservis
- 4 500 000 m3 distribués/an
- 3 points de production
- 1 800 km de réseau d'eau potable



DEPOLLUTION DES EAUX USEES



VEOLIA EAU Agence Pays d'Ancenis - Castelbriantais

Fiche d'identité de l'Agence

RAISON SOCIALE

VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux

ADRESSE

➤ Site d'Ancenis

195 rue Blaise Pascal

BP 90118

44153 ANCENIS Cedex

→ Accueil Du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 17h

➤ Site de Châteaubriant

50 rue des 27 otages

44110 CHATEAUBRIANT

→ Accueil Du lundi au vendredi de 9 h à 12h

TELEPHONE ET FAX

☎ 02 50 14 00 20

☎ 02 51 14 00 15

DIRECTEUR D'AGENCE

Monsieur BOUDAUD Fabien

NOMBRES DE SALARIES

34 salariés

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ancenis fait parti de la région OUEST.

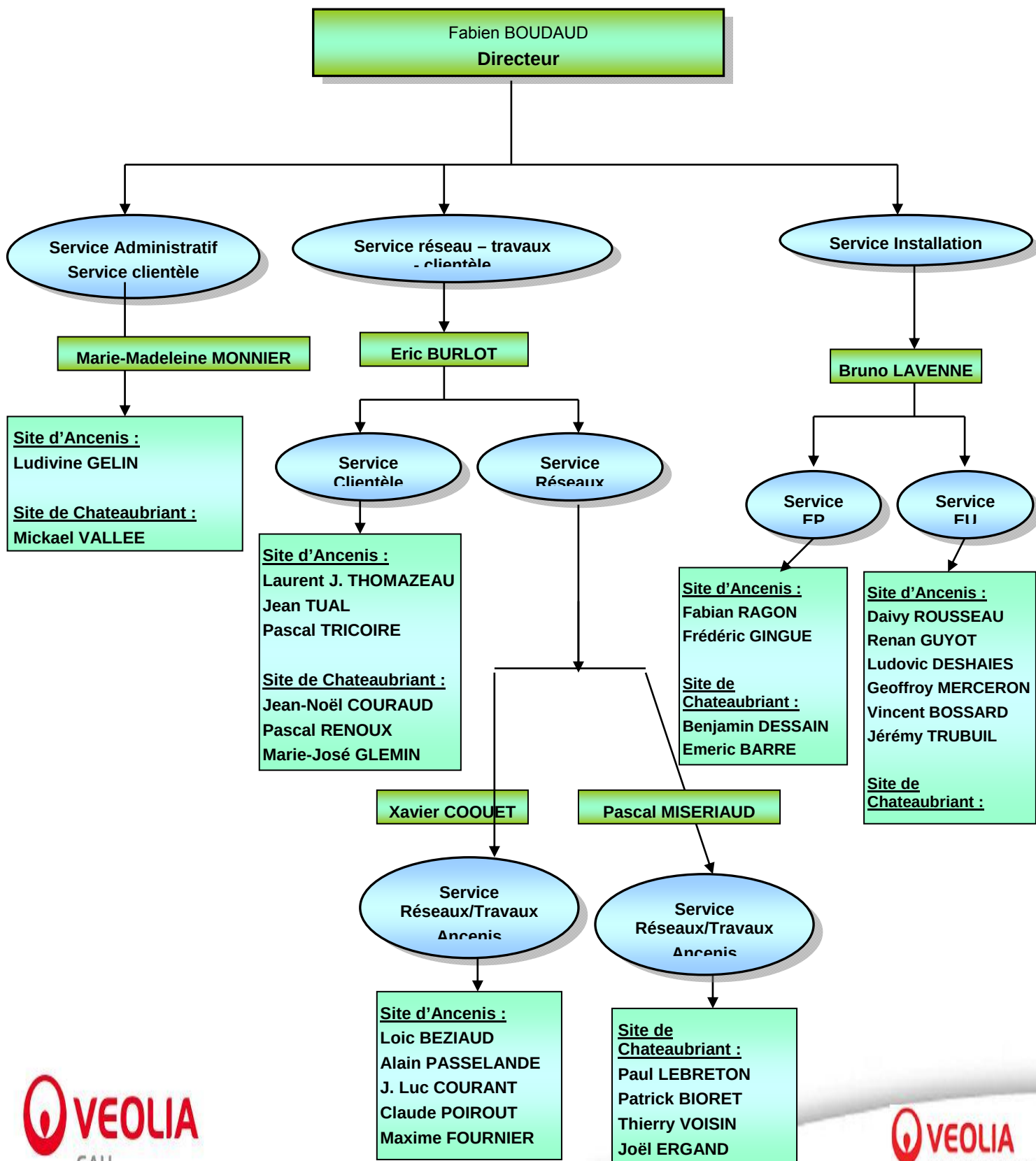
Le siège de la Direction Régionale, est situé à Nantes.

Ancenis fait partie du Centra opérationnel Atlantique



VEOLIA EAU Agence Pays d'Ancenis - Castelbriantais

Organigramme



VEOLIA EAU Agence Pays d'Ancenis - Castelbriantais

Moyens Techniques

EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION

- ◆ 1 caméra portable pour une inspection des réseaux d'assainissement
- ◆ 3 détecteurs de canalisations
- ◆ 1 corrélateur à haute performance associé à un ordinateur pour la recherche de fuites,
- ◆ 3 détecteurs de fuite systématique associé à un ordinateur pour la recherche de fuites,
- ◆ 6 prélocalisateurs associés à un ordinateur pour recherche de fuites,
- ◆ Matériel de recherche de fuite au Gaz
- ◆ Matériel portatif pour les analyses de terrain (oxymètres, pH-mètres, photomètres,...)
- ◆ 4 magasins locaux de pièces détachées, notamment pour les réparations sur réseaux, permettant des interventions immédiates, et le renouvellement des équipements les plus sensibles des installations.



LABORATOIRE

- ◆ 5 laboratoires d'analyse sur le périmètre de l'agence :
 - 2 pour l'assainissement,
 - 3 pour l'eau potable,
 - 1 laboratoire régional.



INFORMATIQUE & COMMUNICATION

- ◆ L'informatique terrain pour la gestion clientèle et le suivi des interventions sur Pocket PC (PICR),
- ◆ Central de télégestion et télésurveillance LERNE,
- ◆ 2 consoles de programmation d'automates,
- ◆ Des solutions logiciels de suivi de l'activité :
 - La qualité des eaux 5BDQE),
 - Suivi de l'exploitation de nos unités de dépollution (BDQA).
- ◆ Logiciel technique : Schémas et Câblage Electrique (IGE),
- ◆ Système Informatique Géographique GIRIS (réalisation des plans des réseaux d'eau et d'assainissement).



VEHICULES & ENGINS

- ◆ 1 nombre de véhicules : véhicules légers d'inspection, fourgons équipés pour les interventions sur réseaux, compresseurs, fonceurs et outillages spécifiques,
- ◆ 3 véhicules d'interventions de 3T5 disposants des matériels et outillages nécessaires pour effectuer des opérations de maintenance d'envergure (maintenance prévue,...),
- ◆ 3 mini-pelles,
- ◆ Matériel pour la réalisation de branchements d'eau potable en PEHD électrosoudable,
- ◆ 1 unité mobile d nettoyage type RIOR,
- ◆ Des bâches souples en location pour le stockage des boues.



VIII.1.4. Fonctions supports

Les services de l'échelon régional gèrent les fonctions administratives et de support technique (comptabilité, contrôle de gestion, paie, ressources humaines, prévention/sécurité, relation clientèle – Centre Service Client – support informatique, qualité-environnement, bureau d'études techniques, achats...).

Les services centraux assurent des missions permanentes d'assistance aux échelons opérationnels, notamment :

- Formation et qualification, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Recherche et développement (ANJOU RECHERCHE), politique d'innovation, appui technique aux exploitations, publications techniques, veille sur les nouvelles technologies...
- Laboratoire Central certifié EN 45 000 par le COFRAC.
- Moyens spécifiques d'intervention en cas de crise.
- Gestion des risques et des assurances.
- Définition des politiques de service à la clientèle.
- Définition des politiques d'achats et sélection de fournisseurs.
- Administration des systèmes d'information.
- Expertise juridique et fiscale, veille réglementaire...

VIII.1.5. Certification « Assurance qualité »

Toutes nos agences locales sont certifiées ISO 9 001 (version 2008), ce qui atteste de notre engagement dans une démarche d'amélioration continue du service aux clients, régulièrement auditée par un organisme indépendant.

VIII.1.6. Hygiène-sécurité-conditions de travail

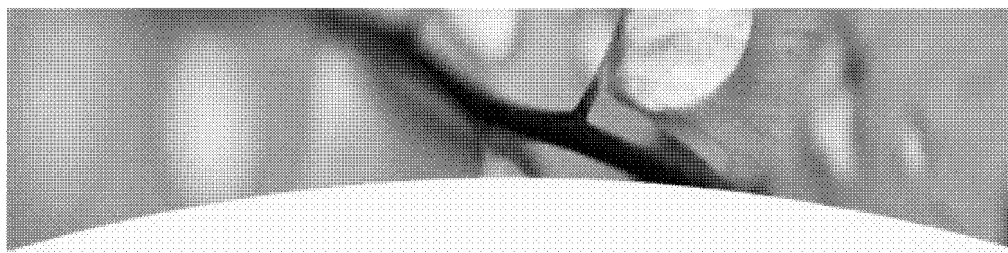
Le 9 décembre 2008 a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales un accord sur la prévention des risques professionnels, la santé et la sécurité au travail. Concrètement, il s'agit de favoriser les démarches collectives par une organisation en réseau animée par un département Prévention, Santé et Sécurité au Travail, de mieux identifier sur le terrain les risques pour renforcer leur prévention, d'inclure systématiquement un volet santé/sécurité dans la formation, les entretiens professionnels et les suivis d'activité.

VIII.1.7. Diversité

VEOLIA ENVIRONNEMENT, après un audit AFAQ terminé favorablement en juillet 2010, a officiellement reçu le 21 décembre 2010 du Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, le Label Diversité qui récompense ses engagements en faveur de la prévention des discriminations, de l'égalité des chances et de la promotion de la diversité. Le Label a été décerné, pour une durée de trois ans, à 130 sociétés de VEOLIA ENVIRONNEMENT en France, dont VEOLIA EAU.



VIII.2. La charte « achats et développement durable »



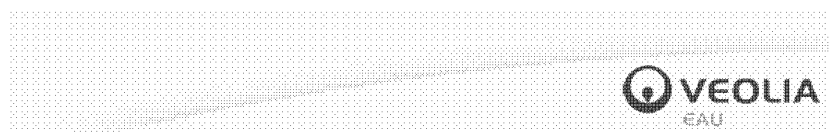
CHARTRE **ACHAT & DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DIRECTION
des
ACHATS**

Edition n°1 du 06/07/2006

Extrait de la charte Développement Durable de VEOLIA ENVIRONNEMENT – Engagement N° 7

« Susciter chez nos partenaires, sous-traitants et fournisseurs, l'adhésion à nos engagements en matière de développement durable »





CHARTRE ACHATS ET DEVELOPPEMENT DURABLE

VEOLIA ENVIRONNEMENT fournit à ses clients des réponses aux problèmes auxquels ils sont confrontés dans les domaines de la gestion de l'eau, des déchets, des services énergétiques et des transports. Le Groupe accompagne ainsi les évolutions du monde contemporain en les rendant compatibles avec les exigences du Développement Durable. Pour répondre à ce défi, nous devons faire évoluer en permanence la manière dont nous exerçons notre activité tout en respectant la diversité des situations locales dans lesquelles VEOLIA ENVIRONNEMENT est appelé à intervenir.

VEOLIA EAU, gestionnaire des services d'eau et d'assainissement, s'engage à placer, au coeur de son action, trois enjeux majeurs :

- ✓ Assurer une gestion durable de l'eau : en protégeant les ressources en eau et en limitant ses impacts sur les milieux naturels
- ✓ Favoriser l'accès à l'eau, la santé et l'éducation : en contribuant à une bonne gouvernance des services d'eau et en assurant une qualité sanitaire renforcée de ses services
- ✓ Placer les hommes et les femmes au cœur de la réussite économique et sociale : en poursuivant une politique sociale exigeante reposant sur la formation, le développement des compétences et le respect des droits sociaux fondamentaux

La Direction des Achats de VEOLIA EAU s'engage à poursuivre ces enjeux et à promouvoir les valeurs de VEOLIA ENVIRONNEMENT en matière de Développement Durable, en choisissant des partenaires, fournisseurs et sous-traitants capables de contribuer aux ambitions de VEOLIA EAU, notamment dans les domaines de l'Éthique, du Social et de l'Environnement :

- ✓ La Direction des Achats de VEOLIA EAU s'assurera que les contrats avec les fournisseurs contiennent systématiquement la charte Développement Durable de VEOLIA ENVIRONNEMENT, sa déclinaison Achats sous forme de charte Achats & Développement Durable, et le cahier des charges Développement Durable Fournisseurs & Sous-Traitant.
- ✓ La Direction des Achats de VEOLIA EAU s'assurera que Le Fournisseur s'engage à respecter les réglementations relatives notamment au travail clandestin, au travail des enfants, au travail forcé, au droit à la syndicalisation, aux ententes et à la corruption.
- ✓ La Direction des Achats de VEOLIA EAU s'assurera que Le Fournisseur s'engage à respecter les règles de sécurité des personnes et des installations ainsi qu'à oeuvrer pour l'amélioration continue des conditions de travail des employés, et le développement de leur connaissance et de leur compétence en matière de sécurité.
- ✓ La Direction des Achats de VEOLIA EAU s'assurera que Le Fournisseur s'engage à respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement, à mettre en oeuvre les actions nécessaires pour limiter son impact sur l'environnement par : la réduction des consommations d'énergie et de ressources primaires ; la réduction des rejets habituels dans l'eau, l'air et le sol ; l'élimination des rejets accidentels ; la réduction des déchets générés aux différentes étapes de fabrication et de commercialisation et la traçabilité de leur élimination.

Dans le cadre de ces engagements contractuels, le Fournisseur mettra à disposition de La Direction des Achats de VEOLIA EAU les informations et ressources qui pourront être requises dans le cadre des démarches d'analyse et d'audit développement durable engagées par la Direction des Achats de VEOLIA EAU, et mettra en oeuvre, dans les délais prévus, les actions de mise en conformité et d'amélioration qui pourront être demandées par VEOLIA EAU à la suite des observations réalisées dans le cadre d'une démarche de progrès permanent.

Le Fournisseur fera rapport chaque année des actions de progrès qu'il aura entreprises. Le niveau de conformité du Fournisseur sur ces engagements et sur les informations déjà communiquées à VEOLIA EAU sera pris en compte par VEOLIA EAU au titre de l'appréciation du contrat liant le fournisseur à VEOLIA EAU.

Alain DORMIER
Directeur des Achats

Bérengère LAGRAULET
Déléguée au Développement Durable

Antoine FREROT
Directeur Général

VIII.3. Les nouveaux textes de référence

Certains des textes présentés peuvent avoir des impacts contractuels. VEOLIA EAU se tient à disposition pour assister la Collectivité dans l'évaluation de ces impacts en local et la préparation, en tant que de besoin, des projets d'avenant.

VIII.3.1. L'eau dans la loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2⁴ concerne l'eau à plusieurs titres.

Pour lutter contre le gaspillage, les collectivités locales sont tenues de réaliser un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution de l'eau potable d'ici fin 2013, quel que soit le mode de gestion, et un programme d'amélioration du réseau si le taux de perte en eau est supérieur à un taux fixé par décret. Des incitations et des sanctions financières (majoration de la redevance prélèvement) sont prévues.

Six mois avant l'échéance du contrat, le délégataire remet au délégant le fichier des abonnés, constitué des données à caractère personnel pour la facturation de l'eau et de l'assainissement, les caractéristiques des compteurs et les plans des réseaux mis à jour.

Afin de promouvoir la récupération et l'utilisation des eaux pluviales, les collectivités locales peuvent créer un service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines (collecte, transport, stockage et traitement), dont le financement sera assuré par une taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées d'au moins 600 mètres carrés (dans la limite d'un euro par m²). Les communautés d'agglomération exerçant la compétence « assainissement » devront prendre en compte également la gestion des eaux pluviales et réaliser un zonage à cet effet à brève échéance.

L'installation de dispositifs de retenue des eaux pluviales est encouragée et la possibilité d'utiliser les eaux pluviales pour usages domestiques (toilettes, lavage des sols et du linge) est étendue aux établissements recevant du public (ERP) : toutefois, dans tous les cas, la loi impose aux propriétaires de déclarer préalablement en mairie l'utilisation des eaux pluviales pour usages internes.

La prévention des dommages aux canalisations est renforcée (voir plus loin « Travaux à proximité des réseaux : le guichet unique »).

Une trame verte et bleue sera formalisée d'ici 2013 dans les documents d'urbanisme pour garantir la continuité écologique. Elle se traduira notamment par une politique d'acquisition et de restauration de 20 000 ha de zones humides, pilotée par les agences de l'eau.

Priorité est donnée à l'agriculture biologique dans certaines aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...) doivent être rendus compatibles avec une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Conformément aux exigences communautaires, l'évaluation et la gestion des risques d'inondation par bassin ou sous-bassin est à terminer avant le 22 décembre 2011.

VIII.3.2. Gestion des services publics locaux

Réforme des collectivités territoriales

Cette réforme⁵ crée de nouveaux échelons, en particulier la métropole et la commune nouvelle.

La métropole, nouvel EPCI à fiscalité propre regroupant 500 000 habitants au moins, exerce certaines compétences en lieu et place des communes membres, dont les services d'eau et d'assainissement. La commune nouvelle, qui peut être créée à la demande des conseils municipaux, d'un EPCI ou du préfet, se substitue aux communes d'origine dans tous leurs actes et délibérations.

⁴ **Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement. Cette loi vise à mettre en œuvre la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, qui avait posé le cadre d'action d'un nouveau modèle de développement durable.

⁵ **Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010** de réforme des collectivités territoriales.

Le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit d'ici décembre 2011 une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (CC, CA, CU & métropoles) d'au moins 5 000 habitants en général, ainsi qu'une rationalisation des périmètres existants. Le rattachement de toute commune à une EPCI sera obligatoire à compter du 1^{er} juin 2013.

Délégation de service public

Dans une décision du 23 décembre 2009⁶, le Conseil d'Etat a précisé que l'autorité délégante devait apporter aux candidats à une DSP, avant le dépôt de leurs offres, une information sur les critères de sélection des offres. Toutefois, la personne publique n'est pas tenue d'indiquer les modalités de mise en œuvre de ces critères et conserve ainsi son pouvoir d'« appréciation globale ».

Les autorités délégantes disposent d'un modèle d'avis d'intention de conclure un contrat de DSP et d'un modèle d'avis d'attribution⁷. Recourir à ces formalités de publication permet de limiter les risques de contestation de ces contrats avant et après leur signature.

En ce qui concerne la régie intéressée, les règles comptables et les relations financières entre le régisseur et la Collectivité ont été précisées⁸.

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer des sociétés publiques locales pour réaliser des opérations d'aménagement ou de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général⁹.

Relations avec les usagers

Un dispositif de « reconnaissance spécifique » des associations de consommateurs les plus représentatives a été mis en place¹⁰, ce qui renforce le mouvement consumériste. La liste de ces associations de consommateurs est publiée sur un site internet relevant du ministère chargé de la consommation.

Le recouvrement des impayés peut être accéléré puisque désormais, à partir d'un certain seuil d'impayés, le syndic de copropriété, les copropriétaires et les créanciers peuvent saisir le président du tribunal de grande instance¹¹.

Utilisation de ressources alternatives

L'utilisation d'eaux usées traitées pour l'irrigation (cultures, espaces verts) est encouragée, mais doit répondre à des prescriptions de protection de la santé publique¹². Le raccordement à un réseau de distribution d'eau potable est interdit.

Les puits et forages déclarés à des fins d'usage domestique seront recensés dans une base de données nationale¹³ accessible aux agents chargés du contrôle et aux collectivités territoriales en charge de saisir les déclarations.

Système d'information sur l'eau

Les services publics de l'eau sont parties prenantes au Système d'information sur l'eau via l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) qui recueille les données et indicateurs relatifs à

⁶ **CE, 23 décembre 2009**, Etablissement public du Musée et du Domaine national de Versailles, n° 328 827.

⁷ **Arrêté du 15 septembre 2010** fixant les modèles d'avis relatifs à l'intention de conclure les conventions de délégation de service public et d'avis d'attribution des conventions de délégation de service public.

⁸ **Décret n° 2010-918 du 3 août 2010** fixant les règles comptables applicables aux contrats qualifiés de régies intéressées.

⁹ **Loi n° 2010-559 du 28 mai 2010** pour le développement des sociétés publiques locales.

¹⁰ **Décret n° 2010-801 du 13 juillet 2010** relatif à la représentation des associations de défense des consommateurs et aux institutions de la consommation.

¹¹ **Décret n° 2010-391 du 20 avril 2010** modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

¹² **Arrêté du 2 août 2010** relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts.

¹³ **Arrêté du 15 janvier 2010** portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Base de données — Déclaration des puits et forages domestiques ».

l'eau, aux milieux aquatiques et à leurs usages ainsi qu'aux services publics de distribution d'eau et d'assainissement prévues dans le cadre du schéma national des données sur l'eau (SNDE)¹⁴.

Travaux à proximité des réseaux : le guichet unique

Un guichet unique¹⁵ enregistrera les coordonnées des exploitants de tous réseaux implantés en France et les cartographies sommaires de ces réseaux ; les maîtres d'ouvrage et entreprises prévoyant des travaux à proximité auront accès instantanément et gratuitement à la liste des exploitants concernés.

Les exploitants de réseaux en service sont tenus d'enregistrer sur le site Internet du guichet unique (« téléservice »), leurs coordonnées à compter du 30 septembre 2011 et les zones d'implantation de leurs réseaux à compter du 30 juin 2013. Ils doivent également informer le téléservice de toute modification des éléments enregistrés et de l'arrêt définitif d'un ouvrage souterrain.

Prévention des risques pour la santé environnementale

La surveillance des légionelles¹⁶ est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010 dans les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées, et depuis le 1^{er} janvier 2011 dans les hôtels et résidences de tourisme, campings, et autres établissements sociaux et médico-sociaux et établissements pénitentiaires ; il le sera à compter du 1^{er} janvier 2012 dans tous les autres établissements recevant du public.

Un contrôle des produits chimiques liés à REACH¹⁷ est mis en place, et les utilisateurs de substances et de mélanges doivent disposer de fiches de données de sécurité (FDS)¹⁸ à jour. L'exposition des travailleurs aux agents chimiques dangereux¹⁹ doit être surveillée.

VIII.3.3. Eau potable & ressources

Nouveau programme d'analyses réglementaires

Le contenu et la fréquence des analyses du programme réglementaire à la ressource, aux points de mise en distribution et aux points d'utilisation sont modifiés à compter de 2010²⁰. Un nouveau type d'analyses à la ressource (paramètres RSadd) est créé concernant les captages d'eau de surface de plus de 100 m³/j en moyenne.

Le rôle du préfet concernant le programme d'analyses réglementaire et de surveillance est dorénavant dévolu au directeur général de l'Agence Régionale de Santé²¹.

Créées par la loi du 21 juillet 2009, les Agences Régionales de Santé regroupent au niveau régional plusieurs organismes chargés de la santé, dont les directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et DDASS).

¹⁴ **Décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009** relatif au référentiel technique prévu par l'article R.213-12-2 du Code de l'environnement. **Arrêté du 26 juillet 2010** approuvant le schéma national des données sur l'eau.

¹⁵ **Décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010** relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement. **Arrêté du 23 décembre 2010** relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

¹⁶ **Arrêté du 1er février 2010** relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

¹⁷ **Décret n° 2010-150 du 17 février 2010** relatif au contrôle des produits chimiques et biocides. **Circulaire Ecologie du 13 janvier 2010** relative aux thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle pour l'année 2010.

¹⁸ **Règlement 453/2010 du 20 mai 2010** (JOUE du 31 mai 2010).

¹⁹ **Circulaire DGT du 13 avril 2010**.

²⁰ **Arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007** relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

²¹ **Décret n° 2010-344 du 30 mars 2010** tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Protection de la ressource en eau

Les rejets de substances toxiques dangereuses sont mis sous surveillance²² et les arrêtés ICPE doivent, à cet égard, être mis en compatibilité avec les objectifs décrits dans les SDAGE.

Le long de certains cours d'eau présentant un intérêt particulier pour la préservation d'une ressource en eau, les agriculteurs sont soumis à certaines contraintes (bande enherbée)²³.

Par ailleurs, l'obligation d'avoir une approche intégrée des travaux et de l'exploitation concernant les canalisations de transport (gaz, hydrocarbures et produits chimique) à compter du 1^{er} janvier 2012 devrait permettre, outre une sécurisation accrue des salariés, une plus grande protection des captages d'eau potable²⁴.

Protection du milieu

L'application de la directive-cadre sur l'eau est complétée par un programme de surveillance de l'état des eaux et par des méthodes d'évaluation de l'état des eaux de surface²⁵.

Il en est de même pour le classement des masses d'eau²⁶, la liste des 33 substances prioritaires et des substances dangereuses qu'il convient d'éliminer ou de réduire progressivement²⁷, les normes environnementales concernant la pollution des eaux²⁸, ou encore le contenu des SDAGE lui-même, modifié pour tenir compte de l'évolution de la réglementation²⁹.

S'agissant de la préservation des zones humides, les préfets disposent désormais des règles leur permettant de délimiter ces zones³⁰, en concertation avec les collectivités territoriales, en tenant compte des conflits locaux d'usage.

Enfin, compte tenu de la vigilance extrême de la Commission sur la question des sites Natura 2000, les préfets sont invités à élaborer sans délai la liste des projets pouvant générer des impacts Natura 2000, et à consulter à cet effet les collectivités locales et les exploitants³¹.

²² **Circulaire Ecologie du 13 janvier 2010** relative aux thèmes d'actions nationales de l'inspection des installations classées et de la sécurité industrielle pour l'année 2010.

²³ **Décret n° 2010-813 du 13 juillet 2010** relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales. **Arrêté du 13 juillet 2010** relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

²⁴ **Ordonnance n° 2010-418 du 27 avril 2010** harmonisant les dispositions relatives à la sécurité et à la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

²⁵ **Arrêté du 25 janvier 2010** établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement. **Arrêté du 25 janvier 2010** modifié par l'**arrêté du 8 juillet 2010** relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

²⁶ **Arrêté du 12 janvier 2010** modifié par l'**arrêté du 8 juillet 2010** relatif aux méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux prévu à l'article R. 212-3 du code de l'environnement.

²⁷ **Arrêté du 8 juillet 2010** établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement.

²⁸ **Arrêté du 8 juillet 2010** modifiant l'**arrêté du 20 avril 2005 modifié** pris en application du décret du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses. **Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006** relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

²⁹ **Arrêté du 8 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006** relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

³⁰ **Circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement (non publiée). Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

³¹ **Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010** et **circulaire Ecologie du 15 avril 2010** relatifs à l'évaluation des incidences Natura 2 000.

Installations classées pour l'environnement (ICPE)

La nouvelle procédure d'enregistrement des ICPE mise en place par l'ordonnance du 11 juin 2009 est entrée en application³². Intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration, elle s'applique uniquement aux installations implantées en dehors des zones sensibles au plan environnemental.

D'ores et déjà, cette réforme a conduit au relèvement du seuil de l'obligation de demande d'autorisation pour certaines installations de méthanisation et de combustion.

Dotation pour les investissements ruraux

Cette nouvelle dotation³³ concerne les investissements et projets dans certains domaines dont l'environnement. Les bénéficiaires sont notamment les communes et groupements à fiscalité propre de 20 000 habitants au plus. Elle est attribuée par le préfet, sur avis d'une commission d'élus locaux.

VIII.3.4. Autres textes réglementaires

Décret n° 2010-406 du 26 avril 2010 relatif aux contrats de concession de travaux publics et portant diverses dispositions en matière de commande publique.

Ordonnance n° 2010-1232 du 21 octobre 2010 : transpose la directive 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive « Inspire », établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne ; les autorités publiques devront mettre en ligne sous format électronique leurs données géographiques environnementales. Les communes ne seront concernées que si des dispositions législatives ou réglementaires imposent la collecte ou la diffusion de ces données au public.

Décret n° 2010-1701 du 30 décembre 2010 portant application de l'article L. 514-6 du code de l'environnement et relatif aux délais de recours en matière d'installations classées et d'installations, ouvrages, travaux et activités visés à l'article L. 214-1 du code de l'environnement.

Décret n° 2010-1703 du 30 décembre 2010 relatif aux redevances dues à l'Etat en raison de l'occupation de son domaine public par des ouvrages des services d'eau et d'assainissement (plafond identique à celui perçu par les collectivités territoriales).

³² **Décret n° 2010-367 du 13 avril 2010** modifiant la nomenclature des installations classées et ouvrant certaines rubriques au régime de l'enregistrement. **Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 et circulaire Ecologie du 15 avril 2010** portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations. **Décrets n° 2010-369 du 13 avril et 2010- 875 du 26 juillet 2010** modifiant la nomenclature des installations classées.

³³ Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011

VIII.4. Le glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement : l'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour VEOLIA EAU, à chaque abonnement correspond un client distinct : le nombre d'abonnements est égal au nombre de clients.

Abonné domestique ou assimilé : les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Capacité de production : volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14 001 : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche environnementale effectuée par le délégataire.

Certification ISO 9 001 (version 2008) : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche assurance qualité effectuée par le délégataire.

Client (abonné) : personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Le client est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les clients eau, les clients assainissement collectif et les clients assainissement non collectif. Le client perd sa qualité d'abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). (Cf. circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour VEOLIA EAU, un client correspond à un abonnement : le nombre de clients est égal au nombre d'abonnements.

Consommation globale unitaire : consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/client/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [D 151.0] et taux de respect de ce délai [P 152.1] : ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable : défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Cela suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

Eau souterraine influencée : eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

Habitants desservis [D 101.0] : population légale des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune (estimation). Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Les populations légales sont consultables sur le site Internet de l'Insee. La population en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est millésimée 2006 (cf. décret n°2008-1477 du 30 décembre 2008) ; celle en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 est millésimée 2007 (décret n° 2009-1707 du 30 décembre 2009).

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques utilisée dans l'agroalimentaire.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P 108.3] : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : Aucune action.
- 20 % : Etudes environnementale et hydrogéologique en cours.
- 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50 % : Dossier déposé en préfecture.
- 60 % : Arrêté préfectoral.
- 80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).
- 100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P 103.2] : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

- 0 point : Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte.
- 10 points : Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte.
- 20 points : Mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau).
- + 10 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes.
- + 10 : Localisation des branchements sur la base du plan cadastral.
- + 10 : Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).
- + 10 : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.
- + 10 : Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- + 10 : Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

Indice linéaire des volumes non comptés [P 105.3] : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (Arrêté du 2 mai 2007)

Parties prenantes : acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics...

Prélèvement : un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P 104.3] : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

Réseau de desserte : ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Réseau de distribution : le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Résultat d'analyse : on appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P 154.0] : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P 151.1] : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de clients prélevés : pourcentage du nombre total de clients ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P 101.1] :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :
 - o ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique,
 - o et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au contrôle sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique,
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P 102.1] :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :
 - o ceux réalisés par la ARS dans le cadre du contrôle sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique,
 - o et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au contrôle sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique,
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de mutation (demandes d'abonnement) : nombre de demandes d'abonnement (mouvement de clients) rapporté au nombre total de clients, exprimé en pour cent.

Taux de résiliation : nombre de résiliations d'abonnement rapporté au nombre total de clients, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P 155.1] : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) : le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume comptabilisé : le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage : le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume consommé autorisé : le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume de service du réseau : le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume mis en distribution : le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume produit : le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) : le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)